

## Ouverture de la Session Parlementaire ordinaire de Juin 2017



Le Président de l'Assemblée Nationale en train de prononcer le discours d'ouverture

Lundi 5 Juin 2017, l'Assemblée Nationale a ouvert solennellement sa session parlementaire ordinaire de Juin. La cérémonie a connu la participation de différentes personnalités. En plus des élus du peuple, étaient aussi présents à l'hémicycle de Kigobe les membres du Gouvernement, les membres du Corps diplomatique et consulaire accrédités à Bujumbura, les Présidents des commissions nationales, les représentants des corps de défense et de sécurité, ainsi que d'autres invités.

La cérémonie a été marquée par le discours de l'ouverture prononcé par Très Honorable Pascal NYABENDA, Président de l'Assemblée Nationale. Il a commencé par demander à l'assistance d'observer une minute de silence en hommage à l'Honorable Grégoire NTIMPIRANGEZA, décédé au cours des vacances parlementaires de mai 2017.



Vue partielle des Députés

Pour cette session ordinaire de Juin, Très Honorable Pascal NYABENDA a indiqué que l'Assemblée Nationale se penchera sur 16 projets de loi, tout en demandant aux Membres du Gouvernement de poursuivre leur habituelle collaboration.

Le Président de l'Assemblée Nationale a aussi insisté sur la bonne gestion du carburant qui entre dans le pays, en sollicitant la vigilance de tous les concernés pour éviter les spéculations.



Vue des membres du Corps diplomatique présents à la cérémonie

Concernant la révision de la constitution, l'Assemblée Nationale félicite le Chef de l'Etat pour avoir nommé les membres de la Commission Nationale chargée de proposer le projet d'amendement de la constitution et exhorte les membres de cette commission à faire preuve de loyauté à l'égard de la Nation en observant les doléances exprimées par le Peuple.

Je vous propose de suivre dans les pages suivantes l'intégralité de son discours.

**Arlette AKIMANA**

**DISCOURS PRONONCE PAR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE, TRES HONORABLE PASCAL NYABENDA, A L'OCCASION DE L'OUVERTURE SOLENNELLE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE DE JUIN 2017.**

BUJUMBURA, le 05 JUIN 2017

- Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;
- Honorables Députés ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
- Monsieur le Président de la Cour constitutionnelle ;
- Monsieur le Procureur Général de la République du Burundi ;
- Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et Consulaire accrédités au Burundi ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants

- des Commissions et Conseils Nationaux spécialisés ;
- Mesdames et Messieurs les Membres de la Force de Défense Nationale ;
- Mesdames et Messieurs les Membres de la Police Nationale;
- Monsieur le Maire de la Ville de Bujumbura ;
- Monsieur le Président du Forum Permanent de dialogue des Partis Politiques ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des formations politiques agréées ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des confessions religieuses ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la société civile ;
- Distingués invités, Tout Protocole Observé ;
- Mesdames, Messieurs ;

Nous référant à la Constitution de la République du Burundi, dans son article 174, c'est pour nous un insigne honneur et un réel plaisir de procéder à l'ouverture solennelle de cette session parlementaire ordinaire de juin 2017.

Permettez-nous donc, au nom de l'Assemblée Nationale et en notre nom propre, de vous souhaiter la bienvenue et vous remercier très sincèrement d'avoir répondu à notre invitation en venant rehausser de votre présence cette cérémonie, malgré vos nombreuses occupations.

Nous souhaitons également aux Honorables Députés un bon retour des vacances parlementaires. Nous les félicitons pour avoir profité de cette période de repos pour effectuer des séjours de travail dans leurs circonscriptions électorales respectives.

- Honorables Députés ;
- Distingués Invités ;
- Mesdames, Messieurs ;

*Avant tout, l'Assemblée Nationale tient à vous rappeler qu'elle a perdu un Député en la personne de feu Honorable Grégoire NTIMPIRANGEZA, élu dans la circonscription de Gitega, dans la commune de Gishubi. Son décès est survenu en date du 13 mai 2017, après une longue période dans le coma suite à un accident de roulage.*

*L'Assemblée Nationale voudrait lui rendre encore une fois un dernier hommage, par une minute de silence. (Nous vous prions de vous lever) : Merci*

- Honorables Députés ;
- Distingués Invités ;
- Mesdames, Messieurs ;

Les vacances parlementaires de mai 2017 ont permis à chaque Député de renouer ses relations avec sa circonscription électorale et de prendre connaissance des préoccupations de la population.

Les Honorables Députés se sont joints à la population dans plusieurs activités telles que la célébration de la Journée Internationale du Travail, les travaux communautaires de développement, la distribution d'aide aux ménages vulnérables, la sensibilisation sur la lutte contre la corruption, la fraude et la démographie galopante ainsi que la 2ème commémoration de l'échec de la tentative de putsch du 13 mai 2015.

Par ailleurs, sur le plan de la diplomatie parlementaire, l'Assemblée Nationale a envoyé des délégations dans plusieurs activités organisées à l'extérieur du pays par les institutions suivantes : le Forum Parlementaire de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (FP-CIRGL), le Parlement Panafricain (PAP), l'Assemblée Régionale Afrique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) et la Chambre des Représentants du Parlement du Royaume du Maroc.

C'est ainsi que lors de la 25ème Assemblée Régionale Afrique de l'APF, à laquelle nous faisons part en notre qualité de Président de l'Assemblée Nationale, le Président de l'Assemblée Régionale Afrique de l'APF a indiqué que les temps ont changé au Burundi depuis l'année 2015 et qu'il faudra porter un autre regard et changer de position par rapport à la décision que l'APF avait prise de mettre le Burundi sous observation à titre préventif. Il a promis une mission de l'APF au Burundi avant le mois de Juillet prochain.

Quant au Président du Parlement Panafricain, il a indiqué, lors de cette même assemblée, que les sanctions prises par l'Union Européenne contre le Burundi n'ont pas de sens puisque le Burundi est en paix. Il a expliqué cette position en se basant sur le rapport largement positif de la visite au Burundi de la délégation du Parlement Panafricain.

En outre, en marge de cette 25ème Assemblée régionale, en compagnie de nos homologues Présidents des Chambres de Parlements de l'Afrique Francophone, nous avons été reçus par Sa Ma-

jesté MOHAMED VI, Roi du Maroc.

Nous avons également rencontré le Ministre marocain chargé du tourisme pour échanger essentiellement sur 16 potentialités touristiques du Burundi et la coopération entre nos pays respectifs dans le domaine du tourisme.

Enfin, nous nous sommes entretenus avec le Président de la Chambre des Représentants du Maroc sur les relations de coopération entre nos deux institutions.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Sur le plan législatif, au cours de cette session ordinaire de juin 2017, l'Assemblée Nationale se penchera sur les projets de lois inscrits à l'ordre du jour qui lui a été envoyé par le Gouvernement.

Ces projets de lois sont les suivants :

1. Le Projet de loi relative à l'insolvabilité du Commerçant au Burundi ;
2. Le Projet de loi portant Système National de Paiement ;
3. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord modifiant pour la deuxième fois l'Accord de Partenariat entre les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part et la Communauté Européenne et ses Etats membres d'autre part signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié une première fois à Luxembourg le 25 juin 2005 ;
4. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord sur l'Etablissement de la Force en attente d'Afrique Orientale ;
5. Le Projet de loi régissant les activités bancaires ; (ce qui est venu en seconde lecture)
6. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi du Protocole sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de la Communauté Est-Africaine ;

7. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi du Protocole de la Communauté Est-Africaine sur la Paix et la Sécurité ;
8. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Coopération commerciale et économique entre le Gouvernement du Burundi et le Gouvernement de la République de Turquie signé à Ankara en Turquie ;
9. Le Projet de loi portant révision du code pénal ;
10. Le Projet de loi portant révision du code de Procédure Pénal ;
11. Le Projet de loi portant régime pénitentiaire ;
12. Le Projet de loi portant mission, composition, organisation et fonctionnement de l'Observatoire National pour la prévention et l'éradication du génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ;
13. Le Projet de loi portant missions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National pour l'Unité Nationale et la Réconciliation ;
14. Le Projet de loi relative à la stabulation permanente et interdiction de la divagation des animaux domestiques et de la basse-cour ;
15. Le Projet de loi portant accession par la République du Burundi à la convention (Acte final) pour la création de l'organisation des pêches du Bassin du Lac Victoria de 1994 ; et
16. Le Projet de loi portant révision du Code des Marchés Publics.

Comme à l'accoutumée, nous sollicitons les Membres du Gouvernement pour qu'ils poursuivent leur habituelle collaboration avec l'Assemblée Nationale en apportant leurs éclaircissements indispensables à l'analyse des projets de lois.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

S'agissant des descentes sur terrain, le mois de mai 2017 a été particulièrement marqué par une

campagne intensive de sensibilisation de la population, des administratifs et des Corps de Défense et de Sécurité sur la préservation de la paix et la cohésion sociale, l'observation des bonnes mœurs de la culture burundaise ainsi que la lutte contre la corruption et l'exportation frauduleuse des produits stratégiques tels que le café, les minerais et le sucre.

Cette campagne visait également à motiver tous les Burundais à aimer et bâtir leur patrie en s'attendant au travail. L'Assemblée Nationale saisit cette opportunité pour les encourager à continuer à participer massivement aux travaux de développement communautaire et à se regrouper en associations et en coopératives pour créer de petites et moyennes entreprises afin qu'ils produisent des biens destinés à la consommation locale et à l'exportation.

Toutefois, l'Assemblée Nationale rappelle que le bon déroulement des activités économiques et sociales est conditionné par le bon état de la paix et de la sécurité. C'est pour cela que l'Assemblée Nationale félicite les forces de l'ordre pour avoir réussi, au cours du mois de mai 2017, à mettre la main sur plusieurs groupes criminels et sécuriser tout le territoire national et tous ses habitants.

L'Assemblée Nationale sollicite également la vigilance de la population, des administratifs, de la justice et des forces de l'ordre pour décourager ou traquer les saboteurs qui profitent de la diminution actuelle des quantités nécessaires du carburant en le cachant en vue de spéculer sur ce produit. Elle insiste sur la bonne gestion de la quantité de carburant qui entre dans le pays.

En outre, l'Assemblée Nationale rappelle que la consolidation de la paix intérieure et de l'unité nationale est l'un des principaux objectifs nationaux depuis 2005, suite aux nombreuses crises sanglantes que le pays a connues depuis son accession à l'indépendance en 1962.

L'Assemblée Nationale apprécie la démarche adoptée par la Commission Vérité et Réconciliation, CVR en sigle, qui consiste à écouter le Peuple dans le but de l'aider à se remémorer son passé et à mieux gérer les blessures causées par ces crises.

La CVR est encouragée à poursuivre ses efforts destinés à permettre au Peuple burundais à forger

une mémoire collective, réparatrice et réconciliatrice.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Sur le plan du dialogue inter-burundais, l'Assemblée Nationale félicite la Commission Nationale du Dialogue Inter-burundais, CNDI en sigle, pour son rapport final contenant les doléances des milliers de Burundais représentant toutes les couches de la population burundaise.

L'Assemblée Nationale encourage le Gouvernement et tous les acteurs concernés par ce rapport à tenir compte de toutes les recommandations qui y sont formulées, notamment les plus pertinentes dont la révision de la Constitution pour l'actualiser et améliorer certaines de ses dispositions.

Concernant la révision de la Constitution, l'Assemblée Nationale félicite le Chef de l'Etat pour avoir nommé, par le décret n° 100/89 du 12 mai 2017, les membres de la Commission Nationale chargée de proposer le projet d'amendement de la Constitution.

L'Assemblée Nationale exhorte les membres de cette Commission à faire preuve de loyauté à l'égard de la Nation en observant les doléances exprimées par le Peuple, qui est seul habilité à réviser la Constitution, directement au suffrage universel ou indirectement à travers le Parlement, conformément aux articles 298 et 300 de la Constitution.

- **Excellences ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Distingués invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Le mois de mai 2017 a également été marqué, sur le plan diplomatique, par plusieurs signes favorables au Burundi. L'Assemblée Nationale félicite le Gouvernement pour ses efforts menés en vue de renforcer les liens d'amitié et de coopération entre le Burundi et les autres Nations.

L'Assemblée Nationale est particulièrement satisfaite de l'accueil qui a été accordé au Vice-Président de la République Populaire de Chine. Cette

visite, de très haut niveau, a confirmé les excellentes relations d'amitié et de coopération qui existent entre la Chine et le Burundi.

L'Assemblée Nationale est reconnaissante du soutien de tous les amis du Burundi aux efforts nationaux de consolidation d'une paix acquise après beaucoup de sacrifices.

Ainsi, l'Assemblée Nationale apprécie très hautement l'appel lancé à l'Union Européenne par les Chefs d'Etat qui ont participé au 18ème Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernements des Etats Partenaires de la Communauté Est-Africaine pour que les sanctions économiques et financières qu'elle a prises contre le Burundi soient levées.

L'Assemblée Nationale saisit cette opportunité pour exhorter tous les amis du Burundi à leur emboîter le pas en plaidant pour la levée de ces sanctions. En effet, ces sanctions ne respectent pas le droit du Peuple burundais au développement, un droit qui est fondamental et légitime. Bien plus, ces sanctions hypothèquent les chances du Burundi de réaliser les Objectifs de Développement Durable, ralentissant ainsi son élan déjà amorcé dans la lutte contre la pauvreté.

Ces sanctions sont d'autant plus injustes que la paix règne sur toute l'étendue du territoire national. Les réfugiés rentrent progressivement dans leur pays et reçoivent un accueil chaleureux ainsi que l'attention suffisante pour une réinsertion sociale rapide et intégrale. L'Assemblée Nationale encourage encore une fois tous les autres réfugiés à rentrer dans leur pays qui les attend à bras ouverts.

En outre, le territoire burundais héberge aussi des réfugiés venant d'autres pays. C'est dire à quel point le Burundi est aujourd'hui une terre d'accueil.

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;**
- **Distingués Invités, Tout Protocole Observé ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Pour conclure notre propos, nous vous réitérons nos remerciements pour être venus rehausser de votre présence cette cérémonie. Nous vous sommes reconnaissants pour la précieuse attention

que vous accordez toujours aux activités de l'Assemblée Nationale.

Nous souhaitons aux Honorables Députés pleins succès dans l'accomplissement de leurs missions. Leur tâche ne sera pas facile et, d'ailleurs, elle ne l'a jamais été car la clé de la réussite se trouve dans l'assiduité, l'engagement, la clairvoyance, le sens de responsabilité et la loyauté à la Nation.

C'est donc sur ces paroles que nous déclarons ouvertes les activités de la Session Parlementaire Ordinaire de juin 2017.

**Nous vous remercions.**

### **Travaux de développement communautaires à Buterere**



*Le Président de l'Assemblée Nationale en train de préparer le béton.*

Samedi 10 juin 2017, le Président de l'Assemblée Nationale, Très Honorable Pascal NYABENDA, a effectué les travaux communautaires à l'ECOFO de KIYANGE I en zone de Buterere de la commune de NTAHANGWA en Mairie de BUJUMBURA. Les travaux qui consistaient à préparer d'abord le béton pour l'acheminer ensuite au chantier ont vu la participation d'une foule nombreuse. Le Très Honorable Pascal NYABENDA était en effet entouré par le Maire de la ville de Bujumbura et les Parlementaires élus dans la circonscription de la Mairie de Bujumbura ainsi que les différents administratifs de la base jusqu'aux chefs des zones, sans parler du petit peuple.



*Vue partielle de la population en train de faire les travaux communautaires.*

Au terme de ces travaux de développement communautaire, le Maire de la ville de Bujumbura a remercié le Président de la Chambre Basse du Parlement qui, malgré ses multiples obligations, s'arrange à trouver du temps pour s'associer aux citoyens dans les travaux de développement communautaires.



*Le Maire de la ville s'adressant aux citoyens.*

Pour sa part le Très Honorable Pascal NYABENDA a avoué que c'est pour lui un réel plaisir de partager les travaux communautaires, maintenant que les citoyens sont éveillés et qu'ils peuvent aujourd'hui se rencontrer autour des travaux de développement. Et de rappeler un climat malsain qui a caractérisé la zone de Buterere pendant la période des insurrections de 2015. Par ailleurs le Président de l'Assemblée Nationale a révélé une actuelle attitude qui se manifeste en Mairie de Bujumbura et qui ternit l'image de tout le pays. C'est la recrudescence des jets de grenades ayant comme mobile le règlement de comptes, a-t-il confié avant de conseiller les protagonistes d'attaquer la justice au lieu d'attiser les haines fratricides. Et d'exhorter les agents de la sécurité de renforcer les comités mixtes de sécurité.



*Vue d'ensemble de la population*

Le Numéro Deux burundais a aussi parlé de la consommation des boissons prohibées. Et de recommander aux administratifs à l'échelle nationale de livrer une guerre sans merci à ces boissons prohibées qui sont nuisibles à la santé de la population. Poursuivant son allocution, le Très Honorable Pascal NYABENDA a aussi rappelé que les auteurs de troubles dont les auteurs du putsch manqué du 13 mai 2015 n'ont pas encore désarmé.

Ils ont aujourd'hui emprunté la voie économique, a expliqué le Numéro Deux Burundais avant de démontrer que ce sont ceux là-mêmes qui s'adonnent à la fraude et à la corruption en acheminant les richesses du pays comme le café et les minerais vers les pays voisins. Cela cause des effets négatifs sur l'économie du pays, a-t-il signifié avant de demander à tout Burundais ayant l'esprit patriotique de chaque fois dénoncer les cas des fraudes et d'en informer les services habilités. Il a aussi ajouté que même la pénurie du carburant qui fait la une des journaux rentre dans ce même contexte susmentionné.

Ceux qui spéculent sur la vente du carburant sont de mèche avec ces auteurs de troubles, s'est plaint le Très Honorable Pascal NYABENDA qui est allé jusqu'à établir une comparaison entre le carburant et le sang humain. Même l'OBR est touché par cette pénurie du carburant étant donné que ce produit embrasse tous les secteurs économiques, a-t-il renchéri. Il en a alors appelé au devoir civique de tout citoyen de dénoncer tout déstabilisateur économique.



*Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant aux citoyens.*

Le Numéro Deux burundais a aussi tranquilisé les esprits affolés par la révision de la Constitution. Pour tout pays souverain, la Constitution vient en tête, a-t-il rappelé tout en concluant qu'il revient à chaque pays indépendant de revoir son texte fondamental. Ce souhait a été exprimé lors du dialogue interburundais, a-t-il confié. Seules quelques dispositions de la Constitution qui sont devenues obsolètes seront révisées, a-t-il déclaré comme pour calmer les esprits affolés.

Néanmoins, le Très Honorable Pascal NYABENDA a mis en garde ceux qui rêvent de l'arrêt de la CVR. Le peuple burundais, qui a traversé de moments durs caractérisés par des tueries basées sur l'ethnie, a maintenant enterré la hache de guerre, s'est réjoui le Président de l'Assemblée Nationale qui s'étonne de ces gens qui sont contre cette unité recouvrée. C'est qu'ils s'accusent de quelque chose, a-t-il démontré. Le peuple burundais parle une et une seule langue, ce qui est un atout par rapport à d'autres Nations pour lesquelles même le Chef de l'Etat est obligé de parler dans une langue officielle, a révélé le Président de l'Assemblée Nationale comme pour démontrer que l'unité des Burundais est séculaire. Il a clôturé son allocution en invitant les associations à visiter l'Assemblée Nationale pour se rendre compte du déroulement des séances plénières.

**Christine NAHIMANA**

### **Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a effectué une descente en province de Makamba.**

Samedi 10 juin 2017, le Deuxième vice-Président de l'Assemblée Nationale s'est joint à la population de la colline de Gisenyi de la commune de Makamba au cours des travaux de développement communautaire. L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA était en compagnie du Président du Sénat, le Très Honorable Réverien NDIKURIYO et de certains Parlementaires élus dans les circonscriptions de Makamba, Bubanza et Ruyigi. Ces travaux consistaient au terrassement des alentours du Stade de Gisenyi érigé au sein du complexe Peace Park.



*Le Président du Sénat et le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale pendant les travaux de développement communautaire.*

Au terme de ces activités, le Gouverneur de la province de Makamba a souhaité la bienvenue aux différentes personnalités et a précisé que la paix et la sécurité règnent dans son entité administrative. Il a indiqué que la récolte a été bonne et que la population vaque quotidiennement à ses activités.



*Les Parlementaires saluant la population.*

Le discours du jour a été prononcé par le Président du Sénat qui est revenu sur la consolidation de la paix et de la sécurité. Le Très Honorable Réverien NDIKURIYO a salué l'initiative des natifs de Bubanza qui s'étaient rendus en province de Makamba pour l'échange d'expériences en matière de développement. Il a demandé à la population burundaise de rester toujours unie et d'avoir la curiosité de savoir ce qui se passe dans les quatre coins du pays.

Le Président de la Chambre Haute du Parlement n'a pas oublié de prodiguer des conseils à la population allant dans le sens d'éviter la consommation des boissons prohibées, maîtriser la démographie et envoyer les enfants à l'école. Il a clôturé son propos en invitant la population à s'atteler aux travaux pour le développement de leur patrie.

Après ces travaux d'intérêts communautaires, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Natio-

nale s'est entretenu avec les femmes de la commune de Makamba. Leurs échanges étaient centrés sur le thème : « Femme, pilier de la famille et responsable de développement dans l'endroit où elle réside. »



*L'Honorable Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale s'adressant aux participants à la réunion.*

L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a indiqué que la femme est le pilier du foyer et que, de ce fait, toutes les responsabilités de la famille reviennent à elle. Le Deuxième-Président de l'Assemblée Nationale a fait un clin d'œil aux femmes qui n'ont pas encore régularisé leur mariage de le faire car, a-t-elle insisté, c'est cela qui leur permettra d'être stable dans leur foyer. Elle les a aussi sensibilisées à suivre de près l'éducation de leurs enfants et surtout les jeunes filles. Et de les exhorter à travailler assidûment pour être les vrais piliers de la famille avant de les encourager à se regrouper en associations ou dans des coopératives.



*Vue partielle des participants à la réunion*

Les femmes, à leur tour, ont présenté leurs inquiétudes liées à la scolarisation de leurs enfants et surtout aux enfants qui ont échoué à l'examen de 9ème et 10ème. Elles ont aussi signalé le problème de concubinage qui est devenu monnaie courante dans la province de Makamba. Les femmes enseignantes ont posé la question relative à la politique de redéploiement des enseignants. Pour toutes ces inquiétudes, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a donné quelques éclaircissements y relatifs et a promis d'en parler avec les services concernés.

**Jean-Baptiste Claude NIJIMBERE**

## Série d'activités réalisées par le Président de l'Assemblée Nationale en province de CIBITOKÉ.

Au cours de sa visite en province de Cibitoke, le Président de l'Assemblée Nationale a réalisé différentes activités.



*Le Président de l'Assemblée Nationale distribuant une aide aux vulnérables du site de Karurama*

Ainsi, dans l'après-midi de vendredi 16 juin 2017, il a volé au secours des vulnérables en deux temps. D'abord à l'Hôpital de Cibitoke, où plus de 50 malades ont bénéficié d'une aide en vivres et des pagnes. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a ensuite visité le site des déplacés de Karurama. Là aussi, il leur a octroyé une aide en vivres et plus de 100 ménages ont bénéficié de cette assistance.

Il a clôturé cette journée en visitant l'entreprise de fabrication du ciment, BUCECO. Cette usine et les populations environnantes ne font pas bon ménage, et pour cause ! L'entreprise qui fonctionne jour et nuit, non seulement émet des bruits mais aussi rejette de la poussière nuisible à la santé humaine, comme il en a été rapporté au visiteur de marque qui a aussi nuancé la part des choses. En effet, quand l'entreprise a été implantée là, il n'y avait pas d'habitations, a-t-il tranché.



*Le directeur Général de l'entreprise BUCECO explique au Président de l'Assemblée Nationale le fonctionnement de ladite entreprise*

La pénurie du courant électrique est un autre défi de taille auquel BUCECO doit faire face quand on sait que l'entreprise consomme alors 600 litres d'essence par heure pour faire fonctionner son

groupe électrogène. Cette situation a dégénéré en chômage technique qui a frappé le personnel de nationalité kenyane.

80% des matières premières se trouvent sur place, mais la quantité restante qui est importée de la RDC arrive difficilement au Burundi à cause de l'insécurité, a encore rapporté le Président de la Chambre basse du Parlement burundais.

Si le courant électrique était produit dans les conditions normales, BUCECO exporterait son produit à l'étranger, ce qui supprimerait du coup le problème de manque de devises, a poursuivi le Très Honorable Pascal NYABENDA comme pour démontrer l'utilité de l'entreprise. En sa qualité de Représentant du peuple, il a alors promis d'apporter sa contribution pour que ces défis trouvent une issue favorable.

**Christine NAHIMANA**

### **Travaux de développement communautaire en province de Cibitoke.**

Mélanger le sable et le gravier pour former le béton à paver dans les salles de classe d'un bâtiment à trois niveaux qui servira d'école pour les sourds-muets, tel était le menu des travaux de développement communautaire que le Président de l'Assemblée Nationale a effectués samedi 17 juin 2017 à Karurama, c'est en commune de Rugombo de la province de Cibitoke. Après le mot de bienvenue de l'Administrateur Communal de Rugombo, Madame Béatrice KADERI, le Gouverneur de la province de Cibitoke a plutôt rappelé l'historique de cette initiative de construire une école de sourds-muets.



*Le Président de l'Assemblée Nationale en train de faire les travaux communautaires*

Née avec ce handicap, Aline BERAHINO a été formée à l'étranger. A son retour, l'idée lui est venue

de rassembler tous les sourds-muets de la province. Au terme de son entretien avec la Première Dame, elles ont décidé de construire une école avec l'ambition de former les sourds-muets de tout le pays. Cet édifice à trois niveaux constitue l'un des projets-phare de la province, s'est réjoui Monsieur Joseph ITERITEKA.



*Vue de profil de la population en train de faire les travaux communautaires*

La matérialisation de ce projet prouve à suffisance que les Burundais sont capables, a commenté le Président de l'Assemblée Nationale qui a affirmé que le devis aurait atteint un montant d'un milliard et demi au minimum. C'est l'esprit de solidarité qui a permis la construction de ce bâtiment, a-t-il ajouté en précisant que cette valeur est enracinée dans la culture burundaise. Et de conclure que les Occidentaux n'ont rien à apprendre aux Burundais en matière de droits de la personne humaine. Ils ont plutôt un agenda caché, a-t-il renchéri.

Le Président de la Chambre basse du Parlement burundais a saisi cette occasion pour sensibiliser les populations de Cibitoke à répondre massivement aux festivités marquant la commémoration du 55ème anniversaire de l'Indépendance du Burundi. Les Belges, en rentrant chez eux, avaient la mort dans l'âme, a-t-il rappelé. Ils n'ont pas encore désarmé. Ils rêvent encore d'exploiter le sous-sol burundais mais quand les dirigeants leur refusent l'accès, c'est le problème des mandats qui refait face, a-t-il démontré en rassurant que les Burundais ont le plein droit de réviser quelques dispositions de leur Constitution.



*Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population*

Par ailleurs, l'Invité de marque a également relevé les méfaits de la corruption et de la fraude. Les deux fléaux freinent le développement. Au moment où le corrompu est au service de ses corrupteurs, a-t-il expliqué, le petit peuple est ignoré alors que c'est lui qui paie le salaire du premier par le biais des taxes. Quant à la fraude, a-t-il poursuivi, les fonds qui sont détournés vont enrichir les autres pays au détriment du Burundi qui en est le véritable producteur. Aux administratifs, il leur a recommandé de bien organiser des camps de travail pour les jeunes qui vont bientôt rentrer pour les grandes vacances.



*Vue de profil de la population en train de répondre aux salutations du Président de l'Assemblée Nationale.*

Ajoutons que dans l'après-midi de cette même journée, le numéro Deux burundais s'est rendu au Stade Urunani de Buganda où il a assisté à deux matches. Le premier qui a opposé les moins de 12 ans de l'Académie Umutima de Bubanza à ceux de l'Académie Umutima de Cibitoke s'est soldé par un score de trois buts à zéro en faveur de l'Académie Umutima de Cibitoke. Le deuxième match qui a opposé les Cadets des deux équipes s'est soldé par un score vierge de parité de zéro but partout.

Au terme d'une réception organisée dans la soirée en honneur du Président de l'Assemblée Nationale, il a reçu des mains des natifs de la province une vache en guise de cadeau.

**Christine NAHIMANA**

## Série d'activités effectuées par le Président de l'Assemblée Nationale en province de Muramvya



*Le Président de l'Assemblée Nationale distribuant l'aide aux malades.*

Au cours de son séjour en province de Muramvya, le Président de l'Assemblée Nationale accompagné par les Elus de cette circonscription et le Ministre ayant l'environnement dans ses attributions a visité l'Hôpital Royal de Muramvya le vendredi 28 juillet 2017. A son arrivée, il a été accueilli par le Directeur de l'Hôpital. Le Docteur Oscar NTI-HABOSE lui a fait visiter un terrain où on envisage construire un immeuble à deux niveaux pour l'extension de l'Hôpital. Le Numéro Deux Burundais a par la suite distribué de l'aide aux malades les plus nécessiteux. Au total, 100 malades ont obtenu chacun un pagne, 5 kilos de haricot et 5 Kilos de riz.

Par après, le Très Honorable Pascal NYABENDA s'est dirigé à l'entreprise MINOLACS, entendez par là la Minoterie des Grands Lacs. Cette usine de transformation du blé en farine a une capacité



*Le Président de l'Assemblée Nationale en train de visiter la MINOLACS*

S'adressant à la presse au terme de sa visite, le Président de la Chambre basse du Parlement a expliqué l'utilité de cette industrie dont la matière première est importée de l'étranger. Outre qu'elle va encourager les populations à produire beaucoup, elle fait aussi entrer au pays de la monnaie locale. Si les entreprises de la sorte s'implantaient à deux ou à trois au Burundi, le pays ne connaîtrait plus le problème de devises, a-t-il démontré.

**Christine NAHIMANA**

## Le Président de l'Assemblée Nationale effectue les travaux communautaires en commune de Bukeye.



*Le Président de l'Assemblée Nationale en train de terrasser la cour intérieure.*

Aménager la cour intérieure de la nouvelle bâtisse qui abritera les bureaux de la commune de Bukeye, tel était le menu des travaux communautaires de samedi 29 juillet 2017. Ces travaux qui étaient pilotés par le Président de la Chambre Basse du Parlement ont vu la présence de beaucoup de jeunes qui, du reste, les exécutent quotidiennement dans le cadre des camps de travail.

Dans son mot d'accueil, l'administrateur communal de Bukeye s'est félicité de la sécurité qui y règne ainsi que la solidarité de la population dans leur diversité.



*Le Gouverneur de la province de Muramvya prononçant son mot d'accueil.*

La nouvelle bâtisse est un témoignage éloquent du principe de développement qui commence par le petit peuple et retourne à lui, s'est réjoui le Gouverneur de la province de Muramvya. Cet immeuble à trois niveaux, a encore expliqué Monsieur Emmanuel NIYUNGEKO, est le résultat palpable de l'appui du Gouvernement aux communes.

Le Président de l'Assemblée Nationale a abondé dans le même sens en exprimant sa joie de voir un immeuble en étages construit par la population sans le concours des Européens. Il n'y a pas longtemps que ce bâtiment serait construit à la sui-

te de plusieurs correspondances, s'est-il réjoui, en déclarant qu'actuellement les populations ont compris l'utilité des travaux communautaires qui étaient perçus à tort comme une campagne d'un parti politique.



*Vue de profil de la population en train de faire les travaux communautaires.*

Le Très Honorable Pascal NYABENDA a particulièrement félicité les populations de Bukeye qui sont restées sereines lors des insurrections de 2017 alors que certains leaders ressortissant de cette commune avaient déraillé. Elles ont répondu massivement aux échéances électorales de 2015. S'adressant aux jeunes, le Numéro deux Burundais leur a démontré l'utilité de la formation patriotique. C'est un cadeau du ciel que d'avoir la patrie, a-t-il confié. C'est en étant en exil que l'on comprend l'importance de la patrie, a témoigné le Numéro Deux Burundais, qui, a lui-même connu l'exil. Les réfugiés sont accusés de tous les maux dans leur pays d'accueil. C'est là alors qu'ils regrettent de leur patrie. A coup sûr, les exilés de 2015 ont la nostalgie du Burundi, a-t-il déclaré.

Poursuivant son allocution, le Président de l'Assemblée Nationale a déploré que même si nous avons coupé court avec les colonisateurs avec l'acquisition de l'indépendance, il y a de cela 55ans déjà, les trouble-fêtes ne manquent pas. Actuellement, a-t-il expliqué, sous prétexte des droits de l'homme et des principes de la démocratie, les Occidentaux tiennent des propos calomnieux à l'endroit du Burundi. Cela étant donc le chemin qu'ils empruntent pour faire pression aux pays en voie de développement.



*Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population.*

Le sort de Kadhafi en Libye, est-ce le modèle de respect des droits humains ? Les bombes lancées en Syrie sont-elles le témoignage de respect des droits de la personne humaine ?, s'est-il interrogé avant de déclarer que la Cour Pénale Internationale a été opérationnelle uniquement pour condamner les Africains, jamais les Européens. Ces mêmes Européens se sont emportés il y a peu de temps, en coupant les aides au pays. Mais cela a été plutôt pour les Burundais une occasion de se ressaisir. Aujourd'hui, l'Office Burundais des Recettes collecte les ressources. Les fonctionnaires de l'Etat sont actuellement rémunérés plus tôt que prévu. Le pays a certes besoin des partenaires, mais non ceux qui lui imposent les usages non conformes aux coutumes des Burundais dont l'homosexualité.

Abordant le thème de la fraude, il a insisté sur les pierres précieuses et le café. Ceux qui exploitent et exportent clandestinement les richesses du pays sont assimilés aux auteurs de troubles. L'unité est le pilier du développement, a-t-il martelé. Il est pathétique de voir une autorité d'hier devenir aujourd'hui réfugié, s'est-il apitoyé en ajoutant que ceux qui se sont exilés au Rwanda sont assimilés aux prisonniers. Et de lancer un appel vibrant à tous les exilés de retourner au bercail. Il les a aussi conseillés à ne pas prêter oreille à ceux qui les déstabilisent en leur arguant d'attendre l'issue des négociations alors qu'elles sont déjà terminées. Seulement, a-t-il nuancé, il reste l'opérationnalisation d'un rapport définitif qui va compiler et le dialogue inter burundais et les négociations d'Arusha. Ce rapport servira alors de feuille de route pour les élections de 2020, a-t-il renchéri.



*Vue partielle de la population.*

Le Président de la Chambre Basse du Parlement a également démontré que même la Constitution est issue d'Arusha. Certaines dispositions étant devenues obsolètes, c'est l'affaire des Burundais de retoucher leur Loi fondamentale. Pourquoi les pays occidentaux s'en mêlent-ils ?, s'est-il interrogé.

Par ailleurs, le Numéro Deux Burundais a également recommandé la gestion à bon escient de la récolte. Il leur a aussi exhorté de cultiver tout au long de l'année en usant de la technique d'irrigation. Inutile de prendre des congés en matière agricole alors que le ventre réclame toujours à manger, a-t-il expliqué en conseillant aussi la diversification des métiers.

Après les travaux communautaires, le Président de l'Assemblée Nationale s'est dirigé au stade de Bukeye pour distribuer une aide alimentaire aux riverains de la forêt de la Kibira. Mais avant cette œuvre charitable, il leur a prodigué des conseils allant dans le sens de protéger cette ressource naturelle, étant donné que, au mois d'août chaque année la forêt de la Kibira est brûlée. Il les a alors exhortés de surveiller tout malfaiteur, quitte à le dénoncer.

**Christine NAHIMANA**

### **Série d'activités du Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale en province de Ruyigi.**

Entretenir la route de la colline de Migege en zone de Rusengo en arrachant les herbes qui la rendent impraticable, tel était l'objet du rendez-vous de samedi 28 juillet 2017 du camp de travail des élèves de la zone de Rusengo en commune et province de Ruyigi. Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, accompagnée par les

Parlementaires élus dans cette circonscription est allée se joindre à ces élèves dans ces travaux de développement communautaires.



*Vue partielle des élèves qui étaient présents aux travaux communautaires*

Le Conseiller principal du Gouverneur, dans son mot d'accueil, a vivement remercié ces vacanciers qui ont répondu présents à ces activités. La jeunesse, a confié monsieur Valéry NKUNZIMANA, c'est l'avenir d'un pays et même le présent. Ils font des activités bénéfiques pour la population, a-t-il expliqué avant de les interpeller à aimer leur patrie. Un étranger ne peut pas aimer le Burundi plus que les natifs, a-t-il démontré. Le pays est notre mère-patrie, raison pour laquelle nous devons lui manifester notre amour, a-t-il justifié.

Dans son discours, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir que l'avenir du pays est dans les mains des Burundais eux-mêmes. L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a aussi eu l'occasion de remercier l'entreprise qui a construit cette route reliant la zone de Rusengo de la commune Ruyigi à la zone de Bwagiriza de la commune de Butezi. L'entretien de cette route est une activité permanente et un devoir de tout un chacun parmi ceux qui l'empruntent, a-t-elle ajouté. L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a salué l'esprit patriotique manifesté par ces élèves qui ont répondu massivement à l'appel des autorités.



*Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale s'adressant aux élèves en camp de travail.*

Elle n'a pas manqué de conseiller les filles et les garçons à ne pas s'adonner à la débauche. S'adressant aux jeunes filles, elle leur a conseillé d'éviter des grossesses non désirées surtout qu'elles sont encore sur le banc de l'école. Aux garçons, elle leur a recommandé le respect de leurs sœurs. Et de rappeler aux uns et aux autres que la superficie du pays reste la même pendant que la population augmente au jour le jour. Par ailleurs, elle les a encouragés à poursuivre leurs études car, a-t-elle expliqué, le diplôme est un investissement à long terme. Partout où tu iras avec ton doctorat, tu auras du travail, a-t-elle renchéri. Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a rappelé à ces jeunes qu'ils doivent aider aussi leurs parents à cultiver dans les marais pendant cette période de grandes vacances. Elle les a aussi sensibilisés à ne pas consommer les boissons prohibées et à ne pas fumer du tabac, parce que ces produits gâchent leur avenir. Elle a clôturé son discours en leur promettant d'être toujours à leur disposition chaque fois de besoin.

Les Parlementaires qui avaient accompagné le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale ont eu l'occasion de prodiguer des conseils à ces jeunes allant dans le sens de poursuivre leurs études jusqu'à atteindre le niveau de doctorat, d'exécuter les travaux communautaires sans toutefois les considérer comme des corvées et de s'atteler aux différents jeux qui peuvent mener à des compétitions.



*Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale assistant les malades de l'Hôpital Rusengo*

L'Honorable Jocky-Chantal NKURUNZIZA a clôturé les activités de cette journée en assistant les malades à l'Hôpital Rusengo, un hôpital sous convention catholique. Ce don était composé de pagnes, du riz et du lait en carton. Les autorités de cet hôpital ont vivement remercié la visiteuse de marque en lui exhortant de plaider pour cet hôpital qui ne dispose d'aucun médecin ni infirmier payé par l'Etat. Le personnel à cet hôpital n'est pas non

plus suffisant.



*Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale dans les travaux Communautaires au stade Rumuri.*

Précisons qu'avant de s'allier à ces élèves en camp de travail, la Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale avait commencé à se joindre aux habitants de la province de Ruyigi qui étaient en train de rassembler les pierres éparpillées au pourtour du Stade moderne Rumuri. Comme prévu, le terrain sera couvert d'un tapis synthétique dans les jours à venir. Ces travaux rentraient aussi dans l'esprit de préparer là où ils construiront des escaliers qui serviront de sièges pour les spectateurs.

**Pétronie BUCUMI**

### **Visite de l'orphelinat Notre Dame Del Monté de Busoro par le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale**

Vendredi 25 août 2017, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a visité l'orphelinat Notre Dame Del Monté érigé sur la colline de Rubavu, c'est en zone de Busoro de la commune de Bweru, en province de Ruyigi.



*A son arrivée, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale assiste au numéro lui présenté*

L'honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a également offert à cet orphelinat un don de vivres composé du riz, du lait et des jus pour les enfants et des non vivres dont les pagnes.

Dans son allocution, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale a salué l'engagement des Sœurs franciscaines. Elle a précisé que l'objectif de sa visite était de les encourager. Aux orphelins, il les a conseillés d'être des modèles pour réussir leurs études car ce sont eux le Burundi de demain.



*La Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale donnant son don*

La Mère supérieure, Soeur Monique KADEDEYE a vivement remercié le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale pour ce geste combien louable. L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a clôturé son séjour par une visite guidée dans cet orphelinat qui héberge 38 enfants.

**Jean Baptiste Claude NIJIMBERE**

### **La Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale a effectué les travaux communautaires en province de Ruyigi.**

Préparer le béton pour le pavage des vestiaires du Stade de Ruyigi qui sera bientôt doté d'un terrain synthétique, tel était l'objet des travaux de développement communautaire de samedi 26 août 2017. Ces travaux ont été rehaussés par la présence du Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale. L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA était aussi accompagnée par les Parlementaires élus dans cette circonscription de Ruyigi.



*Préparation du béton*

Au terme de ces travaux, le Conseiller Principal du Gouverneur de Ruyigi a souhaité la bienvenue à

toutes les personnes qui avaient répondu présent à ce rendez-vous. Il a particulièrement remercié la délégation du personnel de l'INSS qui avait participé à ces travaux. « Sentez-vous à l'aise dans cette belle province de Ruyigi, leur a-t-il souhaité, car la paix et la sécurité sont assurées ».

Pour sa part, le Chef de délégation du personnel de l'INSS a, dans son allocution, rappelé que les travaux de développement préoccupent le personnel de l'INSS. C'est dans cette optique qu'ils se sont joints à la population de Ruyigi dans les travaux de développement communautaire. Il a terminé son allocution en octroyant cent sacs de ciment pour appuyer ces travaux de construction du Stade de Ruyigi.



Quant au Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, elle a détaillé les bienfaits du sport comme pour rappeler l'utilité de ce Stade. L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a également exhorté la population à louer le Président de la République dans sa politique de construction des stades et d'autres infrastructures de développement. Elle n'a pas oublié de prodiguer des conseils allant dans le sens du programme de limitation des naissances et de l'inscription des mariages au service de l'état civil. Elle est également revenue sur la protection de l'environnement en interdisant les feux de brousse.



La Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale prononçant son discours.

Elle a aussi conseillé à la population de lutter contre la famine en s'attelant aux travaux champêtres pour cultiver différentes variétés de pro-

duits agricoles. Pour clôturer son allocution, elle a recommandé à la population de Ruyigi d'envoyer les enfants à l'école, surtout que la rentrée scolaire pointe à l'horizon. Elle l'a aussi encouragée à consolider la paix et la sécurité qui sont des piliers du développement.

**Jean Baptiste Claude NIJIMBERE**

### **Le Président de l'Assemblée Nationale octroie les vivres à l'association « Dukunde igihugu twiteze imbere »**

5Kg de haricot et 5Kg de riz, telle est la ration que chaque membre de l'association « Dukunde igihugu twiteze imbere » recevait mardi 29 août 2017 des mains du Président de l'Assemblée. Au total, 120 personnes ont été sélectionnées par l'association pour bénéficier de ce don à l'ECOFO de Muramba, c'est en commune et province de BUBANZA. Les critères de choix étaient la vulnérabilité et l'assiduité aux activités de l'association.



Le Président de l'Assemblée Nationale en train d'effectuer les travaux communautaires

Après les travaux de réhabilitation de la route Bubanza -Ngara, l'Administrateur de Bubanza a remercié le Président de l'Assemblée Nationale pour sa contribution combien louable quand il s'agit d'appuyer les populations de sa circonscription. Monsieur François KAZOVIYO a en effet rappelé que le Très Honorable Pascal NYABENDA a aussi été d'un grand secours pour la réhabilitation de deux ponts sur les routes qui aboutissent au chef-lieu de la province. Il s'agit du pont de la localité de Kidahwe qui avait été endommagé par les pluies diluviennes et du pont sur la route de Ruvyuko, a-t-il détaillé. Et de féliciter les populations pour avoir élu des représentants du peuple dignes de ce nom.

Pour sa part, le Conseiller Principal du Gouverneur de province, qui avait représenté son chef hiérarchique, s'est réjoui de l'air bien portant affiché par ces populations qui s'adonnent par ailleurs aux activités de l'association. Beaucoup de chantiers nécessitent encore votre concours, a insisté monsieur Astère NITUNGA avant d'énumérer les travaux visant l'augmentation de la production et l'opérationnalisation des systèmes d'irrigation dans les communes de Bubanza, Mpanda et Rugazi. Il a alors invité le Président de l'Assemblée Nationale à venir se rendre compte de toutes ces réalisations au cours des vacances parlementaires qui pointent déjà à l'horizon. Malgré que la sécurité soit relativement bonne, il a quand même exhorté les populations à ne pas dormir sur les lauriers du moment qu'elles sont à proximité de la réserve naturelle de la Rukoko. Il a alors appuyé ses propos par le récent attentat, sans succès, du Gouverneur de province, au niveau de cette localité.



*Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population*

Avant d'être rehaussé à la tête de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA a d'abord été élu comme Député dans cette circonscription de Bubanza, a confié le Numéro Deux Burundais comme pour remercier son électeur. En guise d'excuses pour ne pas visiter souvent cette localité, le Président de l'Assemblée Nationale s'était muni d'une aide en vivres, même eu égard aux populations nécessiteuses, a-t-il lui-même reconnu avant d'affirmer que c'est le geste qui compte. Le but de ma visite, a-t-il encore expliqué, est d'encourager l'association « Dukundeigihugutwitezimbere » dont les membres portent des houes alors que la saison sèche bat son plein. Même la dénomination de l'association en dit long, s'est-il réjoui en démontrant que l'amour de la patrie est le tremplin de tout progrès.

Il a aussi profité de l'occasion pour prodiguer des conseils aux membres qui sont du reste regroupés en équipes de 30 personnes. Il vaut mieux élargir votre champ de travail, a-t-il déclaré en dé-

montrant qu'en s'associant pour cultiver un vaste champ d'un des leurs, les membres de l'association y gagneraient en termes de revenus qui auraient profité, le cas échéant, aux autres personnes. Il a aussi démontré que, avec l'opérationnalisation de la microfinance Tujane, les membres de l'association seraient les premiers servis dans cette institution financière, fruit de l'initiative des natifs de la province. Le Président de la Chambre basse du Parlement burundais a également inspiré aux membres de l'association l'idée de s'atteler à la fabrication des briques cuites. Cette activité serait bénéfique en ce moment où le Gouvernement alloue chaque année un budget de 500 million à chaque commune. Les communes sont donc des clients potentiels avec leur programme de construction des infrastructures sociales comme les écoles et les centres de santé, a-t-il révélé en démontrant que les ménages des membres et l'association profiteraient tous de cette situation.

Il a également fait un clin d'œil aux leaders de l'association qui devraient déjà concourir pour le Stade de Bubanza en construction et qui nécessite, de ce fait, beaucoup de briques au niveau des colonnes et des dalles.

Abordant le volet social, le Président de la Chambre basse du Parlement burundais a insisté sur deux aspects. D'abord, les boissons prohibées qu'il assimile au poison, raison pour laquelle l'administration à la base traque toujours les fabricants. Elle ne le fait pas par méchanceté mais, a-t-il nuancé, pour préserver la santé des citoyens. Ensuite, la polygamie qui est source d'insécurité. Non seulement les enfants tentent d'assassiner leurs parents mais aussi les frères se rentrent dedans à cause des conflits fonciers.



*Vue partielle de la population*

Mais qu'à cela ne tienne, a-t-il quand même calmé les esprits, en démontrant que cette forte démographie peut se transformer, à bon escient, en atout. Il a illustré ses propos en révélant le cas du

Gabon dont la superficie est 10 fois supérieure à celle du Burundi mais dont la population se compte à un million et demi d'habitants. Seulement, a-t-il nuancé, il ne sied pas de se créer des ennuis sciemment.

Même si les autorités administratives ont affirmé que la paix et la sécurité règnent sur toute l'étendue de la province, le Numéro Deux Burundais a conseillé la vigilance aux populations de Bubanza. Les fauteurs de troubles n'ont encore désarmé, surtout que le pays s'achemine doucement vers les échéances électorales de 2020. Il faut surveiller tous les mouvements des gens et dénoncer même les suspects. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a clôturé son allocution par l'appel lancé par le Président de la République de contribuer pour les échéances électorales de 2020. Et de solliciter le concours de l'association « Dukunde igihugu twiteze imbere » mais aussi de tout un chacun. Oui aux appuis des Occidentaux, non à la domination. C'est ça l'indépendance véritable !, a conclu le Président de l'Assemblée Nationale.

**Christine NAHIMANA**

### **Le Président de l'Assemblée Nationale a participé aux travaux champêtres dans la commune Gihanga**

Le Président de l'Assemblée Nationale profite des vacances parlementaires pour s'occuper de ses champs. Ainsi, le Très Honorable Pascal NYABENDA s'est rendu jeudi 07 septembre 2017 à la colline de Rugunga de la Zone et commune de Gihanga, en province de Bubanza pour procéder à la récolte du haricot.



*Le Président de l'Assemblée Nationale et Son épouse en train de récolter le haricot.*

Selon le Numéro Deux burundais, par ce geste, il a aussi voulu prêcher par l'exemple. En effet, a-t-il expliqué, ce champ a été irrigué par la rivière de Kajeke grâce à une pompe qui fait monter l'eau. La population devrait donc être sensibilisée à culti-

ver aussi pendant la saison sèche, a-t-il souhaité.



*Le Président de l'Assemblée Nationale en train de transporter la récolte.*

Signalons que ce champ renferme aussi la culture de maïs, des aubergines, des oignons et d'autres.

Après cette activité, le Président de l'Assemblée Nationale s'est dirigé vers la colline de Cona où il a visité son étable. Fruit des cadeaux qu'il a obtenus lors de la célébration de son jubilé d'or en 2016, l'étable comptait, à ses débuts, onze vaches. Actuellement, s'est-il réjoui, dix d'entre elles ont déjà des veaux.



*Le Président de l'Assemblée Nationale en train de visiter son étable*

Le fumier obtenu à cette étable aide aussi à fertiliser les champs, a-t-il poursuivi avant d'exhorter toute la population burundaise à s'adonner aux activités agricole et pastorale qui génèrent des fonds.

**Jean Baptiste Claude NIJIMBERE**

## Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale reconforte les populations de Butezi.



*Les autorités se rendant sur le lieu du drame*

Trois personnes ont été tuées dans la nuit du jeudi 7 septembre 2017 par les malfaiteurs non encore identifiés sur la colline de Muyange, c'est en zone de Mubira de la commune de Butezi en province de Ruyigi. Les victimes sont Monsieur Samuel NTIRAMPEBA qui se disait propriétaire de la colline de Muyange, son fils ainsi que sa belle-fille. C'est pour cette raison que le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA en compagnie des Parlementaires élus dans la circonscription de Ruyigi et d'autres autorités ont effectué une descente urgente sur cette colline pour calmer les esprits choqués par cet événement malheureux. En effet, les personnes tuées étaient en conflit foncier avec la population de cette colline.

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale accompagnée par le Procureur près la cour suprême de Gitega, le président de la Cour d'appel de Gitega, le président de la cour Suprême et d'autres personnes ont d'abord visité cette colline qui a une superficie d'environ 9 km<sup>2</sup> avec 900 ménages qui totalisent plus de 10.000 personnes.

Au terme de cette visite, ces autorités ont essayé de tranquilliser la population environnante et lui ont demandé de contribuer efficacement dans les enquêtes qui sont en cours pour traquer ces criminels.



*Le président de la Cour Suprême s'adressant à la population*

Dans son discours, le président de la Cour suprême, Monsieur François NKEZABAHIZI a déploré le comportement affiché par cette population qui s'est fait justice alors que le dossier en soi est dans la main des instances juridiques. Il a demandé aux autorités compétentes de se donner corps et âme pour éradiquer ces problèmes liés aux conflits fonciers et de mener des enquêtes fiables pour attraper ces criminels.



*Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à l'assemblée.*

Dans son allocution, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a fait savoir qu'il faut décourager ce comportement ignoble déclenché par des gens mal intentionnés qui ont d'ailleurs organisé une marche manifestation de la population de cette localité. Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a indiqué que ce comportement freine le pas déjà franchi en matière du développement de cette colline. Ces malfaiteurs seront tôt ou tard arrêtés et seront traduits devant la justice, a-t-elle rassuré.

Elle a clôturé son discours en invitant la population à collaborer avec les enquêteurs en leur fournissant des informations nécessaires pour leur faciliter la tâche.



*vue partielle de la population de la colline de Muyange*

Après ces discours, les autorités ont visité l'hôpital de Butezi où se trouvaient les corps des disparus. Ces autorités ont fait une réunion à huit clos et à la sortie, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale a répondu aux questions de la presse où elle a invité la population à renforcer le travail en quadrilogie pour sauvegarder la paix et

la sécurité dans cette province et surtout en commune de Butezi.

**Pétronie BUCUMI**

### **Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale parraine la cérémonie de remise de don à Ruyigi.**

La période des vacances parlementaires est le bon moment dont les Honorables Députés profitent pour s'approcher davantage de la population qui les a élus. C'est dans cette optique que le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA s'est joint jeudi 14 septembre 2017 à la population de Rusengo, c'est en commune et province de Ruyigi dans les cérémonies d'octroi d'un don à la province sanitaire de Ruyigi par l'UNFPA. Ce don est composé de motos, de vélos, du matériel informatique et de postes téléviseurs numériques.



*Accolade entre le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale et le Gouverneur de province.*

Dans son mot d'accueil, le Gouverneur de Ruyigi, Monsieur Hassan Abdallah, a souhaité la bienvenue à toute personne présente aux cérémonies et leur a indiqué que la paix et la sécurité règnent dans la province de Ruyigi. Il a indiqué que ce don vient à point nommé car il renforcera la culture de la population de Ruyigi de se confier aux structures sanitaires en cas de maladie. Il va également aider à augmenter le rendement dans le secteur de la santé sexuelle et reproductive.

Au nom du Ministre de la santé publique et de la lutte contre le Sida, Docteur Josélyne NSANZERUGEZE, son assistante, a signalé que le but de ce programme est de renforcer les capacités des centres de santé «amis des jeunes» à offrir les services de qualité à ces derniers et aux adolescents surtout dans le secteur de la santé sexuelle et reproductive. Par ce programme, les

adolescents et les jeunes auront accès aux services de la santé sexuelle et reproductive de qualité adaptés et le système de gestion des produits de santé de la reproduction sera renforcé, a-t-elle martelé. Elle a par conséquent invité les jeunes et les adolescents à mieux préparer leur avenir et celui du pays. Elle a néanmoins déploré le fait que certaines personnes surtout les hommes soient toujours imperméables face à ce programme et leur a demandé de se ressaisir.



*La Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, au milieu, à sa droite le Gouverneur de Ruyigiet à sa gauche l'Assistant du Ministre de la santé*

Dans son discours de circonstance, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, a d'abord remercié la population d'avoir répondu massivement avant d'avouer qu'elle est venue soutenir la jeunesse qui est le Burundi de demain. Le don du matériel, a-t-elle précisé, va justement aider dans la sensibilisation et dans l'éducation de la jeunesse de la province de Ruyigi pour qu'elle adopte un bon comportement pour son maintien en bonne santé. Elle a vivement remercié l'UNFPA qui a octroyé ce don.



*L'otroi du matériel*

Selon le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, le Gouvernement burundais a adopté plusieurs stratégies dont le CCLP2 et le programme de vision 2020 pour venir en aide à sa population dans tous les secteurs de la vie. Elle n'a pas oublié de faire un clin d'œil surtout aux jeunes filles leur rappelant que leur place est à l'école et non à la maternité. Aux garçons, elle leur a recommandé d'être conscients qu'ils seront eux aussi responsables de la santé sexuelle de leurs sœurs. Elle a interpellé les parents à renforcer l'éducation

de leurs enfants. Elle les a exhortés de mieux préparer leur avenir pour qu'ils ne regrettent pas en disant « si j'avais su ».



*Le Deuxième Vice-Président prononçant son discours.*

La jeunesse occupe les 2/3 de la population Burundaise, a par ailleurs rappelé l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA qui a aussitôt encouragé d'utiliser cet effectif dans le développement du pays. Elle leur a également prodigué beaucoup de conseils entre autres de : Ne pas se donner aux boissons prohibés ; D'éviter la délinquance ; D'éviter les grossesses non désirées ; D'aimer leur patrie ; De s'atteler aux études car le meilleur ami est le diplôme. Pour conclure elle a lancé un appel à toute la population de Ruyigi leur interdisant les feux de brousse et les exhortant à la consolidation de la paix et de la sécurité. Les cérémonies se sont clôturées par la remise du matériel aux différents chefs du secteur de district de santé de Ruyigi.



*Les jeunes saluent les autorités*

**Jean Baptiste Claude NIJIMBERE**

## **Série d'activités réalisées par le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale en province de Muyinga.**

« Bonne guérison » ! Tel a été le souhait du Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale aux malades de l'Hôpital de Gashoho en province de Muyinga le mercredi 20 septembre 2017. A côté de ce réconfort, l'Honorable Jocky-Chantal NKURUNZIZA s'était muni d'un paquet de vivres composé de riz et de haricot. Les Elus du peuple, a déclaré la Visiteuse de marque, pensent toujours aux malades. Ils sont en effet conscients que ces malades ont participé aux élections qui ont mis en place les institutions actuelles, a-t-elle renchéri avant d'inviter les patients, une fois en forme, à participer à la construction de leur patrie en répondant présent aux travaux de développement communautaire.



*Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale en pleins travaux*

A propos justement de ces travaux de développement communautaire, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale les a effectués au Lycée Technique Communal de Muruta. Ces travaux consistaient en fait au pavage d'une salle de classe.

Le Gouverneur de la province de Muyinga, Madame Aline MANIRABARUSHA a, dans son mot d'accueil, prodigué des conseils aux jeunes filles de la province en général et à celles de cette localité en particulier, allant dans le sens de poursuivre les études afin de pouvoir occuper des places importantes dans le pays, comme elles en ont le modèle du Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale.



*Le Gouverneur de Muyinga prodiguant des conseils à la population.*

La présentation des Parlementaires élus dans cette circonscription de Muyinga a ouvert le discours de l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA qui a conseillé aux habitants de cette province à bien entretenir ces locaux. Pilier des connaissances, ces infrastructures sociales serviront même à leurs arrières enfants, a-t-elle démontré avant de leur promettre de revenir les aider dans la construction d'une université.

Partant de l'échange de leurs salutations : « Tugire amahoro – Twarayarondeye », le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale leur a interpellé à continuer la bonne cohabitation dans la quadrilogie afin de sauvegarder la paix et la sécurité. Connaître à fond ceux qui leur rendent visite en provenance du pays voisin de Tanzanie serait un atout pour sauvegarder la paix et la sécurité dans leur province, a-t-elle poursuivi avant de les exhorter à voler au secours des rapatriés jusqu'à la prochaine récolte.

### **Pétronie BUCUMI**

#### **Le Président de l'Assemblée Nationale visite le marché de Rugunga en chantier.**

La commune de Gihanga est la première en province de Bubanza à avoir matérialisé l'expérience puisée en province de Muyinga en termes de construction de marchés modernes, a commenté lundi 25 septembre 2017 le Président de l'Assemblée Nationale lors de la visite du marché de Rugunga. Dans les autres communes, a poursuivi le Très Honorable Pascal NYABENDA, le projet existe seulement sur papier.



*Le Président de l'Assemblée Nationale contemple le plan du marché en cours de construction*



*Vue partielle du chantier du marché de Rugunga.*

C'est le cas du marché de Nyamabere en commune de Mpanda, celui de Ruce en commune de Rugazi, celui de Kivyuka en commune de Musigati et celui de Muramba en commune de Bubanza, a détaillé le Numéro Deux qui a changé sur place son agenda. Alors qu'il avait prévu s'entretenir avec les commerçants impliqués directement dans la construction du marché de Rugunga, il s'est d'abord adressé à la foule qui était venue l'accueillir.

Dans son mot d'accueil, l'Administrateur communal de Gihanga a remercié le Président de l'Assemblée Nationale pour avoir inspiré son entité administrative qui a vite compris le message en démolissant aussitôt l'ancien marché. Monsieur Léopold NDAYISABA s'est également réjoui des effets produits par la sensibilisation du Très Honorable Pascal NYABENDA. Actuellement, a-t-il expliqué, les cultures se pratiquent 12 mois sur 12 dans sa commune grâce au système d'irrigation.



*Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population.*

Quant au Gouverneur de la province de Bubanza, il a loué le comportement affiché par les populations qui ont sauvé les deux réserves naturelles de la province en évitant les feux de brousse. Monsieur Tharcisse NIYONGABO a aussi porté à la connaissance de tout le monde le message de félicitations lui adressé par le Ministère en charge de l'environnement. Bubanza vient en tête en matière de protection de l'environnement pour avoir délogé les gens qui avaient élu domicile dans les réserves naturelles.

Au cours de la réunion proprement dite, le Président de l'Assemblée Nationale a promis un don de 200.000 briques cuites pour la construction du marché de Rugunga. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a aussi exhorté le maître d'ouvrage de lui dresser dans les meilleurs délais le devis relatif au fer à béton et aux sacs de ciment.



*Vue partielle de la population de Rugunga*

Tout en louant l'initiative des commerçants de se regrouper en associations pour occuper un bloc de 16 échoppes, le Numéro Deux Burundais leur a quand même recommandé le changement de mentalité en se spécialisant dans la vente des produits. A côté des cinq associations de commerçants qui vont occuper cinq blocs, le marché de Rugunga qui comprendra aussi deux hangars sera aussi occupé par de petits commerçants.

**Christine NAHIMANA**

### **Le Président de l'Assemblée Nationale participe aux travaux de développement communautaire à Zina.**

Mardi 26 septembre 2017, le Président de l'Assemblée Nationale, en vacances parlementaires, a pris part aux travaux de développement communautaire à Zina, en commune et province de Bubanza. Transporter le moellon qui servira de fondation pour une salle de réception qui sera éri-

gée tout près du Sanctuaire marial, tel était l'objet de ces activités.



*Le Président de l'Assemblée Nationale transportant le moellon.*

Réputée pour son sol fertile, a commenté l'Administrateur communal de Bubanza, la localité de Zina possède des potentialités d'un site touristique de par l'hébergement de KILIMA, la conservation d'urubugo et des palais des princes. Les nombreuses sources occasionnées par les bassins versants bloquent la liaison de Zina avec les autres coins, a poursuivi Monsieur François KAZOVIYO. Même si les populations construisent elles-mêmes des ponts de liaison au cours des travaux de développement communautaire, force est de constater que leurs efforts sont limités, a-t-il déploré avant de louer aussitôt la contribution du Très Honorable Pascal NYABENDA notamment lors de la construction du pont de Kidahwe.



*Vue partielle de la population pendant les travaux communautaires*

Il a également salué le choix du Curé de la paroisse de Bubanza d'ériger le Sanctuaire marial sur la colline de Zina. Aussi, les mariés qui célébraient leurs cérémonies au chef-lieu de la province verront-ils leur trajet réduit. Office religieux au Sanctuaire marial, réception à la salle en projet de construction, a-t-il démontré avant d'espérer que la route presque impraticable malgré le sol pierreux sera non seulement couverte de carrière mais aussi rembourrée.

Pour sa part, le Gouverneur de la province de Bubanza a inventorié les projets de la localité. Les deux collines de Zina et Muhanza pour qui être

équipées en centre de santé était devenu une hantise seront bientôt servies étant donné que cette infrastructure se trouve au stade de toiture. Comme un centre de santé va de pair avec le raccordement en eau potable, Monsieur Tharcisse NIYONGABO a fait un clin d'œil au Conseil Communal pour qu'il approche le ministère de tutelle.

Transformer l'Ecole Fondamentale en Lycée est aussi une autre préoccupation des populations de Zina qui ont déjà fabriqué des briques cuites pour la construction de trois salles de classe, a-t-il renchéri avant d'ajouter que la culture du thé va être initiée au cours de cette année dans les communes de Musigati et Rugazi, riveraines avec la réserve naturelle de la Kibira. Le thé qui se produit tout au long de l'année appuie les populations en matière d'assouvissement des besoins, s'est-il réjoui. Et de préciser que, à la longue, l'OTB (Office du Thé du Burundi) construira une route menant à Bukeye. Et pourquoi pas une usine à Bubanza ?



*Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population de Zina*

Le devoir de rendre compte est le but de sa visite, a confié le Président de l'Assemblée nationale qui a aussi présenté les Parlementaires qui l'accompagnaient. Nous sommes Parlementaires parce que vous nous avez mandatés lors des scrutins de 2015, a déclaré le Très Honorable Pascal NYABENDA comme pour remercier les populations de Bubanza à qui il a aussi brossé les activités du Parlement. Même si les partenaires au développement ont tourné le dos au Burundi depuis 2015, Dieu aidant, les populations sont toujours en vie, s'est-il réjoui en rappelant qu'en matière de diplomatie, le dynamisme est de mise.



*Vue de profil de la population de Zina en train de suivre le message du Président de l'Assemblée Nationale.*

Les changements positifs sont enregistrés, ce qui explique le retour de certains. A propos du centre de santé, le Numéro Deux burundais a précisé que ceux qui avaient gagné le marché se sont par après désistés à cause des bassins versants. Maintenant que le Gouvernement octroie un budget de 500 millions chaque année pour appuyer chaque commune du pays, le mieux est d'accorder la priorité aux entrepreneurs locaux. Quant au système de raccordement en eau potable, le Président de l'Assemblée Nationale a conseillé aux populations de creuser des caniveaux pour faciliter le travail au ministère de tutelle chargé d'apporter les tuyaux.



*Le Président de l'Assemblée Nationale en train de distribuer une aide aux personnes vulnérables*

Au terme de ces travaux de développement communautaire, le Président de l'Assemblée Nationale a procédé à la distribution d'une aide composée de vivres et de non vivres. Au total, 250 personnes nécessiteuses dont 150 femmes et 100 hommes ont bénéficié chacune de 5 kg de riz et d'une houe.

**Christine NAHIMANA**

## MISSIONS A L'EXTERIEUR DU PAYS

### Retour du Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale d'une mission à Luxembourg.

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, APF en sigle, promet d'effectuer dans un avenir très proche une mission de vérification au Burundi avant de lever la sanction infligée au pays. C'est ce qu'a déclaré jeudi 13 juillet 2017, à sa descente d'avion, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale. Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA rentrait d'une mission de travail à Luxembourg. Elle a en effet participé du 6 au 11 juillet 2017 à la 43ème Session de l'APF.



*Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale serrant la main d'un Conseiller à la Mairie de Bujumbura*

Pour rappel, l'APF a placé le Burundi sous observation suite aux insurrections déclenchées fin avril 2017 contre la candidature du Président Pierre NKURUNZIZA. L'APF qui a pris cette sanction en juillet 2015 ne s'est pas toujours convaincue de la nette amélioration de la situation politico-sécuritaire, a regretté le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale qui a aussi participé au Forum des Femmes Parlementaires de la Francophonie. Elle a entre autres parlé de l'implication des hommes et des filles dans la lutte contre les Violences Basées sur le Genre afin d'éradiquer ce fléau. Par ailleurs, le Forum a également sensibilisé les jeunes filles de la région de faire de longues études pour avoir un emploi au même titre que les garçons.

Précisons que l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA avait pris l'avion mardi 4 juillet 2017.

**Pétronie BUCUMI**

### Retour du Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale d'une mission effectuée à Midland en Afrique du Sud



*Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale saluant les cadres de l'Assemblée Nationale et les Honorables Députés*

Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Agathon RWASA, est arrivé à l'Aéroport International de Bujumbura dans la soirée de dimanche 13 août 2017. Il rentrait d'une mission de travail qu'il a effectuée en Afrique du Sud où il a participé à une conférence annuelle des Présidents de Parlements Africains, sous le thème : « Exploiter les dividendes démographiques à travers l'investissement dans la jeunesse ».



*Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale s'exprimant devant la presse*

S'adressant à la presse, il a indiqué qu'au terme de cette conférence, les participants ont pris conscience que l'Union Africaine dispose d'instruments juridiques qui ne sont pas ratifiés. Ils ont ainsi signalé qu'il faut les ratifier et les appliquer surtout en investissant dans la jeunesse en matière d'entrepreneuriat, afin de lutter contre le chômage. Pour ce faire, il a été recommandé la création d'une commission chargée de la jeunesse pour les Parlements qui n'en disposent pas encore. Les Parlementaires Africains souhaitent aussi que le Protocole de Malabo soit ratifié et mis en application par les pays membres car ce dernier a été déjà adopté il y a longtemps.

Signalons que le Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale avait pris l'avion pour Midland mardi 8 août 2017.

**Pétronie BUCUMI**

## ACTUALITES

### Le Président de l'Assemblée Nationale rencontre les différents secteurs d'activités de la province de Cibitoke.

« Le Gouvernement du Burundi devrait intéresser les caféiculteurs en revoyant à la hausse le prix du café cerise ». Cette recommandation des populations de Cibitoke a été formulée vendredi 16 juin 2017 au Lycée de Rusagara en commune de Mugina dans une réunion que le Président de l'Assemblée Nationale a tenue à leur endroit.



*Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant aux participants*

A cheval sur les régions naturelles de l'Imbo et des Mirwa, la commune de Mugina, frontalière entre le Burundi et le Rwanda, s'est déjà dotée de son propre véhicule, s'est réjoui l'Administrateur communal. Madame Jovithe BAYAVUGE a néanmoins déploré la déperdition scolaire qui s'opère à grande échelle dans sa commune.

Pour pallier à ce fléau, il a été instauré sur chaque colline des comités qui suivent journallement la formation des enfants, a tranquilisé le Gouverneur de province. Monsieur Joseph ITERITEKA a aussi loué les activités du domaine judiciaire mais s'inquiète que le manque de moyens financiers ne jette à l'eau tous ces efforts. En effet, s'est-il expliqué, les jugements rendus ne se traduisent pas dans les faits parce que les juges ne se rendent pas sur terrain pour le faire à cause des moyens de déplacement qui ne sont pas disponibles. Le courant électrique presque inexistant freine les projets de développement de Cibitoke, province pourtant réputée être le grenier du pays.

Malgré l'existence des maladies qui ont attaqué la culture du maïs, la saison culturale a été bonne, a rassuré le Gouverneur de province qui a du coup annoncé le projet du FIDA de cultiver toute l'année une superficie de 3.000 hectares qui s'étendra sur

les communes de Buganda et Rugombo.



*Vue de profil des participants*

Pour sa part, le Très Honorable Pascal NYABENDA a abondé dans le même sens en annonçant que dans un proche avenir l'Assemblée nationale va adopter un Projet de Ratification de la Banque Mondiale qui équivaut à 75 millions de dollars américains. Ce projet qui couvrira les provinces de Bubanza, Bujumbura, Cibitoke et Rumonge, se focalisera sur les cultures de riz et de maïs, ainsi que sur l'élevage de la vache.

Le Numéro Deux Burundais a également expliqué le motif de son périple. Dans sa série de campagne de sensibilisation contre la fraude et la corruption, c'est au tour de la province de Cibitoke, a-t-il indiqué en énumérant quelques méfaits de ces pratiques. La loi n'est plus observée du fait que les corrupteurs ont le dernier mot. Le petit peuple reste cloué dans sa misère puisqu'aucun projet de développement n'est plus possible à cause de l'absence de l'autorité, mais aussi les fonds qui devraient stimuler l'économie sont détournés dans d'autres pays.

Le Président de l'Assemblée Nationale a également exhorté la jeunesse à changer de mentalité. Le Gouvernement n'est pas en mesure d'embaucher tous les lauréats. Il revient plutôt aux intellectuels d'user de la matière grise pour générer des emplois. Les administratifs devraient aussi être vigilants pour décourager le rassemblement des jeunes sur des places publiques, les ligala comme on les appelle. Il a aussi tranquilisé que ce n'est pas la Constitution du Burundi qui va être révisée mais seulement quelques dispositions devenues obsolètes.



*Vue d'ensemble des participants à la rencontre*

Par ailleurs, le visiteur de marque a accueilli favorablement le clin d'œil relatif au café. Pourquoi le Rwanda achète-t-il le café du Burundi à un prix élevé ? Quel est son marché d'écoulement ? Telles sont les questions qu'il faut se poser pour contourner ce problème, a-t-il confié.

Pour ceux qui proposent de revoir en hausse le budget annuel de 500 millions alloués à chaque commune, le Président de l'Assemblée Nationale a d'abord conseillé de savoir utiliser à bon escient le budget actuel. Force a été de constater qu'il tombe en annulation pour certaines communes. Le développement provient des populations et retourne aux populations, tel doit être le leitmotiv dans la conception des projets de développement, a-t-il démontré.

La période de trois mois pour importer les vivres hors taxes a été perçue comme courte par certains. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a rappelé que les fonctionnaires de l'Etat sont rémunérés grâce aux recettes collectées par l'OBR qui avait du reste budgétisé ces taxes. Si la période se prolongeait, il risquerait de se créer des dégâts dans un autre sens.

Sachez que les élus à la base ont soif de répondre à l'invitation du Président de la Chambre basse du Parlement burundais. Ils veulent en effet se rendre compte par eux-mêmes des prestations des Députés en assistant aux séances plénières.

**Christine NAHIMANA**

## Célébration de la fête du Corps et du Sang du Christ

Dimanche 18 juin 2017, l'Eglise Catholique universelle célébrait le Saint Sacrement. A cette occasion, le Président de la Chambre Basse du Parlement s'est associé aux Chrétiens de la Paroisse Christ Roi de Cibitoke. Dans son homélie, le curé de la paroisse a démontré combien le Saint Sacrement est de loin supérieur parmi les sept. En effet, a expliqué l'Abbé Nestor NIHORIMBERE, dans le Saint Sacrement se trouve Jésus Christ dans son entièreté, c'est-à-dire avec son corps humain, son intelligence, son aspect divin, bref sa puissance.



*Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse en train de louer le Seigneur*

Le Sacrement de l'Eucharistie est le Sacrement de l'amour par excellence, a-t-il renchéri. L'Eucharistie est le synonyme de l'action de grâce. Au cours de la célébration Eucharistique, nous nous souvenons de Jésus Christ qui s'est sacrifié sur la croix pour sauver les êtres humains, a poursuivi le Curé de la paroisse qui a ajouté que l'Eucharistie évoque aussi les cérémonies du Jeudi Saint quand Jésus Christ a donné à ses disciples son corps et son sang en guise de pain et de vin éternels.



*Vue de profil des choristes en train de chanter la gloire de Jésus Christ*

Dans l'Eucharistie, Jésus Christ se donne aussi comme le vin du ciel, le pain de la vie, comme il l'a lui-même déclaré. Au cours de ce sacrement, les chrétiens reconnaissent que Jésus Christ est vivant, a poursuivi le curé de la paroisse avant d'ajouter qu' à cette occasion, Jésus Christ a manifesté qu'il a aimé les hommes sans réserve pour

qu'ils aient la vie éternelle. Tout en comprenant les Juifs qui n'ont pas saisi comment Jésus Christ pouvait nous délivrer son corps, l'Abbé Nestor NIHORIMBERE a rappelé le Concile de Trente en 1545 au cours duquel les Evêques ont proclamé haut et fort le paradoxe du corps et du sang du Christ. Et de citer quelques grands hommes de l'Eglise qui ont abondé dans le même sens en insistant que cette énigme dépasse l'intelligence humaine.



*Le Curé de la paroisse prêchant la parole de Dieu*

En fin de compte, le Curé de la paroisse a confié que le Sacrement de l'Eucharistie est le propre de l'Eglise catholique qui proclame que Jésus Christ vivant s'y trouve. Et de nuancer qu'il existe d'autres églises Chrétiennes qui imitent seulement la scène en souvenir des activités de Jésus Christ mais sans reconnaître qu'il est réellement vivant. L'Abbé Nestor NIHORIMBERE a clôturé son homélie en rappelant l'héritage du Saint Sacrement. Il a cité entre autres, confier sa vie en Jésus Christ, s'aimer comme des frères, être purifié par Jésus Christ dans notre chemin vers le paradis. Cet héritage est matérialisé par la confession de Jésus Christ dans nos ménages, sur les lieux de travail, bref partout où nous sommes.

Avant d'entamer la procession, le Président de la Chambre Basse du Parlement a salué les Chrétiens en louant le Seigneur qui a contribué pour la réussite de ce programme, surtout que l'Eglise Catholique connaît une série de fêtes dont la Pentecôte, la Sainte Trinité et la célébration du Corps et du Sang du Christ. Se basant sur la première lecture, le Très Honorable Pascal NYABENDA a réconforté de toujours garder l'espoir même au cours de grandes épreuves qui peuvent survenir justement parce que Dieu veut qu'on se rapproche de lui.



*Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant aux Chrétiens*

Le Numéro Deux Burundais a aussi rappelé que le Burundi a traversé des moments difficiles. Malgré cet état de fait, le peuple n'a pas désespéré mais il a plutôt multiplié les prières et tout est rentré dans l'ordre, s'est-il réjoui. S'appuyant sur le sentiment d'amour qui est le plus important chez les Chrétiens, le Président de l'Assemblée Nationale a prouvé que cette qualité est déjà inscrite dans les mœurs du peuple Burundais. Il n'était pas concevable pour un Burundais de voir son voisin dormir ventre vide alors qu'il jette l'excédent dans les poubelles. Les gens qui s'endorment à cause de la faim ne se manifestaient pas dans le temps, a témoigné le Très Honorable Pascal NYABENDA qui a conseillé tout un chacun à revenir sur les valeurs de nos ancêtres. L'éducation de base contribue aussi à l'épanouissement de la vie chrétienne, a confié le Numéro Deux Burundais qui a mis en garde ceux qui s'adonnent à la pratique du copier-coller des cultures étrangères. Il a ajouté qu'il faut trier les pratiques qui concordent avec la coutume burundaise.

En clôturant son allocution, le Très Honorable Pascal NYABENDA a promis une contribution à raison de 100 sacs de ciment pour soutenir les travaux de construction du nouveau temple du Seigneur qui sont en cours.



*Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse pendant la procession*

**Christine NAHIMANA**

## Le personnel de l'Assemblée Nationale autour de son Deuxième Vice-Président au cours des travaux de développement communautaire.



*La Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale en train de mettre de la peinture*

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, entourée par le personnel de l'Institution, a effectué les travaux communautaires de samedi 24 juin 2017, dans les enceintes du Palais des Congrès de Kigobe. Ces travaux consistaient notamment à enlever les mauvaises herbes des jardins du Palais des Congrès de Kigobe, à mettre de la peinture sur la clôture du Palais et à balayer autour de ce bâtiment.

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir que ces travaux communautaires sont organisés dans le but de se préparer à la fête de commémoration du 55ème anniversaire de l'Indépendance du Burundi, célébrée le 1er juillet de chaque année.

Elle a fait savoir que, comme convenu, le dernier samedi de chaque mois est consacré aux activités de propreté dans les ménages et sur les lieux de travail. C'est dans cette perspective que le personnel de l'Assemblée Nationale a effectué ces travaux au Palais des Congrès de Kigobe, leur lieu de travail.



*Vue partielle du personnel de L'Assemblée Nationale en plein Travaux communautaires*

Elle a aussi fait un appel aux autres Institutions d'organiser de tels travaux pour se préparer aux cérémonies de célébration de l'anniversaire de l'Indépendance du Burundi.

**Pétronie BUCUMI**

## Le Président de l'Assemblée Nationale prend part à une croisade du MAC.

« L'unité dans la diversité », tel est le thème de la croisade de prière de deux jours organisée par le Ministère Africain de Compassion, MAC en sigle. A l'occasion de la clôture de cette 2ème édition de 2017, dimanche 25 juin 2017, différentes personnalités du pays en tête desquelles le Président de



*Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse en train de louer le Seigneur*

Pourquoi cette fièvre électorale observée au Burundi au cours des échéances électorales ? Tous les dix ans, des chicaneries éclatent au Burundi, est-ce une fatalité ? Une lueur d'espoir a été nourrie sur la période allant de 2005 à 2015. Mais tout est tombé dans l'eau avec les insurrections de 2015. Pourtant, la diversité était en harmonie au sein du Gouvernement, du Parlement, des Corps de Défense et de Sécurité !, s'est étonné MAC qui a finalement trouvé quelques éléments de réponses.

Il s'agit bel et bien d'un combat spirituel qui ne peut être vaincu que par des prières intensives, a confié le Représentant légal de MAC. Se basant sur l'adage selon lequel « En toutes choses, malheur est bon », Monsieur Aimé-Pascal NDUWIMANA a démontré que le questionnement précédent a permis la mise sur pied du MAC qui a pour mission de prier pour l'Eglise et le Burundi.



*Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant aux chrétiens*

Pour le Maire de la ville de Bujumbura, c'est un honneur pour la capitale d'abriter ce genre de prières. L'Honorable Freddy MBONIMPA a également salué la contribution des évangélistes en matière de consolidation de la paix et de la sécurité. Il a cité le cas d'un évangéliste qui a dénoncé un comportement à l'encontre des mœurs du pays qui s'affichait à la localité de Gisyo. Par contre, a-t-il déploré, certains évangélistes ont été attrapés en flagrant délit comme producteurs de boissons prohibées lors de la campagne contre les débits de ces boissons.

Quant au Médiateur burundais, il a lui aussi démontré que les évangélistes épaulent l'Institution de l'Ombudsman en résolvant pacifiquement les conflits au lieu de pousser les citoyens à introduire leurs dossiers en justice. L'Honorable Edouard NDUWIMANA a aussi relevé un autre point d'intersection entre son Institution et les Evangélistes. Il s'agit de la préparation pour les élections apaisées de 2020. Il n'a pas manqué de faire un clin d'œil aux Eglises. Dans leur prédication, a-t-il démontré, au lieu d'insister sur les méfaits des péchés, ils s'éternisent plutôt sur les miracles relatifs au bien-être.



*Vue de profil des Chrétiens*

Dans son allocution, le Président de l'Assemblée Nationale a témoigné de trois priorités en matière de foi.

D'abord, le Très Honorable Pascal NYABENDA a

fait de l'amour du prochain son cheval de bataille. Pour être franc, il a avoué puiser cet acquis dans la culture burundaise. Tout en déplorant que cette qualité légendaire des Burundais soit aujourd'hui altérée par la modernité, il a démontré que là où règne l'amour fraternel, l'unité devient une suite logique.

Ensuite, le Numéro Deux Burundais a parlé de l'humilité. Si un homme monte d'échelons soit sur la scène politique, soit dans les affaires commerciales, il se prend pour un génie au lieu de rendre grâce à Dieu en volant au secours des démunis, a-t-il déploré, comme pour démontrer que les hommes ont une mémoire courte.

Enfin, le Président de la Chambre basse du Parlement burundais reste confiant. Quand il s'adresse à Dieu d'une façon particulière, Dieu l'a toujours exaucé, s'est-il réjoui en précisant qu'il garde toujours espoir même dans les moments critiques. Et de se rappeler son calvaire sur son chemin d'exil quand le bateau a failli couler, il a souri en direction de son épouse qui tenait dans ses bras un enfant de cinq mois en lui disant : « Du calme ». Dieu aidant, en fin de compte, ils sont arrivés à bon port sains et saufs.

En clôturant la Croisade, Pasteur Arthémon NZAMBIMANA de l'Eglise Vivante de Jabe a démontré combien nous sommes esclaves des coutumes qui nous privent même de notre liberté. Heureusement, s'est-il réjoui, Jésus-Christ a brisé ces barrières.

**Christine NAHIMANA**

**Le Président de l'Assemblée Nationale offre un dîner d'accueil aux Ombudsman et médiateurs africains en visite au Burundi**



*Le Président de l'Assemblée Nationale et l'Ombudsman burundais portant un toast en l'honneur des Invités*

Mercredi, le 05 Juillet 2017, le Président de l'Assemblée Nationale, Très Honorable Pascal NYABENDA, a offert un dîner d'accueil aux Ombudsman, médiateurs et délégations venus au Burundi pour participer à la Conférence Internationale sur la Paix et le rôle des Institutions nationales, d'Ombudsman et Médiateurs dans la prévention et la résolution pacifique des conflits.

Cette conférence est organisée par l'Institution de l'Ombudsman du Burundi.



*Vue des Invités de marque*

Parmi ces délégations, on peut citer la Présidente de l'Association des Ombudsman et Médiateurs Africains en même temps Ombudsman de l'Éthiopie et l'Ombudsman du Tchad. D'autres Délégations représentées sont celles du Soudan, de l'Afrique du Sud, du Congo Brazzaville et de la République Centrafricaine, d'autres étant attendues le lendemain.

Dans son discours de circonstance, le Président de l'Assemblée Nationale a souhaité la bienvenue à ces personnalités au Burundi et les a invités à visiter les provinces de l'intérieur du pays pour profiter de l'hospitalité légendaire des Burundais.

Très Honorable Pascal NYABENDA a remercié l'Institution de l'Ombudsman burundais pour avoir organisé cette conférence. Il a aussi salué les relations de bonne collaboration entre cette Institution et le Parlement burundais. Il a ajouté que cette conférence se tient au moment où la paix et la sécurité règnent sur tout le territoire burundais, et a salué la présence d'invités de hautes marques venues au Burundi comme preuve de l'amitié et de la solidarité qui unissent les peuples.



*Très Honorable Pascal NYABENDA en train de prononcer son discours.*

Le Président de l'Assemblée Nationale a indiqué que l'organisation d'une telle conférence est une preuve d'engagement de l'Institution de l'Ombudsman dans le bon déroulement du processus de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Il a ajouté que l'Institution de l'Ombudsman est le lieu par excellence du dialogue politique, qui est un outil de prévention et de gestion amiable des conflits.

Très Honorable Pascal NYABENDA a aussi fait savoir que pour réussir leur mission, les Médiateurs ont besoin du soutien de toutes les sociétés et de toutes les institutions publiques et privées. Et d'ajouter qu'au Burundi, le Parlement soutient l'Institution de l'Ombudsman conformément à la Constitution.

Pour finir, tout en félicitant l'Ombudsman pour les oeuvres déjà accomplies, le Président de l'Assemblée Nationale a souhaité que le travail de l'Ombudsman profite à la population burundaise et contribue à réconcilier durablement le Peuple burundais. Il a alors lancé un appel aux Associations d'Ombudsman et Médiateurs de prêter main forte à l'Institution de l'Ombudsman burundais car étant encore une jeune institution.

**Arlette AKIMANA**

**La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, CNIDH, présente son rapport annuel, édition 2016 et son rapport du premier semestre 2017.**

Ce sont les organisations des droits de la personne humaine dont FIDH, APRODH, ACAT et FORSC qui sollicitent l'Alliance Globale des INDHO (GAN-HRI en Anglais) pour la dégradation de la CNIDH du statut A au statut B. Même s'il maintient son statut A, la CNIDH, qui s'est déjà défendue trois

fois, est sous-examen jusqu'en juillet 2018, si on en croit les propos du Président de la CNIDH. Monsieur Jean-Baptiste BARIBONEKEZA présentait mercredi 06 juillet 2017 le rapport annuel, édition 2016 et le rapport du premier semestre 2017 de la CNIDH. Cinq pays de l'Afrique francophone occupent le statut A. Outre le Burundi, le Cameroun et la Mauritanie, se rangent aussi dans cette catégorie le Togo et la Tunisie.



*Le Président de la CNIDH présentant le rapport devant les Honorables Députés*

En effet, a-t-il expliqué, au cours de l'année 2016, la CNIDH a reçu 2.303 plaintes d'allégations de violations des droits de l'homme, certains ont été jugé recevables et d'autres, irrecevables. Monsieur Jean Baptiste BARIBONEKEZA, Président de la CNIDH, a indiqué que, d'une manière générale, la situation des Droits de l'Homme s'est améliorée au Burundi en 2016 par rapport à l'an 2015. Il y a eu amélioration sur le plan sécuritaire et sur le plan des Droits de l'Homme, il y a eu également adoption d'un langage apaisé et rejet de la violence comme mode de règlement des différends. La CNIDH salue aussi la libération des prisonniers arrêtés en 2015 dans le cadre des manifestations et le retour des réfugiés Burundais. Elle salue aussi la réouverture de 2 des 5 radios privées fermées en 2015. La CNIDH déplore néanmoins la surpopulation carcérale dans les prisons burundaises en 2016, ce qui montre la lenteur dans le traitement des dossiers. La CNIDH s'inquiète également de la suspension de l'aide directe par les partenaires du Burundi, une mesure qui a des conséquences directes sur la population.



*Le Président de la CNIDH présentant le rapport devant les Honorables Députés*

Sur le même registre et au cours du premier semestre 2017, la CNIDH a reçu 498 saisines.

Pour le premier trimestre 2017, le Président de la CNIDH indique qu'il y a une nette amélioration des Droits de l'Homme et de la situation sécuritaire au Burundi. Elle recense une diminution sensible des cas d'arrestation et de torture. Ainsi, la CNIDH parle d'une baisse de moitié des cas de violations à la vie et d'une baisse de 33% des allégations liées à la torture. La CNIDH salue également la mesure de grâce présidentielle de libération des prisonniers. Cependant, la CNIDH se dit inquiète des cas de violences basées sur le genre, avec 56 cas de viols sur des enfants de 2 à 18 ans, la province de Cibitoke étant la plus ciblée. La commission déplore aussi des cas de lynchage liés aux conflits fonciers. La situation carcérale reste aussi préoccupante avec un effectif de 9.395 prisonniers pour une capacité d'accueil de 3.750, soit 250% pour toutes les prisons du Burundi.

La plénière a d'abord démontré que 2016 s'inscrit dans le prolongement des insurrections de 2015. Elle a ensuite fait un clin d'œil à propos de l'abus de langage en matière des droits de la personne humaine. Quand un civil attaque un camp militaire et que celui-ci recourt à la légitime défense, peut-on parler de violation des droits de la personne humaine ? Les droits de la personne humaine sont supposés être universels mais affichent des exceptions au Burundi, s'est encore étonnée la plénière. En France, a-t-elle témoigné, un civil qui menace avec un couteau est fusillé sur-le-champ. Mais au Burundi, un civil attaque un camp militaire et quand il subit le traitement qui lui convient, la société civile conseille plutôt à l'armée d'user des techniques apprises pour repousser l'attaquant sans ouvrir le feu.



*Vue de profil des Elus*

Les Députés ont aussi insisté sur l'avenir des enfants incarcérés. Pour Monsieur Jean-Baptiste BARIBONEKEZA, les enfants se retrouvent en prison aux côtés de leurs mères parce qu'ils sont nés en prison ou alors ils étaient encore petits lors de la détention de leur mère. Si l'enfant atteint

l'âge de scolarité, il va à l'école et rejoint la famille comme les grands-parents. S'il n'a plus de famille, il rentre en prison. Mais le Président de la CNIDH a précisé quand même que la détention des femmes qui ont des enfants demeure une exception. La CNIDH a enfin souhaité que ses fonds soient comptabilisés dans le budget général de l'Etat au lieu de dépendre des sautes d'humeur des bailleurs.

**Christine NAHIMANA**

### **L'Assemblée Nationale réagit au rapport de la FIDH.**

L'Assemblée Nationale est satisfaite du travail accompli par le Gouvernement en matière du respect des droits de la personne humaine, de même que dans les domaines de la Justice, de la sécurité intérieure et de la coopération internationale, comme l'ont témoigné les quatre Membres du Gouvernement au cours d'une séance des questions orales à leur endroit, c'était le 28 juin 2017. Cela ressort d'un point de presse que le Porte-parole de l'Assemblée Nationale a animé vendredi 07 juillet 2017. Monsieur Alexis Badian NDAYIHIMBAZE réagissait au dernier rapport sorti par la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme, FIDH en sigle.



*Le Porte-parole de l'Assemblée Nationale animant le point de presse*

Le porte-parole de l'Assemblée Nationale a fait savoir que, au cours de la présentation du rapport de la CNIDH sur l'évolution de la situation des droits de la personne humaine au Burundi, l'Assemblée Nationale s'est réjouie de l'amélioration de la situation. Néanmoins, il existe encore des Organisations Internationales dont la FIDH qui veulent manipuler l'opinion en présentant de faux rapports sur le Burundi.

Au cours de ce point de presse, l'Assemblée Nationale a rappelé à l'opinion tant nationale qu'in-

ternationale qu'elle est soucieuse des questions des droits de la personne humaine et qu'elle les suit de près. Monsieur Alexis Badian NDAYIHIMBAZE n'a pas manqué de parler de la révision de la Constitution du Burundi qui ne devrait pas causer de polémique car chaque pays souverain a le plein droit de le faire.

Je vous propose de lire l'intégralité du communiqué de presse.

**Pétronie BUCUMI.**

REPUBLIQUE DU BURUNDI  
ASSEMBLEE NATIONALE  
CABINET DU PRESIDENT  
SERVICE DU PORTE-PAROLE

COMMUNIQUE DE PRESSE N°... /PP/AN DU ... / ... /2017

En guise d'analyse du rapport de l'organisation dénommée Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) qui a surgi avant la présentation des rapports annuel édition 2016 et semestriel janvier-juin 2017 de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) au Burundi précédés par les questions orales avec débats sur le dialogue inter burundais et différents rapports produits par les organismes internationaux sur le Burundi et sur la suite réservée à la plainte formulée par le Gouvernement du Burundi contre le Rwanda, adressées à quatre Ministres le 28 juin 2017, l'Assemblée Nationale du Burundi voudrait porter à la connaissance de l'opinion tant nationale qu'internationale ce qui suit :

1. L'Assemblée Nationale est satisfaite du travail du Gouvernement dans les domaines des droits humains, justice, sécurité intérieure et coopération internationale tel que présenté par les 4 Ministres le 28 juin 2017 respectivement le Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique ; le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale ; le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux et celui des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre;

2. L'Assemblée Nationale a écouté attentivement le rapport présenté le mercredi 05 juillet 2017 devant les Honorables Députés par la CNIDH sur l'évolution de la situation des droits de la person-

ne humaine au Burundi où il est clair qu'il y a une tendance très positive de la situation des Droits de l'Homme au Burundi ;

3. Cependant, l'Assemblée Nationale déplore qu'il y ait encore des Organisations internationales qui veulent encore manipuler l'opinion en présentant des rapports biaisés sur base des mensonges notamment le récent rapport de la FIDH, présentant le Burundi comme étant au bord du gouffre;

4. L'Assemblée Nationale s'indigne contre ladite Organisation qui se permet de mettre en cause les lois votées par les Honorables Députés notamment celle régissant les ONG et celle reformant les Forces de défense nationale et de sécurité. Elle voudrait, à cet effet, rappeler l'opinion nationale et internationale que le vote de lois rentre dans ses attributions de bien servir et représenter le peuple qui l'a élue. Ainsi, les lois sont votées après mûres et riches analyses par les Parlementaires. Toute loi est votée dans l'intérêt de promouvoir les droits de la personne humaine et ça va de la souveraineté du Peuple burundais;

5. L'Assemblée nationale regrette que de tels rapports soient produits dans le seul but de continuer à ternir l'image du Burundi et soient commanditées par des forces exogènes agissant sous l'influence des acteurs en exil recherchés par la justice burundaise ;

6. L'Assemblée Nationale rappelle qu'elle est soucieuse des questions des droits de la personne humaine et qu'elle les suit de près dans le but de préserver et de consolider les progrès accomplis depuis la mise en place d'un réel système démocratique de gouvernance politique dans le pays. Elle profite de l'occasion pour réaffirmer sa ferme volonté de servir de cadre où toutes les parties prenantes puissent s'exprimer sur la situation socioéconomique et politique du pays, et étudier toutes les voies en vue de la coexistence pacifique de toute la société burundaise ;

7. L'Assemblée Nationale voudrait en outre, remercier et féliciter le Gouvernement du Burundi pour avoir mis en place des Institutions et autres cadres de dialogue notamment la Commission Vérité et Réconciliation (CVR), Commission Nationale de Dialogue Inter burundais (CNDI) et l'Institution de l'Ombudsman qui contribuent beaucoup dans la consolidation de la paix au Burundi;

8. Quant à la révision de la Constitution, l'Assemblée Nationale rappelle que cela ne devrait pas causer de polémiques car chaque pays souverain a le plein droit de réviser sa Constitution afin de l'ajuster aux réalités du moment. C'est le peuple burundais lui-même, qui a exprimé ce souhait lors du dialogue inter burundais de réviser quelques dispositions de la Constitution de la République du Burundi devenues obsolètes ;

9. L'Assemblée Nationale invite toutes personnes intéressées par les questions relatives aux droits de l'homme au Burundi de se ressourcer auprès de ses institutions reconnues par la loi burundaise.

Fait à Bujumbura, le ... / ... /2017

**Alexis-Badian NDAYIHIMBAZE**  
Porte-parole de l'Assemblée Nationale

### **Le Président de l'Assemblée Nationale participe aux cérémonies d'ordinations sacerdotales à Kiganda.**

15 Lecteurs, 14 Acolytes, 7 Diacres et 5 Prêtres ont été admis à ces quatre étapes d'ordinations Sacerdotales. Les cérémonies qui se sont déroulées samedi 8 juillet 2017 au Stade de Kiganda ont été rehaussées par la présence du Président de l'Assemblée Nationale.



*Vue de profil de nouveaux Diacres*

Dans sa brève homélie, l'Archevêque de Bujumbura a signifié que c'est le moment pour chaque prêtre de se souvenir de son ordination sacerdotale. Monseigneur Evariste NGOYAGOYE a aussi saisi cette occasion pour souhaiter un rétablissement aux prêtres malades et un bon séjour à ceux qui accomplissent leur mission à l'extérieur du pays.

Avant sa mort, a rappelé le Prédicateur du jour, Jésus-Christ a demandé le pardon pour les hommes. Et de souhaiter aux chrétiens baptisés d'être fortifiés par le sacrement de pénitence. Aux ménages, il leur a présenté les disciples en sollicitant de leur part les prières. Car, a-t-il insisté, le sacerdoce est une mission qui dépasse la compréhension humaine. C'est aussi un don que celui de livrer le sacrement de l'Eucharistie mais aussi les autres Sacrements d'ailleurs, s'est-il réjoui.



*Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse en train de prier.*

Par ailleurs, a poursuivi le Maître des cérémonies, une session de prières a été organisée à l'intention de ceux qui vont être ordonnés. D'un autre côté, eux-mêmes ont eu le temps de se préparer, a-t-il ajouté en précisant qu'il est temps d'implorer le Saint-Esprit. Après leur avoir posé les mains et oint le chrisme, a-t-il informé, ils vont passer à l'œuvre sur-le-champ. Maintenant que le climat est doux, a-t-il confié, nous allons prier en toute tranquillité, histoire de démontrer que Dieu est déjà présent sur cette colline.

Au terme de cette célébration eucharistique, différents discours ont été prononcés, à commencer par le Président du Conseil paroissial de Kiganda. Monsieur Joseph MANIRAKIZA s'est réjoui du choix de sa paroisse pour abriter les festivités, les dernières en date étant celles de 1998. Un représentant des Ordonnés a ensuite suivi pour remercier le Tout-Puissant qui les a créés et tous ceux qui ont contribué à leur développement tant physique qu'intellectuel et moral. Il a aussi sollicité des conseils au cas échéant, étant donné que leur mission est difficile.



*Mgr Evariste NGOYAGOYE célébrant la messe.*

A son tour, un représentant des parents a exprimé la joie ressentie et a remercié l'Archevêque qui a accueilli leurs enfants. Il a aussi exhorté l'autorisation de ces ordonnés pour qu'ils rendent visite aux parents. Il a enfin prodigué des conseils aux ordonnés en leur recommandant d'honorer leur engagement.

Tout en remerciant le Curé de la Paroisse de Kiganda pour son invitation, le Très Honorable Pascal NYABENDA a avoué représenter le Gouvernement dans ces festivités. Il a également félicité ceux qui venaient de franchir différentes étapes d'ordinations sacerdotales avant de louer la contribution de l'Eglise Catholique pour la promotion du bien-être de la population. L'Eglise Catholique a en effet construit des écoles, des centres de santé et des hôpitaux.

Par ailleurs, le Numéro Deux burundais a particulièrement salué l'attention que le Curé de la Cathédrale Régina Mundi porte à l'endroit des politiciens en leur réservant des séances spéciales comme lors de la Porte du pardon, de l'Avent ou du Carême. Il a en fait compris leur emploi de temps limité, a commenté le Président de la Chambre basse du Parlement burundais qui a aussi démontré trois points d'intersection entre le Gouvernement et l'Eglise Catholique.



*Le Président de l'Assemblée Nationale livrant son message à l'Eglise Catholique*

D'abord, l'Eglise Catholique appuie la Commission Vérité et Réconciliation, CVR en sigle. D'ailleurs, dans la mission de l'Eglise, le pardon figure en première ligne, a-t-il renchéri. Ensuite, au niveau des travaux de développement communautaire, la contribution de l'Eglise est indéniable, étant donné que l'Eglise compte beaucoup de jeunes qui sont affiliés aux différents Mouvements d'Action Catholique. Enfin, les hommes de l'Eglise doivent garder à l'esprit le sens patriotique, du moment que leur voix porte loin et qu'ils ont des opportunités de nouer des relations multiples et différentes. Le mieux, a-t-il souhaité, est de se garder de ternir

l'image de son propre pays. Tout en reconnaissant que des imperfections peuvent se manifester ici et là, il a quand même exhorté l'Eglise de se lever comme un seul homme quand il s'agit de défendre le pays. Les portes sont d'ailleurs ouvertes à l'Eglise au cas où elle souhaiterait prodiguer des conseils, a-t-il confié.

Réagissant à cette allocution, l'Archevêque de Bujumbura a remercié le Gouvernement du Burundi qui, par le biais du Protocole de l'Etat, s'est déjà proposé de participer à toutes les cérémonies d'ordinations sacerdotales organisées dans ces jours. Monseigneur Evariste NGOYAGOYE a aussi loué les messages du Gouvernement transmis par la voie des ondes et qui appellent les couples à s'unir conformément à la loi. Quant à la CVR, il a exhorté les Burundais à en découdre avec leur passé douloureux.



*Vue partielle des chrétiens*

Nous avons certes été blessés, a-t-il reconnu, mais nous devons aussi guérir de nos plaies, a-t-il recommandé en prenant pour témoin le Sacrement de la Pénitence. Cependant, a-t-il déploré, il y a longtemps que le Gouvernement ne s'est pas assis sur une même table avec l'Eglise. L'ODDBU, a-t-il confié, reste le cadre idéal pour acheminer les doléances.

Après cette célébration eucharistique, les invités se sont retrouvés autour d'un verre d'amitié dans les jardins du Lycée Technique de Kiganda.

Fondée le 6 août 1940, la Paroisse de Kiganda qui s'est détachée de celle de Bukeye, appartient à l'Archidiocèse de Bujumbura. Les chrétiens se chiffrent à 100.000. Même si elle a fêté ses 75 ans d'existence le 1er août 2015, les Prêtres natifs de la paroisse se comptent encore au bout des doigts : sept. Les Frères sont au nombre de six. En revanche, les Sœurs atteignent l'effectif de 66 contre 38 Séminaristes.

**Christine NAHIMANA**

## **Politique de la chaise vide et réaction de l'Assemblée nationale.**

Le porte-parole de l'Assemblée Nationale vient d'éclairer l'opinion nationale et internationale sur le fait que certains Honorables Députés indépendants de MIZERO Y'ABARUNDI ne se sont pas présentés à l'hémicycle pour l'analyse et adoption du projet de loi portant mission, mandat, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National pour l'Unité et la Réconciliation. Il a expliqué cela dans un communiqué de presse sorti ce jeudi 20 juillet 2017.



*Le porte-parole de l'Assemblée Nationale lisant le communiqué*

La cause en est que ces Députés n'ont pas apprécié les réponses données par le Ministre de l'Intérieur et de la Formation patriotique lors de la séance des questions orales avec débats sur la question relative au statut juridique des Honorables Députés issus de MIZERO Y'ABARUNDI.

Je vous propose, dans les pages suivantes, l'intégralité du communiqué de presse.

### **Providence NIKIZA**

REPUBLIQUE DU BURUNDI  
ASSEMBLEE NATIONALE  
CABINET DU PRESIDENT  
SERVICE DU PORTE PAROLE  
TEL : 22227021/79-75 959 283

COMMUNIQUE DE PRESSE N° .... /PP/AN  
du ...../.....2017

Ce Jeudi 20 juillet 2017, l'Assemblée Nationale du Burundi s'est réunie en sa séance plénière pour l'analyse et l'adoption du projet de loi portant mission, mandat, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National pour l'Unité et la Réconciliation. Toutefois, certains Honorables Députés indépendants de MIZERO Y'ABARUNDI ne se sont pas présentés à l'Hémicycle pour l'analyse et l'adoption de cette loi.

Pour ce comportement manifesté, l'Assemblée Nationale voudrait porter à la connaissance de l'opinion nationale et internationale que ces Honorables Députés ci-haut mentionnés ne se sont pas présentés aux travaux d'analyse et d'adoption de la loi susmentionnée non pas parce qu'ils n'y adhèrent pas, mais plutôt parce que cette loi allait être défendue par le Ministre de l'Intérieur et de la formation patriotique. En effet, ces Honorables Députés n'ont pas apprécié les réponses données par ce dernier lors de la séance des questions orales avec débats sur la question relative au statut juridique des Honorables Députés issus de MIZERO Y'ABARUNDI.

L'Assemblée Nationale du Burundi condamne ce comportement affiché, alors que ces Honorables Députés de MIZERO avaient demandé qu'il y ait une séance plénière des questions orales avec débat à adresser au Ministre de l'Intérieur pour clarifier ses réponses, et que ces dernières ne sont pas encore déposées au Bureau de l'Assemblée Nationale. Donc, ils n'avaient pas raison de ne pas se présenter aux travaux.

Toutefois, malgré leur absence, le quorum requis par la Constitution de la République du Burundi en son article 175 a été atteint et la loi a été adoptée par 89 Députés, avec une seule abstention et une seule voix contre.

En conclusion, l'Assemblée Nationale réitère son ferme engagement de ne ménager aucun effort pour accomplir ses missions et invite tous les Honorables Députés de se donner pour l'intérêt de la population qui les a mandatés sans poser des conditions non fondées.

Fait à Bujumbura, le 20 juillet 2017

Porte-parole de l'Assemblée Nationale  
Alexis Badian NDAYIHIMBAZE

## Le Président de l'Assemblée Nationale rencontre les natifs de la province de Muramvya.

C'est une loi spéciale qui devrait réprimer la production, la vente et la consommation des boissons prohibées, à l'instar des violences basées sur le genre. C'est une contribution des populations de Muramvya qui s'inscrit dans la série de la sensibilisation contre la fraude et corruption, entamée par le Président de l'Assemblée Nationale. Le Très Honorable Pascal NYABENDA a donc rencontré les natifs de Muramvya Vendredi 28 juillet 2017 dans les enceintes du Lycée de Muramvya.



*Le Président de l'Assemblée Nationale dirigeant la réunion.*

L'administrateur communal de Muramvya a, dans son mot d'accueil, signalé que les camps de travail pour encadrer les jeunes en vacances sont à leur deuxième semaine. Ils bénéficient en outre de la formation patriotique, s'est réjoui Monsieur Dieudonné NSABIMANA.

Pour sa part, le Gouverneur de province a félicité les forces de l'ordre qui ont démantelé un groupe de bandits qui pillaient les plantes sur pied. Ces bandits, qui perturbaient en quelque sorte la sécurité, venaient des fois des autres provinces dont Kayanza, a démontré Monsieur Emmanuel NIYUNGEKO. Et de déplorer une autre tâche d'huile en matière de sécurité relative aux malfaiteurs qui brûlent au mois d'août la forêt de la Kibira. C'est presque devenu une habitude, étant donné que le dégât s'est déjà reproduit au cours des trois dernières années. Par contre, il s'est réjoui des effets palpables produits par le budget annuel alloué à chaque commune, comme la construction des écoles.



*Vue partielle des participants à la réunion.*

Quant au Président de l'Assemblée Nationale, il a parlé de la province de Muramvya comme une entité administrative calme, qui n'a même pas été secoué par les insurrections de 2015. Abordant le but de sa visite, le Numéro Deux Burundais a d'abord démontré comment le citoyen est au centre de tout ce qui concerne son pays. Tout en parlant du fonctionnement de l'Assemblée Nationale, il a par exemple invité les populations à donner leurs avis sur un Projet de loi sous étude dans les Commissions permanentes, comme le Projet de loi relatif à la stabulation permanente. Une fois promulguée, si quelques dispositions de la loi vont à l'encontre des intérêts du peuple, elle revient à l'Assemblée Nationale qui l'examine à nouveau.

Il a aussi invité les Chefs collinaires à l'Hémicycle pour qu'ils se rendent compte des activités des Parlementaires. Par ailleurs, le Président de la Chambre basse du Parlement burundais a insisté que la formation patriotique n'est pas une perte de temps. La formation patriotique rime avec la consolidation de la paix et de la sécurité, a-t-il détaillé. Si ces deux conditions sont remplies, le citoyen s'attèle au développement de son pays.



*Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant aux participants à la réunion.*

Les travaux de développement communautaires qui étaient accusés à tort d'être un programme d'un parti politique ont déjà prouvé leur importance, a-t-il confié en démontrant que les écoles, les routes et les centres de santé servent aux populations, toutes catégories confondues. En outre, a-t-il

renchéri, un citoyen patriotique ne s'adonne pas à la fraude. Par ailleurs, la corruption doit aussi être combattue par tout un chacun, a-t-il souhaité.

Parmi les autres éléments qui perturbent la sécurité figurent les boissons prohibées qui ont été d'ailleurs traitées d'empoisonnement. De ce fait, le Code pénal les réprime. Mais d'un autre côté, il existe un Arrêté qui les sanctionne par le versement d'une amende. Ces chevauchements gênent le législateur, d'où la nécessité d'instaurer une loi spéciale, comme cela s'est produit pour le cas des violences basées sur le genre. Les participants ont aussi parlé des femmes mariées qui appliquent le droit de succession dans leur famille d'origine. Ce qui est fâcheux, c'est qu'elles revendent aussitôt leur portion de terre. Le Président de l'Assemblée Nationale a vite réagi. Il n'existe pas encore une loi relative aux successions.

Pour les Chefs collinaires qui trouvent que leur encouragement est minime, ce qui risque de favoriser la corruption, le Très Honorable Pascal NYABENDA leur a rappelé qu'ils ne sont pas des fonctionnaires de l'Etat. La Fonction publique ne les reconnaît pas, a-t-il commenté avant de signaler que cet encouragement est le fruit d'un enragement avec la commune, selon ses moyens, ce qui justifie d'ailleurs pourquoi le montant n'est pas le même. En définitive, il les a conseillés d'approcher le Conseil Communal.

**Christine NAHIMANA**

### **L'Ombudsman présente le rapport de ses activités pour le premier semestre 2017**

Un parti politique appartient aux membres et non à une personne. C'est la réponse de l'Ombudsman à un Député qui souhaitait que certaines formations politiques soient restituées à leurs propriétaires. Le Médiateur Burundais présentait en effet le rapport semestriel de ses activités au cours du premier semestre 2017 lors de la séance plénière de vendredi 11 août 2017. L'Honorable Edouard NDUWIMANA a d'emblée rappelé les principales missions confiées à son Institution que sont la médiation, le contrôle du bon fonctionnement des entités administratives et la prévention des conflits.



*L'Ombudsman présentant le rapport devant les Elus*

Au total 129 dossiers ont été reçus en matière de médiation par l'Institution de l'Ombudsman dont 30 dossiers ont été clôturés, 56 dossiers non clôturés et 43 dossiers n'ont pas été analysés. Ces derniers ont été ainsi traités parce que les plaignants ne s'étaient pas dirigés à la bonne adresse. De même, l'Institution est au courant que certaines gens ne recourent pas à ses services dont elles ont pourtant besoin, par ignorance. Cet état de faits prouve à suffisance que cette Institution n'est pas connue du grand public, ont réagi les Députés qui ont alors démontré qu'une large sensibilisation de la population s'impose. Pour contourner le défi de manque de moyens financiers surtout au cours de cette période où les partenaires ont tourné le dos, ils ont proposé de mettre sur pied deux autres antennes qui s'ajouteront aux deux autres qui sont déjà opérationnelles au Nord et au Sud du pays. Et de promettre de plaider pour l'augmentation du budget alloué à cette Institution lors de l'analyse de la Loi des Finances.

A propos des rebondissements du dossier Kagaragara, l'Honorable Edouard NDUWIMANA a avoué ne pas être au courant. Selon un Député de la circonscription de Bubanza, les populations de cette localité sont menacées d'expulsion. Alors que l'expropriation pour cause publique suit un processus bien connu, ces dernières ne connaissent aucune raison à la base de cette décision. C'est la raison pour laquelle elles ont adressé une correspondance à trois Ministres, ceux en charge de l'Intérieur, de l'Environnement et de la Défense Nationale. Pire, l'Elu du peuple s'est indigné du comportement du Gouverneur de la province de Bubanza qui se serait opposé au projet de la CICR de construire des abris et de nourrir ces populations. Le Très Honorable Pascal NYABENDA, lui-même élu dans cette circonscription, a promis qu'ensemble avec les Parlementaires de Bubanza, ils vont se pencher sur la question.



*Vue de profil des Honorables Députés en plénière*

Même si le dossier Cabara/Mayengo aurait trouvé une issue favorable grâce au concours de l'Institution de l'Ombudsman, celui-ci a été exhorté à suivre de près les sinistrés de Nyaruhongoka. Il paraîtrait que sur la liste de ceux qui vont déménager figureraient les personnes dont les maisons sont en bon état, au détriment des sinistrés. L'Honorable Edouard NDUWIMANA a informé qu'une Commission a été mise sur pied pour éradiquer les cas de tricherie éventuels.

Un autre Député a démontré combien les termes de réconciliation sont vides de sens pour un individu qui n'a pas où poser la tête alors que son lopin de terre est occupé par une personne qui possède sa propriété ailleurs. L'Ombudsman a clairement tranché. Les déplacés internes doivent retourner à leur milieu d'origine. Comment imaginer quelqu'un qui se lève le matin pour aller cultiver son champ, il y passe la journée, il s'y saoule même. A la nuit tombante, il « fuit » et rentre au camp des déplacés, sachant bien que le vrai propriétaire du terrain s'arrange pour trouver son abri.



*Vue partielle des Honorables Députés en plénière*

Pour le dossier des fournisseurs des plants fruitiers, l'Honorable Edouard NDUWIMANA a informé les Députés de l'avancement du dossier qui se trouve actuellement au Parquet Général de la République. L'issue n'est pas loin, a-t-il tranquilisé en précisant que les fournisseurs ne sont pas seulement du ressort de Kayanza mais se retrouvent au niveau de tout le pays.

En matière de contrôle du bon fonctionnement de l'Administration, le Médiateur burundais a entre autres visité le Centre Hospitalo Universitaire de Kamenge (CHUK), la Prison Centrale de Murembe, le Centre de Rééducation des Mineurs en conflit avec la loi à Rumonge. L'Honorable Edouard NDUWIMANA a jugé que le CHUK est victime de sa double tutelle, le Ministère ayant dans ses attributions l'Education Nationale et le Ministère en charge de la Santé Publique. De plus, a-t-il encore déploré, l'administration dont il relève (Université du Burundi) est quasi absente.

Il a aussi signalé que le Conseil d'Administration ne se penche pas sur les priorités du Centre pendant que la Direction n'est pas à la hauteur des missions assignées au centre. A côté des chirurgiens qui quittent le CHUK faute d'une mauvaise organisation, a-t-il regretté, les patients sont pénalisés par le fait que les médecins qui sont censés y prestent ont leurs hôpitaux privés et les patients n'ont d'autres choix que de les suivre dans leurs cabinets privés pour ceux qui le peuvent.



*Vue d'ensemble des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale*

Les Députés ont attiré l'attention de l'Ombudsman sur le risque de chevauchements entre les différentes Institutions du pays. La Mairie de Bujumbura a en effet improvisé la politique des parkings payants sans mener au préalable une étude de l'impact du projet, a confié l'Honorable Edouard NDUWIMANA qui avoue ne pas s'opposer au développement de cette entité administrative. Et d'ajouter que le même phénomène s'observe à propos des entreprises chargées de nettoyer la ville de Bujumbura en la débarrassant des immondices. Ces compagnies qui étaient nombreuses sont presque invisibles aujourd'hui au profit d'une seule qui opère dans des conditions obscures, a-t-il regretté en précisant que la passation des marchés n'a pas eu lieu. Le respect de la loi est son principal souhait.

Au sujet de la prévention des conflits, les Députés ont voulu l'assurance de l'Ombudsman sur le

bon déroulement des échéances électorales de 2020. Ils sont en effet inquiets de la situation à la une, celle qui prévaut au Kenya. Et l'Honorable Edouard NDUWIMANA de sauter sur l'occasion pour démontrer que le Burundi a été victime de montages. Les deux situations sont incomparables, a-t-il déclaré. Il ne doute pas que les élections de 2020 se dérouleront dans le calme. Il fonde en effet son espoir sur les différentes rencontres qu'il a menées avec les acteurs politiques à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

**Christine NAHIMANA**

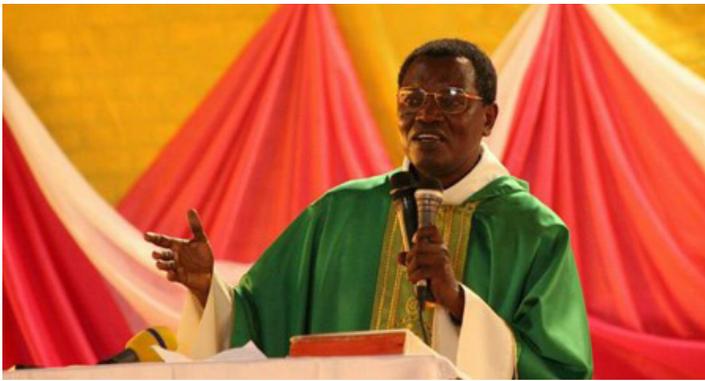
### **Le Président de l'Assemblée Nationale s'associe aux chrétiens dans une messe dominicale.**

Dimanche 20 août 2017, le Président de la Chambre Basse du Parlement, le Très Honorable Pascal NYABENDA et son épouse, Madame NYABENDA Marie NDABIGEZE, se sont associés, au cours d'une messe dominicale, aux Chrétiens de la paroisse de Munanira en province de Muramvya. Dépendant de l'Archidiocèse de Bujumbura, cette paroisse de Munanira avait rassemblé les Religieux de son ressort : les Prêtres, les frères, les Sœurs, les Diacres.



*Le Président de l'Assemblée Nationale pendant la célébration eucharistique*

Le dimanche qui était spécial dans cette paroisse a également réuni les natifs et les amis de cette paroisse. On cite entre autres le Secrétaire du parti au pouvoir, Général Évariste NDAYISHIMIYE, les Parlementaires élus dans cette circonscription, le Chef de Cabinet Civil à la Présidence de la République, Général de Brigade Gabriel NIZIGAMA, le Secrétaire Général et Porte-parole du Gouvernement, Honorable Philippe NZOBONARIBA, le Ministre de l'environnement, Honorable Célestin NDAYIZEYE et autres natifs qui exercent leur fonction dans les différentes provinces du pays.



*Le Vicaire Général de l'archidiocèse de Bujumbura célébrant la messe.*

Dans son homélie, le Vicaire Général de l'Archidiocèse de Bujumbura, Monseigneur Anatole RUBE-RINYANGE s'est basé sur la parole de Dieu trouvée dans les Romains où une femme demanda à Jésus Christ de guérir son enfant qui était mort. Ces enseignements étaient basés sur l'amour du prochain. Et de demander à tout un chacun de mettre en avant la vérité, la justice et la fraternité.

Au terme de l'homélie, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA a eu l'occasion de donner un message aux chrétiens présents au cours de cette célébration eucharistique. Le Président de l'Assemblée Nationale s'est d'abord réjoui du fait que cette date du 20 août, date à laquelle a eu lieu la prestation du serment en 2015 du Président de la République du Burundi, Son Excellence Pierre NKURUNZIZA, coïncide avec la date de sa remise du tablier en 2016 à son successeur à la présidence du parti au pouvoir, le Secrétaire Général du parti CNDD-FDD, Général Évariste NDAYISHIMIYE.

Par grande surprise, ils se sont retrouvés à la même date, assis ensemble, pendant la célébration eucharistique sans l'avoir prévu, s'est-il étonné ; c'est un miracle ! Le Président de l'Assemblée nationale a ainsi félicité le Président de la République et lui a souhaité longue vie et plein succès de même que le Secrétaire Général du Parti au pouvoir.

Poursuivant son allocution, le Numéro Deux Burundais a mis un accent particulier sur l'amour du prochain, l'humilité, la patience et l'espoir qui devraient impérativement caractériser celui qui croit en Jésus Christ.



*Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant aux chrétiens*

Les Chrétiens devraient servir de bons modèles dans la société et partager le peu qu'ils ont, a précisé le Numéro Deux Burundais avant de déplorer le fait que, aujourd'hui, quelqu'un peut mourir de faim, par manque de quoi manger alors qu'il y a des gens qui en ont en abondance. Ainsi, il a exhorté tout un chacun à avoir une âme charitable comme nous l'exige la parole Divine.

Le Très Honorable Pascal NYABENDA a ajouté qu'un chrétien digne de sa croyance cherche à être toujours en bon terme avec tout le monde et doit ainsi éviter la haine et la jalousie qui sont sources de tous les malheurs dans la communauté. Un chrétien doit être fier de ce qu'il est, être fier de ce qu'il a et être fier de l'élévation de son prochain, a confié le Très Honorable Pascal NYABENDA avant de regretter qu'aujourd'hui certains chrétiens ne font que le contraire.

Parlant de la patience et de l'espoir, le Président de l'Assemblée Nationale a signifié qu'il arrive que, des fois, on traverse les moments difficiles à tel enseigne qu'il nous est difficile de faire face à un tel ou tel autre problème.



*Vue partielle des Chrétiens pendant la messe*

C'est ainsi qu'il a adressé des conseils aux fidèles de l'Eglise catholique allant dans le sens de garder la patience et l'espoir pendant les dures épreuves. Dieu n'est jamais en retard, il agit à son temps, a témoigné le Très Honorable Pascal NYABENDA. En clôturant son allocution, le Président de l'As-

semblée Nationale a demandé aux religieux de soutenir l'initiative de création des associations de développement et des coopératives pouvant procurer de l'emploi à un nombre important de jeunes en chômage.

### **Providence NIKIZA**

#### **Travaux de développement communautaire en commune de MPANDA.**

Mélanger d'abord le ciment et le gravier pour former ensuite le béton qui servira enfin de pavement pour deux salles de classe en guise d'extension de l'Ecole Polytechnique du Moment (EPM) de Mpanda, tel était l'objet des travaux de développement communautaire que le Président de l'Assemblée Nationale a effectués samedi 9 septembre 2017.



*Le Président de l'Assemblée Nationale en train de fabriquer le béton.*

Au terme de ces activités qui avaient vu la participation des Parlementaires élus dans la circonscription de Bubanza ainsi que de nombreux élèves, l'Administrateur communal de Mpanda a remercié le Président de l'Assemblée Nationale qui, de par sa visite, a fait d'une pierre deux coups. Non seulement le Numéro Deux burundais a amélioré les conditions d'études des élèves de l'EPM, mais aussi il aura à clôturer les camps de travail des élèves en vacances. Monsieur Frédéric CONGERRA a aussi loué la contribution du Très Honorable Pascal NYABENDA et des autres partenaires qui ont doublé l'effectif des bénéficiaires des cahiers. Au lieu de mille, ce sont deux mille élèves à recevoir quelques cahiers et ce, pour avoir participé aux camps de travail.

Quant au Conseiller Principal du Gouverneur de province, il a, au nom de cet Administratif empêché, remercié le Visiteur de marque qui demeure toujours aux côtés des populations de Bubanza

au cours des travaux de développement communautaire.



*Vue partielle des élèves en train d'effectuer les travaux communautaires*

Néanmoins, le chemin reste long, a signalé Monsieur Astère NITUNGA qui a invité le Président de l'Assemblée Nationale à rehausser de sa présence les cérémonies de remise de coupe aux jeunes qui auront lieu dimanche 10 septembre 2017. Et d'enchaîner que le lundi 11 septembre 2017, à la rentrée scolaire, le Très Honorable Pascal NYABENDA sera aussi sollicité pour décorer les éducateurs et les élèves qui se sont distingués par les œuvres au cours de l'année scolaire écoulée, bien que la province se soit reculée en occupant la 8ème place au niveau national.

Ils sont nombreux, ceux qui contemplent de loin l'EPM, a commenté le Président de la Chambre basse du Parlement burundais qui s'est quand même réjoui d'effectuer pour la première fois les travaux de développement communautaire à l'EPM, un établissement scolaire que l'opinion populaire lui attribue à tort. Il en a profité pour dresser l'historique de l'EPM qui a été fondée grâce à l'initiative de l'Association pour le Développement Socio-Economique de la commune de Mpanda dont il fait partie. Raccordé en eau potable et en électricité, cet établissement scolaire qui comporte déjà trois sections (Informatique de Gestion, de Maintenance et de Télécommunications), est appelé à s'agrandir aux regards de plusieurs sollicitations. Œuvre sociale en faveur de la jeunesse, l'EPM, qui ne privilégie pas le lucre bien qu'elle soit privée, compte dispenser un enseignement de qualité.



*Vue partielle de la population*

Ce pari semble d'ailleurs gagné, s'est réjoui le Très Honorable Pascal NYABENDA qui a déclaré que l'EPM a déjà fêté ses trois ans de fonctionnement. Elle comptait, à ses débuts, un cycle fondamental au terme duquel 26 élèves ont réussi sur les 27 inscrits. Au même moment, les 45 lauréats de l'Examen d'Etat, Exétat en sigle, ont tous obtenu leur diplôme.

Au terme des grandes vacances, le Numéro Deux burundais a remercié les élèves pour le travail accompli pendant les camps de travail. Comme ils vont reprendre le chemin de l'école, il leur a recommandé de s'atteler à leurs études. Avec le rythme démographique actuel, à coup sûr, les terres vont s'amenuisant, a-t-il déploré avant d'expliquer que le diplôme demeure la clé de la vie.

Aux jeunes filles, il leur a démontré que l'heure n'est pas à la rivalité en matière de mariage précoce. Aux lauréats de l'EPM, il leur a rappelé que le diplôme délivré est de niveau A2. Il a recommandé à ces derniers de poursuivre les études universitaires pour être compétitifs au niveau de l'EAC. En ce qui concerne les cahiers, il a invité les élèves au partage équitable des cahiers disponibles qui sont, du reste, insuffisants. C'est juste un geste, a-t-il précisé avant de les exhorter à fonder une association d'élèves pour qu'ils puissent se connaître.



*Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population*

Le Numéro Deux burundais a clôturé son allocution par les rumeurs sur le Burundi qui animent l'actualité. Selon ces rumeurs, les droits de la personne humaine seraient bafoués au Burundi alors que la population est calme. Et de démontrer que les rapports produits par la Communauté Internationale se basent sur de fausses informations. Elle les récolte en effet auprès des réfugiés qui, pour certains, ont trempé dans la déstabilisation du pays. Les informations puisées chez des exilés qui ont fui leur patrie à cause de ces rumeurs ne sont pas non plus crédibles. Par ailleurs, ceux qui produisent ces rapports n'ont pas été sur terrain,

ils n'ont jamais mis les pieds au Burundi. Pour toutes ces raisons, a poursuivi le Très Honorable Pascal NYABENDA, l'Assemblée Nationale qui a été mandatée par le peuple, a mis sur pied une Commission d'enquêtes parlementaires qui a un délai de trois mois pour produire son rapport. Si le contenu de ces rapports produits en cascade sur le Burundi coïncide avec la situation sur terrain, le Gouvernement sévira à l'endroit des coupables, a averti le Président de l'Assemblée Nationale avant d'ajouter que dans le cas contraire, c'est le Gouvernement qui portera plainte. Il a conclu ses propos en invitant tout un chacun à veiller à la paix et à la sécurité en ces moments où l'on approche petit à petit des échéances électorales de 2020. Il souhaite que ces élections soient paisibles pour que l'expérience du Kenya ne se répète pas au Burundi. La reprise des scrutins est une malédiction, a-t-il jugé. Le Président de la Chambre basse du Parlement burundais a terminé sa visite par la distribution des cahiers.

**Christine NAHIMANA**

### **Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale participe aux travaux communautaires à Gisuru.**



*L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA en plein travaux*

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, entouré par les Parlementaires élus dans la circonscription de Ruyigi, s'est joint à la population de la commune Gisuru au cours des travaux de développement communautaire de samedi, le 9 septembre 2017. C'était pour construire les vestiaires du terrain de football de Gisuru. Les travaux consistaient à mélanger le ciment, le gravier et le sable pour bétonner les colonnes qui serviront d'appui aux murs de ces vestiaires.

Monsieur Aloys NGENZIRABONA, Administrateur de la commune de Gisuru, a vivement remercié la

population de cette commune pour avoir répondu massivement à ces travaux. Il a encouragé les réfugiés Burundais à rentrer dans leur pays natal. Il a eu l'occasion de présenter à ces Elus du peuple l'effectif des rapatriés déjà rentrés. Ils sont à 301 dont 110 natifs de la commune de Gisuru. La route que ces rapatriés ont empruntée dès la frontière avec la République Unie de Tanzanie n'est pas praticable, a-t-il ajouté. Il a ainsi exhorté le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale à plaider en leur faveur pour que cette route soit réhabilitée.



*Vue partielle de la population*

Quant au Conseiller Principal du Gouverneur de la province de Ruyigi, il s'est réjoui que les habitants de Ruyigi aient pris conscience de leur rôle incontournable en matière de développement de leur pays. Il a profité de cette occasion pour sensibiliser la population à éviter les feux de brousse. Il a signalé que les conséquences néfastes durent longtemps et peuvent nuire à n'importe qui.

Avant de prononcer son discours, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a donné l'occasion aux Députés présents de saluer leur électorat. L'Honorable Egide NGERAGEZE a fait un clin d'oeil à cette population relatif aux feux de brousse. Votre commune occupe la première place dans ce comportement déplorable de détruire l'environnement, a-t-elle précisé. Le Sénateur Bède MBAYAHAGA, quant à lui, a prodigué des conseils aux jeunes de cette commune, surtout les jeunes filles, concernant la lutte contre les grossesses précoces. L'Honorable Bède MBAYAHAGA a ainsi invité ces jeunes à respecter le slogan de l'année scolaire 2017-2018: « Zéro grossesse dans les écoles ».

L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a, dans son discours, fait savoir que la période des vacances parlementaires est une occasion pour les Elus du Peuple de visiter leur électorat. C'est donc dans cet objectif qu'ils sont là pour appuyer dans les travaux de développement. Elle a invité la population de cette localité de faire de la consolidation de

la paix et de la sécurité une préoccupation de tout le monde. Elle les a invités à garder le calme face aux malfaiteurs qui tentent encore de perturber la paix et la sécurité et de ne pas écouter les personnes qui les invitent à détruire leur pays.

L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a aussi parlé des feux de brousse qui deviennent une habitude, plus de 500 hectares étant déjà partis en fumée dans la province de Ruyigi. Elle a invité la population à plus de vigilance. Les efforts fournis pour éteindre ces feux pourront être utilisés à d'autres fins, a-t-elle martelé. C'est pourquoi protéger l'environnement devient un devoir de chaque citoyen, a-t-elle démontré.



*Distribution des cahiers aux élèves ayant participé aux camps de travail.*

Au terme de ces travaux communautaires, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a distribué des cahiers à 423 élèves qui ont participé aux camps de travail durant les grandes vacances. Elle leur a demandé de mettre en pratique les enseignements civiques qu'ils ont bénéficié durant ces camps de travail.

Après cette activité, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale est allé assister les malades de l'Hôpital de Gisuru. Elle leur a donné du riz et du haricot.



*Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale distribue des vivres aux malades*

L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a profité de cette opportunité pour sensibiliser les femmes à limiter les naissances en recourant aux méthodes contraceptives.

**Pétronie BUCUMI**

## Journée diocésaine de la justice et de la paix en province de Ruyigi.

«Connaissions la vérité sur le passé et pardonnons-nous mutuellement afin de se réconcilier». Tel était le thème dédié à la journée Diocésaine organisée à Ruyigi en date du 10 septembre 2017. Ces festivités ont vu la participation des Parlementaires élus dans la circonscription de Ruyigi dont le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA et les agents de la Commission Vérité et Réconciliation, CVR en sigle, pour ne citer que ceux-là.



*Les chrétiens portant la croix pendant la procession*

Les cérémonies ont débuté par une procession depuis le terrain de Gasanda jusqu'à la Cathédrale de Ruyigi. Au cours de cette procession, les chrétiens portaient une grande croix.



*Le bourreau se fait pardonné par ses victimes*

La journée Diocésaine a été marquée par deux grands moments : celui des témoignages et celui de la messe.

En premier temps, des gens ont témoigné la méchanceté qui les a rongés durant la crise de 1993. L'exemple éloquent est celui d'un homme qui a avoué avoir tué les parents de ses voisins en présence de ces derniers. Les victimes, à leur tour, ont aussitôt pardonné le bourreau.

En deuxième temps a été célébrée la messe. Dans son homélie, Monseigneur Blaise NZEYIMANA

a profité de cette occasion pour transmettre le message du Conseil épiscopal du Burundi où les Evêques ont parlé de l'unité de l'église Catholique qui diffère beaucoup de l'idéologie des partis politiques parce que son origine est la croix. En outre, a-t-il renchéri, le travail du prêtre ne se limite pas à prêcher la Parole de Dieu. Les hommes de l'Eglise, a-t-il confié, s'intéressent aussi à la politique à laquelle ils s'appuient dans leur enseignement.

Par ailleurs, Monseigneur Blaise NZEYIMANA a souhaité que ce festival organisé depuis 2005 ne soit pas lettre morte, mais qu'il soit plutôt matérialisé par la réconciliation effective à travers la cohabitation pacifique. Cette situation serait possible si seulement l'amour régnait dans l'esprit des chrétiens, ce qui faciliterait d'ailleurs la tâche à la CVR. Le pardon donne la liberté à l'âme et au corps, a-t-il démontré.



*La Commissaire Pascasie NKINAHAMIRA salue cet usage*

Aider les Burundais à oublier le passé pour consolider une bonne cohabitation est un travail de longue haleine, a confié un Commissaire de la CVR. L'Honorable Pascasie NKINAHAMIRA a en outre remercié l'église Catholique pour ce festival qu'elle organise chaque année. Elle a aussi salué le pas franchi par ce diocèse en matière de pardon mutuel.

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale a, elle aussi salué, dans son discours, cette pratique. L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a invité les populations à avoir le courage d'approcher ceux qu'elles ont offensés pour qu'elles soient pardonnées. Elle a également souhaité voir le même usage se répandre dans toutes les paroisses de ce diocèse.



*Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale reçoit le document des mains de l'Evêque de Ruyigi.*

L'Evêque a profité de ce festival pour livrer un document dans lequel figurent les noms des disparus de la province Ruyigi depuis 1972 jusqu'en 2005, leur ethnie ainsi que leur lieu de résidence. Ils ont aussi marqué les fosses communes détectées dans la province.

Les festivités ont été clôturées par le partage d'un verre dans une ambiance bon enfant.

### **Pétronie BUCUMI**

#### **Le Président de l'Assemblée Nationale soutient la population de Musigati dans les travaux de développement.**



*Le Président de l'Assemblée Nationale en train d'effectuer les travaux communautaires.*

Mardi, le 12 Septembre 2017, le Président de l'Assemblée Nationale, Très Honorable Pascal NYABENDA, a visité la commune de Musigati en province de Bubanza. C'est dans le cadre des vacances parlementaires où les Elus sont appelés à visiter leur électorat.

En compagnie des Parlementaires de cette circonscription, le Président de l'Assemblée Nationale, Très Honorable Pascal NYABENDA s'est associé à la population dans les travaux de réhabilitation de l'Ecole Fondamentale de Musigati I situé au chef-lieu de la commune. Les travaux consistaient à la préparation du béton pour le pa-

vement des salles de classe et des bureaux administratifs.

Dans son mot d'accueil, l'administrateur de la commune de Musigati a remercié le Président de l'Assemblée Nationale pour son soutien indéfectible. Pour le cas d'espèce, a-t-il détaillé, il a livré 30 sacs de ciment pour le pavement des salles de classe de cet établissement scolaire. Il a profité de l'occasion pour demander l'appui de tout un chacun dans les travaux de réhabilitation de cette école dont les locaux datant de très longtemps sont en état d'usure.



*Vue de la population*

Quant au Gouverneur de la province Bubanza, monsieur Tharcisse NIYONGABO, il a indiqué que la province est relativement calme et que la population a commencé à travailler aux champs avec la tombée des premières pluies. Il s'est aussi réjoui que cette année-ci, avec la saison sèche qui vient de prendre fin, pas un seul hectare de la réserve naturelle de la Kibira n'a été victime des feux de brousse comme ça a toujours été pendant la saison sèche. Le Gouverneur Tharcisse NIYONGABO a soumis au Président de l'Assemblée Nationale la doléance relative au Code des Marchés Publics qui est une entrave à la réalisation de certains projets de développement, lui demandant ainsi que certaines dispositions de ce code soient amendées.

Dans son discours, le Président de l'Assemblée Nationale, Très Honorable Pascal NYABENDA a rappelé que la période des vacances Parlementaires est une occasion pour les Elus du Peuple de visiter leur électorat. Il a indiqué que cette période coïncide avec deux événements à savoir la rentrée scolaire 2017-2018 et le début de la saison culturelle A.



*Le Président de l'Assemblée Nationale entrain de s'exprimer*

Très Honorable Pascal NYABENDA a ainsi souhaité aux élèves pleins succès dans leurs études et leur a demandé de fournir beaucoup plus d'efforts pour bien réussir. Il leur a encouragé à faire de longues études. Aux jeunes filles, il leur a interdit de se marier précocement avant d'avoir terminé leurs études. Il s'est réjoui que l'année scolaire 2016-2017 vient de se terminer sans grèves. Aux agriculteurs, Très Honorable Pascal NYABENDA a demandé de travailler dur pour maximiser la production, peut-être que cette année, le ciel sera clément et que la pluie tombera à un rythme régulier, a-t-il confié.

Le Président de l'Assemblée nationale s'est aussi exprimé à propos du rapport de la commission d'enquête des Nations-Unies sur le Burundi sorti récemment. Il l'a traité de mensonger puisqu'il est essentiellement basé sur les événements de 2015 alors que la situation politico-sécuritaire a considérablement changé depuis lors. Ce rapport est délibérément subjectif, a-t-il fait remarquer.

Très Honorable Pascal NYABENDA a demandé à la population de rester unie et de faire preuve de plus de patriotisme surtout qu'il y en a qui veulent entraîner le pays dans des difficultés financières.



*Le Président de l'Assemblée Nationale entrain de distribuer des aides.*

Le Président de l'Assemblée Nationale était aussi porteur d'une aide constituée de 250 houes et de 100 pagnes qu'il a distribué aux membres de l'Association Dukunde Igihugu Twiteze Imbere.

## **Le Président de l'Assemblée nationale participe à une réunion de sécurité à Musigati.**

Après les travaux communautaires, le Président de l'Assemblée Nationale a participé, le 12 septembre 2017, au chef-lieu de la commune de Musigati, à une réunion de sécurité de la province Bubanza, sa province natale, qui se tient chaque mardi.

Les différents problèmes de sécurité présentés par les administrateurs communaux sont liés notamment aux vols du bétail, les vols dans les champs, les vols dans les ménages, les tentatives d'assassinat, le refus de la mise en application des décisions judiciaires, les conflits fonciers et les conflits familiaux.

Le Président de l'Assemblée Nationale leur a prodigué des conseils liés d'abord à la bonne cohabitation. Il leur a rappelé que ces cas isolés de tentatives d'assassinat ou d'assassinat involontaire peuvent faire objet de prétexte et ainsi alimenter les fameux rapports des experts internationaux.



*Le Président de l'Assemblée Nationale participe à la réunion de sécurité.*

Très Honorable Pascal NYABENDA s'est aussi indigné des vols du carburant observés ces derniers jours à l'entreprise SOGEA SATOM. Il a rappelé que ces cas sont portés à la connaissance de la maison mère de l'entreprise à Paris et que c'est une honte pour le pays. Il a dénoncé la complicité des administratifs locaux dans ces cas de vol et dans la consommation des boissons prohibées.

Le Président de l'Assemblée Nationale les a aussi exhortés à réduire les naissances. Il a sollicité le concours des hommes d'église pour sensibiliser à la limitation des naissances. Il a néanmoins indiqué que cette forte démographie peut constituer une main d'œuvre importante pour les travaux communautaires. Il a aussi souhaité qu'il y ait un service de l'Etat chargé de l'organisation des travaux communautaires.

**Arlette AKIMANA**

Dans le domaine de l'éducation, Très Honorable

Pascal NYABENDA s'est indigné que la province de Bubanza ait perdu cette année sa première place et ait été classée 8ème. Dans le domaine judiciaire, il a appelé les magistrats à éviter d'être corrompus. Le Président de l'Assemblée Nationale est aussi revenu sur le projet de construction des marchés modernes dans toutes les communes de la province de Bubanza et a invité les administrateurs communaux à penser à le mettre en application.

**Arlette AKIMANA**

### **Le Deuxième Vice-Président participe à une réunion de sécurité en province de Cankuzo.**

Dans leur mission d'être à côté de leurs élus, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale s'est rendu Vendredi 15 septembre 2017 dans la province de Cankuzo pour rencontrer les autorités locales ainsi que la population dans une réunion qu'elle avait organisée à leur intention.

Dans son mot d'ouverture, le Gouverneur de la province de Cankuzo, Monsieur Désiré NJIJI a indiqué que la Province Cankuzo est calme et que la paix et la sécurité y règnent.

Prenant la parole, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a dit que le mois de septembre, période des vacances parlementaires, est une occasion de s'entretenir avec la population pour discuter des problèmes éventuels afin de trouver ensemble des solutions.



*Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale prononçant son discours.*

Elle a centré son message sur le maintien de la paix et de la sécurité car, a-t-elle insisté, si la paix et la sécurité sont perturbées, aucun travail de développement ne peut exister. Elle a aussi exhorté les parents à surveiller l'éducation de la jeunesse en les incitant de se regrouper dans des associations.

Les impôts élevés et l'absence de la décentralisation des services de l'Etat sont les principales

préoccupations des populations de Cankuzo.



*Vue partielle des participants*

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale a plutôt tranquilisé. Le Gouvernement et les chargés de la législation sont actuellement à l'œuvre pour mettre en place des instruments juridiques non contraignant, a-t-elle confié en ajoutant que le projet de loi de décentralisation des services étatiques est actuellement sous analyse.

A propos de la politique de redéploiement des enseignants, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a apporté une clarification.



*Vue partielle des participants*

Le redéploiement, a-t-elle expliqué, est une politique initiée par le Gouvernement pour pallier au défi lié au manque d'enseignants dans certains coins du pays.

Avant de clôturer cette réunion, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale a invité la population de Cankuzo à bien accueillir les Burundais rapatriés des pays frontaliers comme la Tanzanie. Signalons enfin qu'elle a fait une visite guidée dans les locaux qui hébergeront l'Université de Cankuzo.

**Jean Baptiste Claude NIJIMBERE**

## Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale rencontre les administratifs de la province de Muyinga.



*Vue partielle des participants à la réunion*

La réunion de sécurité a été organisée au chef lieu de Masanganzirale mercredi 20 septembre 2017 au terme des travaux de développement communautaire. Les administratifs de la base au sommet étaient conviés à cette réunion.

Dans son discours, l'administrateur de la commune de Gashoho, monsieur Désiré BIGIRIMANA, s'est réjoui du résultat de la sensibilisation à l'endroit des ménages : 1.500 couples ont déjà contracté des mariages devant l'officier de l'état civil au cours de cette année alors que l'année passée les mariages célébrés étaient inférieurs à 600. Il n'a pas manqué de signaler que les conflits fonciers causent l'insécurité dans sa commune, chose que d'autres représentants des communes ont signalé.

Les voleurs des plantes sur pied ou dans les ménages, les gens qui sont accusés de sorcellerie et les conflits fonciers, tels sont les fléaux qui perturbent la sécurité dans cette province, a commenté le Gouverneur de Muyinga après avoir présenté les administrateurs. La pêche illicite qui se remarque aussi dans le lac Rweru et dans la rivière Ruvubu, l'abandon scolaire surtout pour les jeunes filles qui se marient trop tôt, les feux de brousse, la gestion des enfants de la rue et les femmes à plusieurs partenaires ainsi que le concubinage / la polygamie, sont d'autres sources d'insécurité dans cette province, a pour suivi Madame Aline MANIRABARUTA.

Pour sa part, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a interpellé les participants à sensibiliser la jeunesse à fréquenter l'école jusqu'à être diplômé, ce qui pourrait atténuer ces conflits fonciers. Concernant les feux de brousse, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale leur a rap-

pelé de se souvenir que tout ce qui nous fait vivre vient de la terre et que tout être vivant dépend de la terre, comme pour leur démontrer l'utilité de protéger l'environnement.



*Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA au milieu, à sa droite, le Gouverneur de la province de Muyinga, Madame Aline MANIRABARUTA et à sa gauche, l'Administrateur de la commune de Gashoho, Monsieur Désiré BIGIRIMANA.*

Concernant la gestion des enfants de la rue et des femmes à plusieurs partenaires, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a emboité le pas au Gouverneur de province qui a proposé de les regrouper dans les associations afin de leur créer des emplois comme balayer les marchés. S'adressant aux commerçants, elle les a exhortés à contribuer à la construction de leur patrie en payant les impôts, ce qui est d'ailleurs un devoir civique. Pour ceux qui s'adonnent à la fraude, ils doivent être conscients que les pays bénéficiaires de nos productions ne les remercient pas, a-t-elle déploré.

A propos de la loi qui protège les familles, les Députés ont fait savoir qu'ils ont recommandé qu'il ait des textes qui l'accompagnent parce qu'elle est incomplète au niveau de protéger l'épouse qui vient de passer plusieurs années dans un foyer. Cela a été évoqué parce que les premières femmes chez un homme polygame se retrouvent dans la rue une fois que le mari choisit de contracter le mariage avec sa deuxième épouse. L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a clôturé la réunion en sensibilisant les populations de Muyinga à toujours privilégier la voie de la justice.

**Pétronie BUCUMI**

## Visite du Président de l'Assemblée Nationale à la foire exposition au terrain Tempête.

Jeudi 21 Septembre 2017, l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale du Burundi s'est rendu au terrain dit Tempête où était organisée une foire exposition Kenyane. Plusieurs sociétés et entreprises ont répondu à ce rendez-vous.



*Le Président de l'Assemblée Nationale en train de poser sa signature*

Le Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir que cette visite s'inscrit dans le cadre de s'enquérir de ce qui se passe dans le domaine du commerce et en tant qu'Élus du peuple ils doivent vérifier s'il existe des lois qui en quelque sorte bloquent le travail des commerçants. Il a conclu en disant que cette exposition est une bonne occasion pour les différents commerçants Burundais ou Kenyans de faire connaître leurs produits. Il a encouragé ce genre d'activités qui s'organisent dans le but de promouvoir le secteur du commerce.



*Visite des stands*

L'Ambassadeur du Kenya au Burundi a apprécié l'initiative du Président de l'Assemblée Nationale de venir s'enquérir de l'état du business des commerçants Burundais et Kenyans. Et d'ajouter que le Kenya est ouvert pour accueillir les produits que les commerçants Burundais peuvent vendre au Kenya. Il a clôturé en disant que le Kenya va travailler ensemble avec le Burundi dans le but de promouvoir le secteur économique et cela va permettre à nos deux pays de servir toute la région de l'Afrique de l'Est.

**Jean Baptiste Claude NIJIMBERE**

## Le Président de l'Assemblée Nationale participe à une réunion de sécurité à Zina.

Le manque d'enseignants, le manque de semences de haricot, le vol des boutures de manioc et les textes d'accompagnement de la loi réprimant les violences basées sur le genre qui ne sont pas toujours là, telles sont les grandes préoccupations des populations de la province de Bubanza. C'est ce qui est ressorti de la réunion de sécurité tenue mardi 26 septembre 2017 à Zina, une réunion qui a vu la participation du Président de l'Assemblée nationale.



*Le Président de l'Assemblée Nationale participant à la réunion de sécurité*

Au cours des échanges, il a été démontré que le problème de manque d'enseignants se résoudrait si et seulement si le Gouvernement était rigoureux dans l'application de la politique de redéploiement. En effet, certains enseignants n'ont pas encore regagné leur nouveau poste d'attache. Le Président de l'Assemblée Nationale a conseillé la prudence dans le recrutement des enseignants.

Rappelant l'expérience de triste mémoire, le Très Honorable Pascal NYABENDA a déclaré que des enseignants venaient des autres provinces pour se faire embaucher à Bubanza avec l'unique but de décrocher un numéro matricule quitte à retourner chez eux. Le hic, c'est que ces enseignants se faisaient battre par les écoliers ou par les enseignants pour ensuite exiger des mutations dans l'urgence. Avec le départ de ces enseignants, ces cas d'indiscipline ne se sont plus manifestés, s'est-il étonné avant de conseiller de privilégier les natifs de la province dans le recrutement.

Par ailleurs, le Numéro Deux burundais a découragé la pratique des parents qui rémunèrent de leur poche les enseignants vacataires. C'est à bannir si l'on ne souhaite pas au Burundi le sort de la RDC quand elle s'appelait encore Zaïre, a-t-il indiqué en expliquant que les notes des élèves

étaient monnayables. Au Burundi, l'idéal est d'exiger des enseignants reconnus par le Gouvernement, les parents appuyant seulement à travers les comités.



*Vue de profil des participants à la réunion*

Quant au projet de construction d'une université à Musigati, le Président de la Chambre basse du Parlement burundais a conseillé de songer déjà à l'hébergement des professeurs. Pour ce, les parcelles devraient être morcelées. Les propriétaires qui ont des moyens financiers suffisants peuvent se regrouper en association et construire des immeubles, a-t-il démontré.

A propos de la pénurie des semences, il existe partout dans le pays, sauf en province de Bubanza, des centres de recherche de l'ISABU pour la multiplication des semences pour les cultures de haricot et de maïs, a-t-il déploré. La culture du manioc, quant à elle, connaît deux menaces, la dégradation des sols et l'attaque par la mosaïque.

Au sujet de la polygamie, les hommes mariés de la province de Bubanza quittent leur foyer pour déménager ailleurs avec la deuxième femme. Une autre particularité de ces hommes, c'est qu'ils se vendent à moins cher, étant donné qu'ils partent avec des filles en possession d'un montant de deux ou trois cent mille. Pour pallier à ce fléau, le mieux serait de dénoncer, à leur retour, ces maris qui sont partis sans crier gare. Les participants à la réunion ont en effet été informés que la polygamie est un crime dont les sanctions sont prévues par la loi.



*Vue partielle de la population pendant la réunion.*

Concernant les vols des boutures de manioc, ils ont déploré cette pratique qui s'est toujours manifestée en période culturelle. Mais ce qui est plus douloureux concerne les vols répétitifs qui s'opèrent chez SOGEA SATOM mais qui prouvent que des agents de l'entreprise seraient complices. Alors que l'entreprise française est parmi les rares à prester au Burundi quand les autres partenaires avaient tourné le dos au pays, l'image du pays est ternie à l'échelle mondiale quand des vols sont enregistrés. Mais le cas d'un veilleur qui a été attrapé avec des bidons d'essence constitue une preuve irréfutable que les agents de la société sont aussi impliqués dans ces coups.

Par ailleurs, le Très Honorable Pascal NYABENDA a contribué à hauteur de 25 sacs de ciment pour la construction du pont Gitenge.

**Christine NAHIMANA**

### **La sécurité, une préoccupation de l'Assemblée Nationale du Burundi**

Au terme des vacances parlementaires, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale en compagnie des Parlementaires élus dans la circonscription de Ruyigi, a dirigé, jeudi 28 septembre 2017 en zone de Biyogwa de la commune de Butaganzwa, une réunion de sécurité.

L'administrateur de la commune hôte a, dans son mot d'accueil, fait savoir que la population se prépare pour la saison culturelle A. Néanmoins, a-t-il déploré, le concubinage est devenu monnaie courante dans cette commune. Et d'ajouter que l'administration est en train de faire de son mieux pour éradiquer ce mauvais comportement qui est souvent source de crimes dans cette localité, a rassuré Monsieur Fabien Tharcisse NTUKAMAZINA qui a également parlé du problème de manque de toiture pour certaines écoles construites par la population elle-même. Si rien n'est fait, a-t-il averti, ces écoles risquent de s'écrouler d'ici peu à cause des pluies diluviennes.



*Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale prodiguant des conseils aux participants.*

Le Gouverneur de la province de Ruyigi, Monsieur Abdallah HASSAN s'est plaint du fait que les gens continuent à se faire justice au lieu de recourir aux instances habiletés.

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a, à son tour, expliqué aux participants le rôle et la mission primordiale des Elus du peuple, qui consiste à analyser et à adopter les lois, à contrôler l'action gouvernementale et à représenter le peuple. L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a interpellé les participants à cette réunion à toujours sauvegarder la paix et la sécurité afin d'atteindre le développement durable.

La Visiteuse de marque a adressé des conseils à la population de Ruyigi allant dans le sens d'éviter la croyance à la sorcellerie qui ne fait qu'attiser la haine au sein de la société.

Elle leur a également demandé de se préoccuper des travaux champêtres et d'autres activités génératrices de revenu afin d'être à mesure de lutter contre la famine. Et de les exhorter à ne pas consommer les boissons prohibées qui sont non seulement nuisibles à la santé mais aussi peuvent engendrer des chicaneries au sein des familles.

Chaque personne doit faire sienne la protection de l'environnement en évitant les feux de brousses, a souhaité l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA avant de déplorer que plus de 600 hectares soient partis en fumée.



*Vue partielle des participants à la réunion*

Concernant le concubinage, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a fait savoir que c'est l'une des sources d'insécurité. Pour ceux qui veulent contracter le mariage devant l'officier de l'état-civil, cette personnalité les a conseillés de le faire avec l'épouse de leur âge, donc la première. L'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a invité la population de Butaganzwa à limiter les naissances, afin de faire face aux conflits fonciers enregistrés dans cette province.



*Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale distribuant une aide aux personnes les plus âgées de cette localité.*

Les participants à cette réunion ont soulevé les problèmes principalement liés à la construction de la Rangi-Biyoga, les moyens de déplacement pour les chefs des collines pour qu'ils puissent accomplir leurs tâches en temps utile. Ils ont également signalé le problème des administrateurs concernant la sensibilisation sur la régularisation des mariages pour les foyers qui vivent depuis longtemps en union libre.

Pour toutes ces préoccupations, la Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale a promis qu'elle va contacter les autorités compétentes dans ces différents domaines.

Au terme de cette réunion, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a donné une assistance en vivres aux personnes âgées et aux plus démunis de cette localité.



*Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale rencontre quelques chefs de services*

Dans l'après-midi, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a rencontré les chefs de services œuvrant dans la province de Ruyigi pour échanger sur le développement de cette entité administrative en général.

**Pétronie BUCUMI**

## Le Président de l'Assemblée Nationale visite la foire-exposition tanzanienne.

Vendredi 29 septembre 2017, le Président de l'Assemblée Nationale, accompagné de son épouse, a visité la foire-exposition organisée sur le terrain « Tempête » par l'Ambassade de Tanzanie au Burundi.



*Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse visitant les stands*

Après le tour des différents stands, le Très Honorable Pascal NYABENDA a révélé à la presse l'importance du secteur économique pour un pays. C'est aussi une occasion pour les hommes d'affaires Burundais et Tanzaniens de nouer des relations, a-t-il poursuivi. Pour les commerçants Burundais qui n'ont pas l'habitude de voyager, il leur sera désormais facile de faire leur commande à partir de Bujumbura, a-t-il démontré.



*Le Président de l'Assemblée Nationale en train d'être interviewé par la presse après la visite des stands*

Il souhaite enfin aux commerçants des deux pays de travailler en synergie dans le but d'être compétitif au sein de la Communauté Est Africaine. Etant donné que les hommes d'affaires font partie de l'électorat, le Numéro Deux burundais a promis d'amender s'il s'avérait nécessaire, des lois qui ne facilitent pas leur travail.

**Christine NAHIMANA**

## Série d'activités réalisées par le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale à Ruyigi.

Les boissons prohibées, le concubinage, les abandons scolaires, le manque criant d'enseignants dans la province de Ruyigi, tels sont les problèmes soulevés par les participants à la réunion de sécurité tenue par le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA à l'endroit des chefs de services, c'était le 29 septembre 2017, au chef-lieu de la province de Ruyigi.



*Vue partielle des participants*

La paix et la sécurité sont une réalité dans la commune de Ruyigi et la population vaque quotidiennement à ses activités sauf que les feux de brousse font une tâche d'huile à ce décor, a souligné, dans son mot d'accueil, l'administrateur de la commune de Ruyigi, Monsieur Dieudonné CITEGETSE.

Le Gouverneur de la province s'est, de sa part, exprimé sur les cas des feux de brousse observés dans certaines localités de sa province. Monsieur Abdallah HASSAN a aussi indiqué que l'administration est en train de faire de tout son mieux pour arrêter ces malfaiteurs qui ne sont pas encore identifiés .

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale a, dans son discours, invité les participants à la réunion à toujours travailler pour développer la province, et à ne pas considérer les rumeurs propagées par des gens malintentionnés. La division ethnique émane de la politique coloniale, a signifié l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA avant d'expliquer que les colonisateurs n'avaient aucun autre objectif à part celui de diviser pour régner et piller le sous-sol Burundais.

Les conséquences des feux de brousse sont énormes et les vies humaines sont les plus

menacées, a-t-elle averti. Des chercheurs ont révélé que les feux de brousse sur une étendue de 25 hectares correspondent à un crime touchant entre 800 et un million de personnes qui vont mourir systématiquement, a-t-elle expliqué.



*Le Deuxième Vice Président de l'Assemblée Nationale répondant aux questions des participants*

Les boissons prohibées ont été identifiées comme étant à l'origine de l'insécurité dans la province de RUYIGI sauf la commune de Nyabitsinda qui est épargné de ce fléau. Elle craint, a-t-elle déploré, que l'administration à la base ne soit complice. Il a été également signalé le problème de manque d'enseignants dans cette province de Ruyigi.

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale a promis qu'elle va contacter les autorités concernées.



*L'administration souhaite la bienvenue aux opérateurs économiques tanzaniens*

Dans l'après-midi, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA s'est associée aux autorités administratives pour accueillir les opérateurs économiques en provenance de la République Unie de Tanzanie. Ils étaient venus pour participer à la foire-exposition organisée par l'Ambassade de la Tanzanie au BURUNDI.



*La foule des personnes en marche au centre de Ruyigi*

Pour clôturer cette descente en province de Ruyigi, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée

Nationale s'est joint à la population qui vit au chef-lieu de la province de Ruyigi pour aménager le terrain où sera érigé l'Hôtel de ville ; c'était samedi le 30 septembre 2017.

Après ces travaux de développement communautaire, la population a fait une marche vers Gasanda pour remercier les pays africains qui ont soutenu le Burundi en disant non aux rapports mensongers contre le Burundi, le nouveau système du néocolonialisme adopté par les occidentaux.

**Pétronie BUCUMI**

### **L'éducation, une préoccupation du Président de l'Assemblée Nationale**



*Le Président de l'Assemblée Nationale remet le diplôme à l'une des finalistes*

Le Président de l'Assemblée Nationale Très Honorable Pascal NYABENDA a participé, dimanche 1er octobre 2017 à la remise des diplômes aux finalistes de l'Ecole Saint Henri. Cette journée coïncidait aussi au dernier jour des vacances parlementaires, une occasion où les élus du peuple vont dans leurs circonscriptions pour échanger avec la population sur différents sujets.

Au total 26 lauréats des sections Informatique de Gestion et de Maintenance ont obtenu leur diplôme.



*Vue partielle des finalistes*

Différentes personnes se sont exprimées au cours de ces festivités. Le Représentant Légal de cet établissement, Monsieur Henri AMOSI a remer-

cié Son Excellence le Président de la République pour avoir octroyé une aide matérielle lors de la construction de cet établissement. Il a aussi invité les parents à faire inscrire leurs enfants aux études universitaires puisque la première année académique a commence.

Le Gouverneur de la province de Bubanza, Monsieur Tharcisse NIYONGABO a, quant à lui, recommandé aux parents de s'impliquer beaucoup dans l'éducation de leurs enfants. Ainsi, ces parents devraient établir de bonnes relations avec les éducateurs pour le bien des élèves. Il trouve anormal qu'un élève soit en possession d'un téléphone portable mais manque de minerval. Les parents alors doivent inspecter leurs enfants et savoir la source de ces téléphones portables, a-t-il recommandé. Il a également remercié le Ministre de l'Education pour les mesures prises et l'a encouragé pour d'autres dispositions qui visent l'amélioration des conditions pédagogiques. Cependant, le Gouverneur de la province de Bubanza a demandé au Ministère en charge de l'Education de revoir les lois régissant les écoles à régime d'internat.

L'Assistant du Ministre de l'Education et de la Recherche Scientifique a qualifié la politique du redéploiement des enseignants de réussite. Les petites imperfections enregistrées sont en train d'être corrigées, a-t-elle déclaré. Elle a en outre conseillé à ces finalistes de se regrouper en vue d'initier de petits projets puisque le Gouvernement n'est pas en mesure de leur fournir du travail.



*Le Président de l'Assemblée Nationale s'adresse aux lauréats*

Le Président de l'Assemblée Nationale, Très Honorable Pascal NYABENDA a, dans son allocution, remercié l'initiateur du projet de construction de cette école privée qui est venue à point nommé.

Il a lancé un appel aux natifs d'investir dans l'éducation et leur a suggéré de penser à un projet de construction d'une école privée d'excellence.

Au cours de ces festivités de remise de diplômes, le Très Honorable Pascal NYABENDA a prodigué des conseils aux diplômés. Trois conseils qui leur guideront dans leur vie future. Il s'agit d'user d'abord de leur intelligence, ensuite du savoir-faire acquis à l'école et enfin, de la conscience. Il les a aussi encouragés à poursuivre les études universitaires dans le but d'être compétitifs sur le marché de travail au sein de la Communauté Est Africaine.

Un certificat d'honneur et une génisse ont été octroyés au Très Honorable Président de l'Assemblée Nationale parce qu'il s'est beaucoup impliqué dans l'acquisition du terrain de construction de cette école quand il était Gouverneur de la province de Bubanza. Un certificat d'honneur a été aussi remis au Ministre de l'Education et de la Recherche Scientifique.

**Florine MUKESHIMANA**

## EVENEMENTS

### Célébration du 55ème anniversaire de l'indépendance du Burundi.

C'était le 1er Juillet 1962 quand le Burundi a accédé à son indépendance. Samedi 1er juillet 2017 donc, 55 ans venaient de s'écouler, jour pour jour. Les cérémonies marquant le 55ème anniversaire de l'indépendance du Burundi ont débuté par le passage en revue des troupes par le Président de la République son Excellence Pierre NKURUNZIZA.



*Passage en revue des troupes par le Président de la République*

## Passage en revue des troupes par le Président de la République

Après ce passage en revue, c'était le tour d'un long défilé composé des cadres de la Présidence de la République, de l'Assemblée Nationale du Burundi, du Senat Burundais et ceux des différents ministères ainsi que les sociétés paraétatiques ou privées. Le défilé a été clôturé par un défilé militaire et policier.



*Le personnel défilant*

Prenant la parole, le Maire de la ville de Bujumbura, monsieur Freddy MBONIMPA, a d'abord souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes et a signalé que c'est pour lui un grand honneur d'accueillir ces festivités dans la capitale. Il est revenu sur le thème du jour et a affirmé que là où règnent la paix et la sécurité, le développement suit. Pendant ces grandes vacances, a-t-il révélé, il va organiser des camps de travail et des jeux pour bien encadrer les élèves en vacances. Il a terminé son propos en remerciant tout le monde qui a répondu à ce rendez-vous.



*Défilé militaire*



*Défilé des policiers*

Le discours de circonstance a été prononcé par le Président de la République où il est revenu sur les 55 ans de l'indépendance pour rappeler que c'est un nouvel élan pour la consolidation de la paix et le développement durable de notre chère patrie. Monsieur Pierre NKURUNZIZA a rappelé que l'unité est un don de Dieu et que c'est pour cela qu'il nous a donné ce pays, le Burundi. Il a dit que les Burundais sont unis et que c'est la faute aux colons qui sont venus semer la zizanie et les divisions ethniques au Burundi. Les Burundais avaient leurs coutumes et ils avaient la même langue d'où cette unité qui les caractérisait. Il a lancé un clin d'œil aux personnes qui veulent perturber la paix au Burundi qu'ils auront affaire à Dieu, le Tout-Puissant. Parlant de la sécurité, le Président de la République a énuméré quelques cas de sources d'insécurité. Il a cité entre autres la famine, les divisions ethniques, les conflits fonciers.

Il ne faut pas oublier le passé que les colons nous ont légués, a conclu le Président Pierre NKURUNZIZA. Ils doivent demander le pardon et indemniser le Burundi pour le mal qu'ils ont commis, a-t-il martelé. Il a aussi rappelé aux jeunes d'aimer sept fois leur pays et de ne pas négliger l'indépendance du pays.

Signalons qu'avant de terminer son discours, le Président de la République a primé les différentes personnalités qui ont bien presté dans le but de la bonne consolidation et la sauvegarde de l'indépendance.



*L'ambassadeur de Chine recevant sa prime*

Il s'agit entre autres des Ambassadeurs de Chine, Russie, Tanzanie, Kenya et d'autres personnalités. Les cérémonies se sont clôturées dans une ambiance festive sans égale.

**Jean Baptiste Claude NIJIMBERE**

## Fête communale, édition 2017 : l'Assemblée nationale s'y intéresse.

- Le Président l'Assemblée nationale a rehaussé les cérémonies de sa commune natale de Mpanda.



Le Président de l'Assemblée Nationale et son épouse entourés par les responsables administratifs de la commune de Mpanda.

Initiée en 2012 par le Président de la République lors du cinquantenaire de l'Indépendance du Burundi, la fête communale est une fête populaire qui rassemble les natifs et résidents des communes autour de l'objectif de développer leurs communes. C'est aussi une occasion pour les natifs se trouvant dans la capitale de retrouver la population des collines, d'échanger et de partager. Cette fête est célébrée chaque année le premier samedi du mois d'août. La fête communale, édition 2017, a été célébrée le samedi 5 août 2017.

Natif de la commune de Mpanda en province de Bubanza, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA s'est donc associé aux autres natifs et à la population de cette entité administrative dans les cérémonies marquant cette fête communale, qui se sont déroulées au stade communal de Mpanda.



Les cérémonies ont été marquées par un long défilé

Ces cérémonies ont débuté par un long défilé, ouvert par les employés de la commune de Mpanda suivis par différentes catégories socio-professionnelles, les élèves, les équipes de football, tous œuvrant en commune de Mpanda. Le défilé a été clôturé par des groupes sociaux représentant toutes les zones de la commune de Mpanda, portant des mets, de la nourriture et des boissons à

partager pendant la fête.



La population a aussi apporté de la nourriture et des boissons pour partager pendant la fête.

La fête a été également marquée par différents numéros culturels à l'issue desquels différents discours ont été prononcés.

Le message de circonstance préparé à cette occasion par le Ministère de l'Intérieur et de la Formation patriotique a été présenté par l'Administrateur de la commune de Mpanda, monsieur Frédéric CONGERA. Ce discours passe en revue les objectifs de la fête communale centrés essentiellement sur le développement des communes et donne le thème de cette année qui est : « **L'amour et l'unité entre les natifs et résidents des communes, la meilleure voie vers le développement durable et l'amour de la patrie** ».



L'administrateur de la commune de Mpanda en train de s'adresser à la population.

Ce discours encourage aussi les camps de travail pour les élèves en vacances et demande à la population de les soutenir. A travers ce discours, le Ministère de l'Intérieur et de la Formation patriotique invite aussi la population à consolider la paix et la sécurité à travers les comités mixtes de sécurité.

Ce fût aussi l'occasion pour l'Administrateur de Mpanda de passer en revue les projets en cours dans la commune. Ainsi, cette année, 23 salles de classe ont été construites avec les bureaux du directeur de l'ECOFO de Nyomvyi. La commune prévoit de construire encore 13 salles de classe avec les bureaux des directeurs de l'ECOFO de Kabamba et de Musenyi. La commune projette

aussi de construire deux bureaux des chefs collinaires, les autres collines s'étant déjà acquittées de cet engagement.



*Le Président de l'Assemblée Nationale s'adressant à la population.*

Prenant à son tour la parole, le Président de l'Assemblée Nationale, Très Honorable Pascal NYABENDA, a remercié le Gouvernement du Burundi, représenté par Son Excellence le Président de la République, qui a initié cette fête communale. C'est une occasion de se retrouver ensemble et d'évaluer le développement de nos communes, a-t-il indiqué. Si nous sommes ici ensemble, ceux qui veulent détruire le pays ne sont pas contents, a-t-il ajouté. Et d'appeler la population à plus de patriotisme, si on aime vraiment son pays, on est prêt à se donner pour le défendre dans n'importe quelle situation, a indiqué Très Honorable Pascal NYABENDA. Il a demandé à la population d'éviter ceux qui veulent prendre le peuple burundais comme des marionnettes à manipuler, en voulant téléguidé de l'étranger la manière dont le peuple burundais gère leur pays. Il a indiqué que ceux-là n'ont qu'un objectif, celui de piller les richesses du sous-sol burundais. Et de rappeler le sort des Burundais qui ont accepté d'être manipulés en 2015. Où se trouvent-ils maintenant ?, s'est interrogé le Président de la Chambre Basse du Parlement.

Très Honorable Pascal NYABENDA a aussi parlé des travaux de développement communautaires en appelant toute la population à répondre à ces travaux qui stimulent le développement du pays sans attendre les aides extérieures. Concernant le processus électoral de 2020, le Président de l'Assemblée Nationale a appelé la population à verser d'ores et déjà leurs contributions au compte ouvert à cette fin à la Banque centrale. C'est une façon de démontrer aux ennemis de la démocratie la détermination des Burundais qui sont décidés de prendre en mains eux-mêmes la destinée de leur pays.



*Vue de la population de la commune Mpanda venue célébrer la fête communale*

Pour ce qui est du développement de la commune de Mpanda, sa commune natale, Très Honorable Pascal NYABENDA a donné des conseils centrés surtout sur l'accroissement de la production agricole en utilisant l'irrigation pour cultiver pendant la saison sèche. Il leur a aussi appelé à sauvegarder et protéger la terre cultivable en évitant de construire des maisons dans les zones fertiles et de planter les palmiers dans les espaces réservés aux cultures vivrières. Il n'a pas manqué de les sensibiliser à la lutte contre la consommation des boissons prohibées en démontrant leurs effets néfastes sur la santé humaine.

De son côté, le Président de l'Assemblée Nationale a promis d'aider dans l'adduction en eau potable et en électricité sur certains centres de la commune et a appelé l'administration à concrétiser le projet de construction d'un marché moderne à Nyamabere et celui de réhabilitation des routes communales.

La fête communale à Mpanda a été aussi marquée par un match amical de football entre l'équipe Académie Umutima FC de Mpanda et Académie Umutima FC de Rugombo, qui s'est soldé par la victoire de Académie Umutima FC de Rugombo par un score de 2 buts à 0. Ces deux formations sont des équipes encadrées par la fondation UMUTIMA dirigée par l'épouse du Président de l'Assemblée Nationale.

Au cours de ces cérémonies, les personnes qui se sont distinguées en matière de développement de la commune ont été primées, on citerait entre autres les enfants qui bouchent les nids-de-poule dans la route Bujumbura-Bubanza pour permettre une meilleure circulation. La fête a été clôturée par le partage d'un verre d'amitié.

**- Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale était aux côtés de son électorat de la commune de Butezi.**

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale s'est associé natifs et à la population de Butezi dans les cérémonies marquant la fête Communale, édition 2017 qui ont eu lieu au stade de la zone de Mubira.

Avant les cérémonies, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA avait effectué une série d'activités dont la visite de l'hôpital de Butezi où elle a distribué aux malades une aide constituée de vivres et de non vivres. En substance, elle a octroyé du lait, du riz et des pagnes aux malades.



*Arrivée à l'Hôpital de Butezi*

Elle a poursuivi ses activités au terrain de volleyball pour donner le coup d'envoi du match de volleyball qui a opposé l'équipe des natifs de Butezi qui prestent à Bujumbura à celle des natifs qui résident à Butezi. La dernière activité a été l'inauguration du bureau administratif du Lycée Communal de Mubira.



*Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale coupant le ruban.*

Les cérémonies se sont poursuivies au stade de la zone Mubira et étaient agrémentées par les différents numéros des groupes de danse.

Dans son mot d'accueil, l'administrateur de Butezi a dressé le bilan des réalisations de sa commune. La présidente de l'association des natifs résidents ailleurs, quant à elle, a remercié tous les natifs du pas franchi dans le développement de leur commune.

Prenant la parole à son tour, le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA a exhorté tous les natifs d'aimer leur pays, de le développer à partir de la colline, là où ils sont nés.



*L'Honorable Deuxième Vice-Président prononçant le discours de circonstance.*

**Arlette AKIMANA  
et Jean-Baptiste Claude NIJIMBERE**

**Résolution portant création d'une Commission Spéciale de vérification du rapport d'août 2017 de la commission d'enquête sur le Burundi mis en place par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies**



*Vue des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale votant à main levée*

Jeudi 31 août 2017, l'Assemblée Nationale a adopté à l'unanimité une résolution portant création d'une Commission Spéciale de Vérification du rapport d'août de la commission d'enquête sur le Burundi mis en place par le conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies.

La commission aura pour mission de vérifier le contenu du rapport de la commission d'enquête sur le Burundi et cette commission va présenter le rapport en plénière à l'Assemblée Nationale. Cette Commission est composée de 12 membres et a un Bureau présidé par l'Honorable Révérien NZIGAMASABO. Elle a un mandat de travail de 3 mois à partir du mois de septembre 2017.



Vue partielle des Honorables Députés en train de voter à main levée

Ainsi, cette résolution a été transmise officiellement à son Excellence le Président du Conseil de Sécurité des Nations Unies en date du 8 septembre 2017 avec copie pour information à son Excellence le Secrétaire Général des Nations Unies, l'Union Interparlementaire (UIP), l'Union Parlementaire Africaine (UPA), le Parlement Panafricain (PAP), l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF), et bien d'autres.

Je vous propose de suivre, dans les pages suivantes, l'intégralité de la Résolution.

## **RESOLUTION PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION SPECIALE DE VERIFICATION DU RAPPORT D'AOUT 2017 DE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LE BURUNDI MIS EN PLACE PAR LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES;**

### **La plénière de l'Assemblée Nationale du Burundi, délibérant en sa séance du 31 août 2017 ;**

Vu la Constitution de la République du Burundi spécialement en ses articles 158 et 204 ;

Vu le Règlement Intérieur de l'Assemblée spécialement en ses articles 34, 35 et 36;

Considérant la nécessité de faire la lumière sur le Rapport d'août 2017 produit par la Commission d'enquête sur le Burundi;

### **ADOpte LA PRESENTE RESOLUTION :**

#### **Article 1 :**

Il est mis sur pied une commission Spéciale de vérification du contenu du Rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi mis en place par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies.

#### **Article 2 :**

Cette commission Spéciale de vérification du Rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi est composée des Honorables Députés ci-après :

1. Honorable NZIGAMASABO Révérien, Président
2. Honorable NTIRANDEKURA Gaudence, Vice-Président
3. Honorable SUKUNOBA Vincent, Secrétaire
4. Honorable MUHUNGU Jean Bosco, membre
5. Honorable NIMENYA Glorioso, membre
6. Honorable NTAKIYIRUTA Obed, membre
7. Honorable SINZINKAYO Jean Pierre, membre
8. Honorable ASHA Khalfan, membre
9. Honorable COYITUNGIYE Claver, membre
10. Honorable NDUWIMANA Déogratias, membre
11. Honorable HABONIMANA Odette, membre
12. Honorable BARANYIZIGIYE Jacqueline, membre

#### **Article 3**

La commission Spéciale a pour mission de vérifier le contenu du rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi et présenter le rapport en plénière à l'Assemblée Nationale.

A cet effet, la commission devra notamment :

- a) vérifier l'authenticité des informations contenues dans ce Rapport ;
- b) vérifier que les instances judiciaires font convenablement leur travail;
- c) évaluer le niveau de collaboration entre le gouvernement burundais et les organes internationaux des droits de l'homme ;
- d) mener des vérifications du niveau de la collaboration entre l'Etat du Burundi et les Experts internationaux des droits de l'homme ;
- e) vérifier l'authenticité des points 81, 82 et 83 du dit rapport ;
- f) Analyser les raisons qui font que les réfugiés burundais contournent la Convention de 1951 en ce qui concerne les droits et les devoirs du réfugié ;
- g) identifier les raisons qui empêchent les réfugiés burundais de regagner leur pays.

#### **Article 4**

La commission a un mandat de trois mois avec

possibilité de demander une extension en cas de nécessité sur demande motivée adressée au Bureau de l'Assemblée Nationale.

### Article 5

Le Bureau de l'Assemblée Nationale met à la disposition de la Commission les moyens nécessaires pour accomplir ses missions.

### Article 6

Tous les services de l'Etat, privés et organismes internationaux qui seront sollicités, dans le cadre de cette mission, sont priés de faciliter le travail de cette commission.

### Article 7

La commission peut solliciter le concours de tout expert national ou étranger en cas de besoin.

### Article 8

La présente Résolution entre en vigueur le jour de sa signature.

### Article 9

Toutes dispositions antérieures contraires à la présente Résolution sont abrogées.

Fait à Bujumbura, le / / 2017

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

**Très Honorable Pascal NYABENDA**

**Providence NIKIZA**

## Arrivée du flambeau de la paix dans la province de Ruyigi.

Au troisième jour de son lancement, le flambeau de la paix est arrivé dans la province de Ruyigi mercredi 13 septembre 2017 à 13 heures 45 minutes en provenance de la province de Cankuzo. Ce flambeau de la paix a été accueilli par la population de Ruyigi, en tête de laquelle se trouvaient le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA, élue dans cette circonscription et le Gouverneur de province, Monsieur Hassan ABDALLAH.



*La Deuxième Vice-Présidente reçoit le flambeau*

C'est sur la colline de Nyamitobo que la caravane du flambeau de la paix s'est jointe à la population dans les travaux de développement communautaire qui consistaient au pavage des salles de l'Université des Sciences et de Technologie de l'Eglise Pentecôte de Ruyigi.



*Les accompagnateurs du flambeau aux travaux de développement*

Après les travaux à cette université conventionnelle, la caravane du flambeau de la paix s'est dirigée au chef-lieu de la province où elle s'est associée à la population de Ruyigi dans les travaux de construction du bureau provincial de Ruyigi, un immeuble qui sera érigé en étages de trois niveaux.



*Le Deuxième Vice -Président de l'Assemblée Nationale s'exprimant devant la presse.*

Le trajet de la caravane s'est arrêté au chantier de l'hôtel communal de Ruyigi qui sera également construit en étages de deux niveaux.

Signalons que le flambeau de la paix a continué sa route dans la province de Gitega où il a été accueilli par le Gouverneur de province.

**Jean Baptiste Claude NIJIMBERE**

### **Communiqué de presse relative à la création d'une commission spéciale parlementaire**

L'Assemblée Nationale vient de transmettre une correspondance au Président du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour lui informer de la mise en place d'une Commission Spéciale Parlementaire.



*Le porte-parole de l'Assemblée Nationale lisant le communiqué*

Cette commission a pour mission de vérifier le contenu du rapport de la Commission d'enquête d'août 2017 mise en place par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, si on en croit les propos du Porte-parole de l'Assemblée nationale. Monsieur Alexis Badian NDAYIHIMBAZE, s'exprimait jeudi 14 septembre 2017 au cours d'un point de presse qu'il a animé.



*Vue partielle des journalistes*

Monsieur Alexis Badian NDAYIHIMBAZE a fait savoir que cette commission est détentrice de pouvoir de rédiger un rapport pour le Gouvernement au

cas où il y aurait des individus accusés de graves violations et atteintes aux droits de l'Homme. Au cas contraire, l'Assemblée Nationale recommandera au Gouvernement de porter plainte auprès des cours et tribunaux compétents en la matière. Suivez, dans les pages suivantes, l'intégralité du communiqué de presse.

**Pétronie BUCUMI**

REPUBLIQUE DU BURUNDI  
ASSEMBLEE NATIONALE  
CABINET DU PRESIDENT  
SERVICE DU PORTE PAROLE  
TEL : 22227021/79-75 959 283

### **COMMUNIQUE DE PRESSE N°03/PP/AN du 14/09/2017 PORTANT TRANSMISSION DE LA MISE EN PLACE DE LA COMMISSION SPECIALE CHARGEE DE VERIFICATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LE BURUNDI D'AOUT 2017.**

En date du 31 août 2017, l'Assemblée Nationale du Burundi, en sa séance plénière, a délibéré et adopté la Résolution portant création de la Commission d'enquête sur le Burundi mise en place par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies conformément à la Constitution de la République du Burundi spécialement en ses articles 34, 35 et 36.

En effet, l'Assemblée Nationale vient de transmettre à Son Excellence Monsieur le Président du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour lui informer de la mise en place de ladite Commission. Cette Commission Spéciale a pour mission de vérifier le contenu du Rapport de la Commission d'enquête d'août 2017.

Au cas où il y aurait des individus accusés de graves violations et des atteintes aux droits de l'homme, l'Assemblée Nationale, en sa qualité de Représentante élue et légitime du peuple burundais, seul détenteur de la souveraineté du pays, fera son rapport au Gouvernement du Burundi pour que les auteurs présumés de ces actes identifiés soient punis conformément à la loi burundaise.

Au cas contraire, l'Assemblée Nationale recommandera au Gouvernement de porter plainte auprès des cours et tribunaux compétents en la matière contre les auteurs de ce qui sera alors

avéré être un rapport mensonger et dommageable.

L'Assemblée Nationale exhorte la population burundaise de rester sereine et s'atteler aux travaux de développement. Elle demande, enfin, à la communauté internationale de prendre en considération le contenu de la correspondance déjà transmise.

Fait à Bujumbura, le 14 septembre 2017

Porte-parole de l'Assemblée Nationale

**Alexis Badian NDAYIHIMBAZE**

### **Journée Internationale de la Démocratie : Déclaration du Parlement de la République du Burundi**

Le Parlement de la République du Burundi a sorti le 15 septembre 2017 une déclaration lors de la célébration du 10ème anniversaire de la Journée Internationale de la Démocratie.



*Les Deux Membres du Bureau du Parlement lisant la déclaration*

Dans cette déclaration, le Parlement burundais réaffirme son profond engagement en faveur de la promotion et de la protection de la démocratie. S'agissant de la remise en question de la démocratie au Burundi, le Parlement constate que les coups d'Etat ont constitué une entrave à la démocratie, le plus récent étant celui du 13 mai 2015. Cette déclaration, sortie en deux langues, a été successivement lue par le Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Jocky Chantal NKURUNZIZA et le Deuxième Vice-Président du Sénat, l'Honorable Anicet NIYONGABO. Suivez l'intégralité de la Déclaration.

**Providence NIKIZA**

### **Journée Internationale de la Démocratie : Déclaration du Parlement de la République du Burundi** **15 septembre 2017**

En ce jour du vendredi 15 septembre 2017, le Parlement de la République du Burundi s'associe aux autres Parlements du monde pour célébrer le 10ème anniversaire de la Journée Internationale de la Démocratie et le 20ème anniversaire de la Déclaration de l'Union Interparlementaire (UIP) sur la Démocratie. Cette journée est célébrée cette année sous le thème « **Défendre la démocratie** ». La célébration de ces deux tournants historiques nous donne l'occasion de réaffirmer notre profond engagement en faveur de la promotion et de la protection de la démocratie.

A cette occasion, l'UIP recommande que la journée soit focalisée sur l'importance de renforcer les démocraties à une époque où les valeurs fondamentales de la gouvernance démocratique sont remises en question.

S'agissant de la remise en question de la démocratie au Burundi, il est important de rappeler que le pays a connu, dès la veille de son indépendance, plusieurs périodes de conflits « **découlant d'une lutte de classe politique pour accéder au pouvoir et/ou s'y maintenir** » telle que le précise l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi du 28 août 2000.

C'est ainsi que le Parlement du Burundi a connu d'une part des périodes de fonctionnement, notamment entre 1961 et 1965, entre 1982 et 1987 et de 1993 à nos jours et, d'autre part, des périodes de vide parlementaire créées par des coups d'Etat militaires qui ont emporté nos chers compatriotes dont S.E. Melchior NDADAYE, 1er Président démocratiquement élu.

Ces velléités putschistes persistent parce que le 13 mai 2015 une tentative de coup d'Etat visant à freiner la consolidation de la culture démocratique au Burundi a échoué. Ce regrettable événement ne visait que le renversement des institutions démocratiquement élues et l'arrêt du processus électoral en cours qui était destiné à renouveler les institutions du pays, de la base au sommet.

Le Parlement de la République du Burundi considère donc que les élections constituent la pierre

angulaire de la démocratie puisqu'elles permettent aux citoyens de choisir leurs dirigeants et leurs représentants, en fonction des idées et des programmes.

Le Parlement de la République du Burundi saisit cette opportunité pour rappeler que le pouvoir public est attribué par le Peuple qui, seul, peut lui conférer sa légitimité et sa légalité.

Ainsi, le Parlement de la République du Burundi est très attaché à la gouvernance démocratique telle qu'elle est établie par la Constitution du 18 mars 2005 qui dispose dans son article 1er que « **le Burundi est une République indépendante, souveraine, laïque, démocratique, unitaire et respectant sa diversité éthique et religieuse.** »

En plus, l'article 6 de cette loi fondamentale stipule que « **le principe de la République du Burundi est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple** ».

C'est pour cela que le Parlement de la République du Burundi s'inscrit en faux contre toute tentative destinée à renverser les institutions démocratiquement mises en place ou à les déstabiliser à partir de l'intérieur ou de l'extérieur du pays.

Le Parlement burundais profite de cette opportunité pour féliciter Son Excellence le Président de la République et les autres Institutions en général qui viennent de diriger le Burundi durant ces deux années après les élections démocratiques de 2015. Particulièrement, il félicite le gouvernement d'avoir mis en place la Commission Nationale de Dialogue Inter burundais et demande à cet effet, la compilation des rapports interne et externe.

Le Parlement burundais invite en outre la Commission en charge de l'amendement de la Constitution du Burundi à finaliser son travail.

Il invite également les communes à continuer à élaborer les plans de développement fiables et raisonnables.

Le Parlement du Burundi adhère donc à la Déclaration Universelle sur la Démocratie et réaffirme que « **chaque Etat a le droit souverain de choisir et déterminer librement, conformément à la volonté de sa population, ses propres systèmes politique, social, économique et culturel, sans ingérence d'autres Etats dans le strict respect de la Charte des Nations Unies** ».

C'est dans cette logique que le Parlement du Burundi s'inquiète à cause de certains acteurs de la communauté internationale, notamment le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, qui, depuis le processus électoral de 2015, à travers des déclarations, des résolutions et des rapports sur le Burundi, ne cachent pas leur volonté de saboter les efforts du Peuple burundais visant la consolidation de la paix et de la démocratie, tout en s'attelant à son propre développement.

C'est ainsi que l'Assemblée Nationale, par sa résolution du 31 août 2017, a créé une Commission Spéciale de Vérification du Rapport de la Commission d'Enquête sur le Burundi mise en place par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies le 30 septembre 2016.

Cette Commission de l'Assemblée Nationale est chargée de vérifier le contenu dudit rapport. S'il s'avère que les informations contenues dans le rapport sont exactes, l'Assemblée Nationale recommandera au Gouvernement que les personnes présumées coupables de violations et d'atteintes aux droits de l'homme soient punies conformément à la loi burundaise.

Dans le cas contraire, l'Assemblée Nationale recommandera au Gouvernement de poursuivre les auteurs dudit rapport auprès des instances juridiques compétentes en la matière.

Quant à lui, le Sénat du Burundi a chaque fois analysé en plénière les différents rapports produits par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies et le Parlement Européen, et il a porté à la connaissance de la Communauté Internationale la réalité sur terrain au sujet des fausses allégations contenues dans lesdits rapports. De même le Sénat vient récemment de publier la réalité sur la situation politique, sécuritaire et des droits de l'homme au Burundi qu'il a communiquée aux Institutions nationales et internationales.

Ainsi, le Parlement du Burundi aura été fidèle à la Déclaration Universelle de la Démocratie qui affirme que « **la démocratie est fondée sur la primauté du droit et l'exercice des droits de l'homme. Dans un Etat démocratique, nul n'est au-dessus de la loi et tous les citoyens sont égaux devant elle** ».

Le Parlement burundais exhorte la population en général à continuer à travailler pour le développement des familles et du pays.

Convaincu qu' « **il y a véritablement interdépendance de la paix, du développement, du respect de l'Etat de droit et des droits de l'homme** », le Parlement de la République du Burundi souhaite une bonne Journée Internationale de la Démocratie au Peuple Burundais, à ses Parlementaires et aux Parlements membres de l'UIP.

**Vive la démocratie !**

**Vive la Nation Burundaise !**

Fait à Bujumbura, le ..../...../2017

LE PRESIDENT DU SENAT DU BURUNDI  
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE  
NATIONALE DU BURUNDI

**Très Honorable Révérien NDIKURIYO**  
**Très Honorable Pascal NYABENDA**

## SEMINAIRES ET ATELIERS

### **Clôture de l'atelier de renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophes par le Premier Vice-président de l'Assemblée Nationale**

Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Agathon RWASA, a procédé à la clôture de l'atelier de renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophes, c'était le jeudi 27 juillet 2017.



*Le Premier Vice-Président prononçant son discours*

Durant trois jours, les Députés ont suivi un atelier de renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophes. Les thèmes développés par l'expert ont suscité beaucoup d'intérêts de la part des participants. Au cours de l'atelier, les Parlementaires ont eu l'opportunité de

suivre la présentation de 12 thèmes. L'objectif était d'amener les Parlementaires à réfléchir sur les stratégies à mettre en œuvre afin d'être les porte-paroles des populations sur leurs préoccupations dans la réduction des risques de catastrophes et de plaider pour qu'il y ait des dépenses publiques, des lois et des politiques nationales cohérentes et efficaces dans ce domaine.

Les Parlementaires ont pu mesurer l'ampleur des risques des catastrophes au Burundi et les défis que rencontrent les structures de gestion, au niveau des prévisions comme au niveau des interventions.



*Vue des participants à l'atelier*

Pour faire face aux défis identifiés, les participants à cet atelier ont émis quelques recommandations au Gouvernement du Burundi en général et à la coordination de la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes en particulier.

Dans son discours de clôture, l'Honorable Agathon RWASA a remercié les organisateurs de cet atelier, en l'occurrence la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et de Gestion des Catastrophes et l'ABUTIP, qui ont associé le Parlement du Burundi dans le Programme de Réduction des Risques de Catastrophes. Il a rappelé que ce n'est pas le dernier atelier et que d'autres Parlementaires seront appelés à participer à ce genre de session afin que chaque parlementaire soit imprégné des préoccupations majeures en matière de réduction des risques de catastrophes.

Il a terminé son propos en remerciant les Honorables Parlementaires qui ont participé activement à cet atelier, tout en en précisant qu'il est conscient qu'ils ont formulé des propositions pertinentes pour le suivi du programme de réduction des risques de catastrophes, qui constitue une grande préoccupation du Parlement burundais.



*Photo de famille*

### **Jean Baptiste Claude NIJIMBERE**

#### **Les Honorables Députés participent à un atelier organisé par la BAPA**

Même si les boissons alcoolisées ont une valeur sociale importante dans la société burundaise, d'aucuns n'ignorent que consommer l'alcool est source de multiples dangers sur la santé du consommateur, dans la société et sur l'économie du pays. C'est dans l'optique de démontrer les méfaits de l'alcool que la Burundi Alcohol Policy Alliance, BAPA en sigle, a organisé lundi 04 septembre 2017, un atelier de sensibilisation à l'intention des Députés, Membres de la Commission Permanente des Affaires Sociales, du Genre, du Rapatriement, de l'Egalité des Chances et de la Lutte contre le SIDA. A côté des Parlementaires, l'atelier a aussi vu la participation des agents du Ministère de la Santé publique et de la Lutte contre le SIDA ainsi que ceux de la Sécurité publique.



*Photo de famille des participants à l'atelier*

Comme la boisson est considérée comme un produit qui agrmente les fêtes socio-culturelles, les rencontres et les rendez-vous, ont annoncé les présentateurs, elle est brisée par les personnes de tout âge. Il en découle que l'alcool est consommé dès le bas âge. Selon une étude menée dans cinq provinces du pays en 2009, 2,6% des enfants de moins de 5 ans consomment de l'alcool au moins une fois le mois et ce, régulièrement, contre 6,9 %

des enfants qui ont entre 6 et 9 ans et 14,3% de 10 à 12 ans. 22,9% sont des adolescents et 15,9 % d'entre eux sont des élèves.

Les orateurs du jour ont fait savoir que les facteurs de consommation nocive de l'alcool sont nombreux et diversifiés. Ils ont cité entre autres l'ignorance de la population, le poids de la culture, le chômage, le faible niveau d'instruction et la recherche du plaisir. Des accidents sur la voie publique, des bagarres avec les amis, des violences conjugales, des comportements anormaux, telles sont les quelques conséquences fâcheuses de la consommation abusive de l'alcool, ont aussi détaillé les consultants avant de démontrer combien l'alcool gâche la santé du consommateur. Lorsqu'on consomme de l'alcool, il passe dans l'estomac et entre directement dans les intestins, raison pour laquelle le consommateur sent le besoin de faire le petit besoin à chaque instant. Après les intestins, l'alcool entre dans le sang et attaque les organes nobles comme le foie, le cœur et les reins.



*vue partielle des participants à l'atelier*

Les conséquences à court terme de la consommation excessive de l'alcool, ont poursuivi les orateurs, sont la fuite des responsabilités familiales pour un chef de ménage et le risque de rapports sexuels non protégés. Et d'ajouter l'existence des effets à long terme. Ils ont ainsi détaillé :

- Le système nerveux et psychique est endommagé. Cet état est matérialisé par des troubles de la mémoire et par une anxiété de la dépression ;
- L'appareil digestif est aussi affecté avec l'apparition du cancer des voies aérodigestives supérieures comme la bouche, la gorge et le larynx ;
- Pour les femmes enceintes, l'alcool entraîne le syndrome d'alcoolisation fœtal, les fausses couches à répétition et les malformations fœtales ;

- 23.000 décès par an sont enregistrés par cancer par cirrhoses ou alcoolo- dépendance.

Malgré l'existence des médicaments qui peuvent aider les consommateurs à rompre avec l'alcool, ils ne sont pas vendus dans les pharmacies comme les autres médicaments. Les Députés ont été informé qu'ils ne sont pas mis à la disposition de tout le monde parce qu'ils sont chers. Si les personnes abandonnent l'alcool alors que le corps humain en a besoin, cela peut causer des conséquences néfastes sur la santé, se sont inquiétés les Députés. Le corps lui-même en fabrique à partir des aliments consommés, a tranquilisé l'orateur du jour qui a ajouté que cela est passable pour des personnes non dépendantes de l'alcool.

Les Députés ont voulu connaître le pas franchi dans la préparation d'un projet de loi qui régit la consommation de l'alcool au Burundi. Le représentant légal de la BAPA a répondu qu'ils sont à l'œuvre depuis 2012 et que la BAPA conduit un projet de plaidoyer pour la mise en place d'une politique nationale sur l'alcool. Il a profité de cette occasion pour leur demander que, si une fois le projet de loi les parvienne, qu'ils l'adoptent à l'unanimité.



*Les gens prennent un verre pendant les heures de travail*

Les Honorables Députés ont effectué une descente le même jour dans les bistrot de certains quartiers de la ville de Bujumbura. Les clients les fréquentent les heures de l'avant midi, ont-ils déploré.

**Pétronie BUCUMI**

## **Des Parlementaires suivent une formation sur «l'Insolvabilité du commerçant au Burundi».**

De mercredi 27 septembre 2017 à vendredi 29 septembre 2017, un groupe de Parlementaires burundais et de fonctionnaires du Parlement participe à une formation de renforcement des capacités sur la thématique de l'insolvabilité du commerçant au Burundi.



*Vue partielle des Honorables Députés pendant l'atelier*

En effet, cette thématique fait partie d'un projet de loi déjà sous analyse à l'Assemblée Nationale. Ainsi, les commissions qui ont été saisies au fond pour analyser ce projet de loi ont été invitées à cette formation pour s'imprégner de cette matière et ainsi y apporter des amendements utiles.

Participent donc à cette formation les Députés membres de la commission permanente Justice et Droits de la Personne Humaine à l'Assemblée Nationale qui a été saisie au fond pour analyser ce projet de loi.

Il s'agit aussi des Sénateurs membres de la commission permanente Finances, elle aussi saisie au fond pour l'analyse de ce projet de loi. Les Sénateurs membres de la commission permanente Justice et Droits de la Personne Humaine participent aussi à la formation parce que leur commission a été saisie pour avis.



*Vue de profil des participants à la formation*

Sont aussi invités les Parlementaires membres des Bureaux des commissions permanentes en charge du genre pour les deux Chambres du Parlement, parce que le constat est que la majorité des commerçants sont des femmes, il faut donc tenir compte du genre dans l'étude de ce projet de loi. Les fonctionnaires du Parlement qui appuient

ces commissions participent aussi à la formation.

Cet atelier de formation est organisé par le Parlement burundais appuyé par la Banque Mondiale à travers le Projet de Développement Local pour l'Emploi, dans le cadre du partenariat entre les deux Institutions.

Il a été ouvert officiellement par le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale l'Honorable Agathon RWASA. Dans son discours d'ouverture, il a tenu d'abord à remercier la Banque Mondiale qui a accepté d'appuyer le Parlement burundais surtout en ce qui est du renforcement des capacités des Parlementaires et des fonctionnaires du Parlement.



*Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale prononçant son discours*

L'Honorable Agathon RWASA a fait savoir qu'au moment où l'esprit de mondialisation domine le monde des affaires, le Burundi doit être à jour. Il doit donc se doter d'instruments modernes et efficaces pour être compétitif dans le concert des nations. Pour y parvenir, il se doit donc de réformer et adapter son arsenal juridique régissant notamment le domaine des affaires, a-t-il ajouté.

Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a indiqué que c'est dans cette optique que le thème «insolvabilité du commerçant» renvoie à une matière nouvelle de portée internationale qu'il importe de bien maîtriser afin de promouvoir une compétitivité soutenue dans le cadre du Doing Business.

Il a ajouté qu'en conséquence, le climat des affaires sera amélioré d'autant plus que les investisseurs nationaux et étrangers disposeront d'un cadre légal adéquat, et que la déclaration des affaires sera désormais réaliste mais aussi la lutte contre la fuite des capitaux sera efficace.

La formation est facilitée par le Professeur Stanislas MAKOROKA qui va développer notamment

des thèmes en rapport avec l'insolvabilité du commerçant en général, l'état des lieux au Burundi, le concordat judiciaire et l'entreprise en difficulté, la faillite et enfin l'insolvabilité internationale.

**Arlette AKIMANA**

## PROJETS DE LOI ADOPTES

### **Analyse et adoption du Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi du Protocole portant sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de la Communauté Est Africaine.**



*Vue partielle des Honorables Députés votant à main levée*

Adopté à 100%, le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi du Protocole portant sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de la Communauté Est Africaine a fait l'objet de la séance plénière de jeudi 22 juin 2017.

Dans son exposé des motifs, le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage a indiqué que les négociations du Cycle d'Uruguay de 1982-1994 qui, pour la première fois, ont traité de la libéralisation du commerce des produits agricoles ont débouché en 1995 sur deux accords d'application obligatoire : l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accords SPS) et l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC), a expliqué le Docteur Déo-Guide RUREMA qui a aussi ajouté que le Burundi fait partie depuis 1995 de l'Accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Et d'annoncer que dans le but de se conformer aux prescrits de l'OMC et de préserver conséquemment les végétaux, la santé animale et la sécurité sanitaire des aliments, le Gouvernement du Burundi a promulgué trois lois relatives à la protection des végétaux, des aspects zoo sanitaires et aux normes et contrôle de la qualité.



*Vue d'ensemble du Bureau de l'Assemblée Nationale en train de voter à main levée*

Le Gouvernement, a en outre mis en place le Comité national de coordination et de suivi des mesures SPS. Dans le même ordre d'idées, a renchérit l'Envoyé du Gouvernement, la Communauté Est Africaine a également élaboré le Protocole sur les mesures SPS adopté et signé le 12 juillet 2013 par le Conseil des Ministres des Etats membres. Ace jour, a-t-il conclu, ce Protocole est déjà ratifié par quatre pays de la Communauté, seul le Burundi ne l'a pas encore ratifié.



*Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage*

Quelles sont les principales articulations de la réglementation nationale en vigueur relative à l'entrée des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) au Burundi ?, a interrogé la Commission de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement, du Développement communal et des Travaux Publics, qui a été saisie au fond.

Avant de s'exécuter, le Ministre Déo-Guide RUREMA a d'abord retracé l'historique des OGM qui sont nés aux Etats-Unis d'Amérique dans les années 1990. Ils sont arrivés en Argentine en 2005. En Afrique, seuls l'Afrique du Sud et le Burkina-Faso ont connu des OGM. Actuellement, le Kenya et l'Ouganda sont en train de faire des recherches sur les OGM dans le cadre de la Biotechnologie.



*Vue partielle des Honorables Députés en plénière*

Le Membre du Gouvernement a ensuite levé l'équivoque. Depuis un certain temps, a-t-il expliqué, l'opinion publique confond les variétés hybrides avec les OGM. Sur ce, a-t-il insisté, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage saisit cette occasion pour informer qu'un hybride diffère donc d'un OGM du fait que pour un hybride, il n'y a pas apport d'un gène d'une espèce étrangère tandis que pour un OGM, l'introduction d'un gène étranger à l'espèce fait que le génome naturellement connu de l'individu soit modifié. Enfin, pour répondre à la question, il a été on ne peut plus clair : l'usage des OGM n'est pas permis au Burundi.

Néanmoins, a-t-il nuancé, comme les OGM sont utilisés dans certains pays du monde en général et dans la sous-région en particulier et avec la mondialisation qui peut favoriser l'entrée de ces cultures au Burundi, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage dispose des services capables de faire le suivi et le contrôle de la circulation de ces produits. Et de citer l'Office National de Contrôle et de Certification des Semences (ONCCS) et les inspecteurs semenciers et phytosanitaires de la Direction de la Promotion des semences et Plants et de la Protection des Végétaux.

**Christine NAHIMANA**

### **Analyse et adoption en seconde lecture du Projet de loi régissant les activités bancaires.**

« Parmi les affectations du résultat net, chaque banque doit constituer une provision destinée à l'investissement qui n'est pas inférieure à 30% » et, « Au bout de dix ans, chaque banque doit justifier d'un investissement dans la construction d'un immeuble d'au moins cinq niveaux » ; telles sont les quelques dispositions que la Présidence de la République voudrait que l'Assemblée Nationale intègre en seconde lecture au Projet de loi régissant les Activités Bancaires. Voté à l'unanimité, le Projet de loi en seconde lecture régissant les Activités

Bancaires a été analysé et adopté au cours de la séance plénière de Mercredi 19 juillet 2017.



*Vue partielle des Honorables Députés en plénière*

Au total, cinq dispositions ont longuement animé la plénière qui a plaidé dans l'ensemble pour le système bancaire. La plénière s'est ralliée à la Commission des Comptes Publics et des Finances, des Affaires Économiques et de la Planification. Saisie au fond, cette Commission Parlementaire, a accepté les amendements de forme, moyennant des reformulations.

Ainsi, la disposition selon laquelle « Tous les documents que la banque remet au client doivent être en version kirundi et française » a été reformulée comme suit : « Les conventions d'ouverture de crédit doivent être en version kirundi et française. La Banque Centrale édicte les autres documents à traduire en kirundi ».

Pour l'alinéa : « Parmi les affectations du résultat net, chaque banque doit constituer une provision destinée à l'investissement qui n'est pas inférieure à 30% » a été accepté moyennant le remplacement du mot « provision » par le mot « réserve ». L'alinéa devient : « Parmi les affectations du résultat net, chaque banque doit constituer une réserve destinée à l'investissement qui n'est pas inférieur à 30% ».

Au bout d'une longue discussion, l'alinéa ainsi libellé : « Au bout de dix ans, chaque banque doit justifier d'un investissement dans la construction d'immeuble d'au moins cinq niveaux » a été accepté moyennant la reformulation de l'alinéa comme suit : « Au bout de dix ans, chaque banque doit justifier la réalisation d'une infrastructure de grande envergure qui contribue au développement socio-économique du Pays. Le domaine d'intervention sera décidé en accord avec la Banque Centrale ».

L'alinéa libellé comme suit : « L'Etat est représenté au bureau du Conseil d'Administration dans tout établissement de crédit où il est actionnaire » a été accepté moyennant le remplacement du mot «

crédit » par le mot « assujetti ». L'alinéa devient : « L'Etat est représenté au bureau du Conseil d'Administration dans tout établissement d'assujetti où il est actionnaire ».



*Vue de profil des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale*

Rejeté par la Commission saisie au fond, l'alinéa libellé comme suit : « Les établissements assujettis doivent soutenir les activités de développement communautaire à hauteur d'au moins 5% du résultat brut. Un décret détermine les modalités d'application » a animé la plénière qui a quand même formulé à ce propos une recommandation au Gouvernement.

Les Députés ont en effet jugé que cet alinéa était discriminatoire. Pourquoi cibler les banques pour investir dans le développement communautaire et non les compagnies d'assurances ou les autres sociétés ?, ont-ils interrogé. Si le Gouvernement veut instaurer des impôts au système bancaire, qu'il le fasse à travers le Projet de loi des Finances, ont-ils encore conseillé.

En fin de compte, la recommandation a été ainsi formulée : « L'Assemblée Nationale recommande au Gouvernement de mettre en place une loi pour faire participer tous les secteurs économiques sans distinction au développement des activités communautaires ».

**Christine NAHIMANA**

## Analyse et adoption du Projet de loi portant Mission, Mandat, Composition, Organisation et Fonctionnement du Conseil National pour l'Unité Nationale et la Réconciliation.

89 voix POUR, 1 voix ABSTENTION et 1 voix CONTRE, tel est le résultat du vote du Projet de loi portant Mission, Mandat, Composition, Organisation et Fonctionnement du Conseil National pour l'Unité Nationale et la Réconciliation, au cours de la séance plénière de jeudi 20 juillet 2017.



*Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale votant à main levée*

Cette adoption s'est opérée en l'absence des Députés de la Coalition Mizero y'Abarundi, non pas parce qu'ils étaient contre le Projet de loi, mais parce qu'ils gardent une dent contre l'Invité du jour, si on en croit les propos du Président de l'Assemblée Nationale. Selon le Très Honorable Pascal NYABENDA, cette Coalition n'aurait pas apprécié les réponses que le Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique lui aurait données au cours de la séance plénière consacrée aux Questions Orales à l'endroit de quatre Membres du Gouvernement.

Dans son exposé des motifs donc, Monsieur Pascal BARANDAGIYE a signalé que le Conseil National pour l'Unité Nationale et la Réconciliation, CNUNR en sigle, est prévu dans la Constitution de la République du Burundi en ses articles 268 et 269. D'après le Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique, le souci de la mise en place du CNUNR a été dicté par les violences cycliques qui ont endeuillé le Burundi depuis 1961 avant l'assassinat du Héros de l'Indépendance, le Prince Louis RWAGASORE. Pourquoi les Burundais se sont-ils rentrés dedans ? Qui est à l'origine de cette situation ? Comment en découdre avec ce passé douloureux ? Ce sont entre autres les questions auxquelles le CNUNR est appelé à répondre.



*Les Honorables Députés votant à main levée*

Comment le fonctionnement du CNUNR sera-t-il financé, puisqu'il n'apparaît pas dans la rubrique budgétaire, exercice 2017 ? a interrogé la Commission des Affaires Politiques, Administratives, des Relations Extérieures et de la Communauté Est-Africaine qui a été saisie au fond.

Pour l'Envoyé du Gouvernement, étant donné que ledit Conseil est Constitutionnel, le Gouvernement devra se rabattre sur les imprévues au niveau du budget en vue de faire fonctionner le CNUNR.

La plénière a également voulu savoir les liens qui existent entre la CVR et le CNUNR.

Évidemment que les relations entre les deux organes seront étroites, a rassuré le Membre du Gouvernement avant de démontrer que le CNUNR va beaucoup inspirer la CVR. A son tour, le CNUNR, qui sera permanent, puisera l'expérience de la CVR dont la durée est limitée dans le temps.



*Le président de la commission permanente chargée des affaires politiques présentant le rapport de la commission sur ce projet de loi*

Pour ceux qui ont proposé de produire des rapports semestriels au lieu d'un rapport annuel signalé dans le Projet de loi, le Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique a conseillé de rester dans l'esprit de la loi. Néanmoins, a-t-il nuancé, la production des rapports intermédiaires n'est pas exclue. Seulement, c'est le rapport annuel qui sera transmis à l'autorité compétente, a-t-il renchéri.

Les sept membres du CNUNR ne seront pas rémunérés, se sont inquiétés les Députés qui trouvent que cette situation de bénévolat risque de perturber leur travail.

En guise de réponse, le Ministre Pascal BARAN-DAGIYE a cité l'Article 15 du Projet de loi qui stipule : « Le mandat d'un membre du Conseil est gratuit. Toutefois, chaque Membre du Conseil bénéficie mensuellement des avantages déterminés par décret ».



*Le Ministre de l'intérieur répondant aux questions des Elus*

Pourquoi ce retard quant à l'opérationnalisation du CNUNR qui est du reste prévu dans la Constitution ? Ce qui est encore plus étonnant, c'est que dans son exposé des motifs, le Membre du Gouvernement a insisté sur l'an 2015, a démontré la plénière.

Vaut mieux plus tard que jamais, a rétorqué le Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique qui a ajouté que les anti-démocrates ont encore révélé leur force de nuire avec la tentative du putsch manqué du 13 mai 2015. Une autre opinion a conseillé de reconnaître que les torts sont partagés.

**Christine NAHIMANA**

**Analyse et adoption du Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Financement N°D181-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA), en faveur du Projet Régional de Développement Agricole Intégré dans les Grands Lacs (PRDAIGL), signé à Bujumbura le 14 juin 2017.**

75 millions de Dollars américains, équivalents à 128.955 milliards de FBU, tel est le montant du Financement que le Gouvernement du Burundi vient d'obtenir de la Banque Mondiale en faveur du Projet Régional de Développement Agricole Intégré dans les Grands Lacs (PRDAIGL), s'est réjoui, dans son exposé des motifs, le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage qui a ajouté que ce fi-

ancement est un don, non remboursable et sans intérêts, mobilisable à 100% sans besoin de budget national de contrepartie.



*Les Honorables Députés votant à main levée*

Le Docteur Déo-Guide RUREMA s'exprimait au cours de la séance plénière de jeudi 20 juillet 2017 réservée à l'analyse et l'adoption du Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Financement N°D181-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA), en faveur du Projet Régional de Développement Agricole Intégré dans les Grands Lacs (PRDAIGL), signé à Bujumbura le 14 juin 2017 ; un Projet de loi qui a été adopté à l'unanimité.

L'objectif du Projet, a poursuivi l'Envoyé du Gouvernement, est d'augmenter en quantité et en qualité la production du riz, du maïs et du lait dans sa zone de couverture en augmentant la productivité et la production, en améliorant la qualité par la transformation et en augmentant les revenus des ménages par la mise en marché des produits à haute valeur commerciale.



*Vue d'ensemble des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale*

Les cinq provinces ciblées étant Bubanza, Bujumbura, Cibitoke, Makamba et Rumonge, la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, de la Culture et de la Communication qui a été saisie au fond, a demandé si le projet s'étendra dans toutes les communes sur toutes les collines de ces provinces d'intervention.

Le projet couvrira les 11 communes de la plaine

de la Ruisi et le long du Lac Tanganyika, a rétorqué le Docteur Déo-Guide RUREMA qui a aussi détaillé :

- Rugombo et Buganda en province Cibitoke ;
- Gihanga, Mpanda et Rugazi en province Bubanza ;
- Mutimbuzi et Kabezi en province Bujumbura ;
- Muhuta, Bugarama, Rumonge en province Rumonge ;
- Nyanza-Lac en province Makamba.



*Le Ministre de l'Agriculture et de l'élevage répondant aux questions des Honorables Députés*

En reproduisant les quatre composantes du projet qui sont : 1. Amélioration de la productivité et de la production des petits exploitants agricoles (38,62 millions de dollars) ; 2. Appui aux investissements dans le secteur agro-alimentaire et à l'établissement de liens avec les marchés (23, 74 millions de dollars) ; 3. Intégration institutionnelle ; acquisition et diffusion des connaissances (volet régional de 10,37 millions de dollars) ; 4. Gestion du projet et appui institutionnel (7,0 millions de dollars), la Commission a trouvé, en additionnant les sommes allouées à chaque composante, un montant s'élevant à 79.73 millions de dollars américains alors que le coût du projet se chiffre à 75 millions de dollars américains. Et de demander d'où proviendra l'excédent de 4,73 millions de dollars américains.

Selon le Membre du Gouvernement, ce montant additionnel proviendra des contributions des bénéficiaires (main d'œuvre, propriétés, contribution des investisseurs privés pour bénéficier des unités de transformation) ; les bénéficiaires directs du projet étant estimés à au moins 55.000 petits exploitants agricoles dont 35% de femmes.

**Christine NAHIMANA**

## **Analyse et adoption du Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Coopération Commerciale et Economique entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République de Turquie, signé le 27 aout 2015 à Ankara, Turquie.**



*Vue partielle des Honorables Députés votant à main levée.*

Le Burundi et la Turquie se sont rapprochés de par leur passé commun. Les deux pays ont en effet connu des coups d'Etat manqués, a commenté, dans son exposé des motifs, le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale. L'Ambassadeur Alain Aimé NYAMITWE s'exprimait jeudi 27 juillet 2017, au cours de la séance plénière réservée à l'analyse et adoption du Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Coopération Commerciale et Economique entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la République de Turquie, signé le 27 aout 2015 à Ankara, Turquie. Ce Projet de loi a été voté à l'unanimité des Députés présents.

A côté du commerce et de l'investissement, de l'énergie et des ressources naturelles, l'Accord sera aussi opérationnel dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage ; l'éducation et la santé ; ainsi que la science et la technologie, a détaillé l'Envoyé du Gouvernement avant de préciser que les détenteurs de passeport diplomatique ne présenteront pas de visas pour accéder au territoire de la Turquie.

L'Accord n'ira-t-il pas en défaveur du Burundi ?, s'est inquiété la Commission saisie au fond. Selon la Commission des Comptes Publics et des Finances, des Affaires Economiques et de la Planification, le Burundi n'a visiblement pas beaucoup de produits à exporter.

Le Burundi, a reconnu le Membre du Gouvernement, n'ayant pas pour le moment beaucoup de produits à exporter vers la Turquie, il pourra bénéficier de la diversité des produits turcs en ouvrant les portes par le rabais des tarifs douaniers. Il y aura augmentation de la consommation sur le marché intérieur, ce qui va améliorer le bien-être de la population, s'est-il réjoui.



*Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale votant à main levée le Projet de loi.*

Se basant à l'article II relatif au Traitement de la Nation la plus Favorisée et qui parle des taxes douanières et autres charges relatives à l'importation et l'exportation des biens entre les deux pays en conformité avec les dispositions et les règles de l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce de l'OMC, la Commission a demandé le contenu de l'Accord.

Et le Ministre Alain Aimé NYAMITWE de définir la NPF (Nation la Plus Favorisée) comme étant tout avantage, privilège ou immunité accordé à un pays qui doit s'étendre sans condition aux autres pays membres de l'OMC. Il a aussi explicité : Si le Burundi et la Turquie s'entendent sur un taux à appliquer en matière de la facilitation des échanges, ils le feront en conformité avec les règles de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de l'OMC, étant entendu que les deux pays sont tous membres de l'OMC.



*Le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale présentant son exposé des motifs*

Le Burundi a tenté d'amorcer la politique de maisons préfabriquées en provenance de la Turquie. Mais le projet a avorté quand il s'est avéré que ces maisons contenaient une matière nuisible à

la santé humaine, l'amiante, a rappelé la plénière qui voulait avoir des garanties pour les produits importés de la Turquie.

L'Envoyé du Gouvernement a plutôt jeté le tort au Burundi. Il y a eu défaillances du côté des services de contrôle, a-t-il tranché.

**Christine NAHIMANA**

**Analyse et adoption du Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Crédit Concessionnel N° China Eximbank GCL 2016 N°(33) Total N°(603) entre la République du Burundi et Eximbank de Chine relatif à la réalisation du Projet de Migration vers la Radiodiffusion Télévisuelle Numérique au Burundi, signé à Bujumbura le 1er juin 2017.**

Voté à l'unanimité au cours de la séance plénière de jeudi 03 août 2017, le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Crédit Concessionnel N° China Eximbank GCL 2016 N°(33) Total N°(603) entre la République du Burundi et Eximbank de Chine relatif à la réalisation du Projet de Migration vers la Radiodiffusion Télévisuelle Numérique au Burundi, signé à Bujumbura le 1er juin 2017, a été défendu par le Ministre des Postes, des Technologies de l'Information, de la Communication et des Médias.



*Le Ministre des Postes, des Technologies de l'Information, de la Communication et des Médias répondant aux questions des Honorables Députés*

Dans son exposé des motifs, Monsieur Nestor BANKUMUKUNZI a fait savoir que le passage du système de diffusion télévisuelle analogique au système numérique est un agenda planétaire. Des accords y relatifs ont été adoptés depuis 2016 sous l'égide de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), a-t-il ajouté avant de poursuivre que durant la période de prospection

et de l'étude du projet de migration numérique de la télévision, plusieurs partenaires potentiels ont approché le Gouvernement du Burundi pour l'exécution de ce programme, mais sans propositions concrètes pour la construction de réseau et la création du premier Multiplex.



*Les Honorables Députés votant à main levée*

Selon l'Envoyé du Gouvernement, les relations fructueuses entre le Burundi et la République Populaire de Chine ont abouti d'une part, à l'accord de principe pour que la banque Eximbank de Chine puisse accorder au Gouvernement du Burundi un crédit équivalent à 32,6 millions de dollars américains pour la construction du réseau de télédiffusion numérique et la modernisation de la chaîne de production de la Télévision Nationale et d'autre part, à ce que le Gouvernement de la République Populaire de Chine puisse accorder un don équivalent à 14 millions de dollars américains pour l'achat de décodeurs devant permettre la réception des signaux numériques de la télévision de terre.



*La présidente de la commission en charge de la communication saisie au fond présentant le rapport*

Dans le cadre des contacts et des négociations qui ont suivi, a renchéri Monsieur Nestor BANKUMUKUNZI, le Gouvernement du Burundi a conclu, le 09 avril 2014, un contrat de partenariat et un contrat commercial avec le Groupe Star Times Software Technologie Company Limited pour la construction du réseau de télédiffusion numérique et l'exploitation du premier Multiplex pour la distribution télévisuelle numérique au Burundi.

Et d'expliquer que les deux parties ont ainsi créé une société mixte dénommée « Société de Télédiffusion Numérique au Burundi » (STNB) dont la mission d'opérationnaliser et de gérer le réseau de la télévision numérique au Burundi pendant une période de 25 ans à l'issue de laquelle le réseau deviendra totalement un patrimoine public.

La structure du capital de la nouvelle société confère 60% des parts au Groupe Star Times et 40% au Gouvernement du Burundi représenté par la Radio Télévision Nationale du Burundi (RTNB), a-t-il détaillé.

A quand l'arrêt de l'importation des appareils à système analogique ?, a interrogé la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, de la Culture et de la Communication qui a été saisie au fond.

Pour le Membre du Gouvernement, au regard des missions dévolues au Ministère en charge des TIC, on n'a pas les prérogatives d'interdire l'importation de quoi que ce soit, fut-il du secteur des TIC. Cependant, a-t-il nuancé, on n'a pas droit de laisser les spéculateurs tromper la population. C'est ainsi que, a-t-il démontré, une campagne de sensibilisation a été menée à l'adresse de la population pour aiguïser sa vigilance quand il s'agit d'acheter un nouveau poste récepteur, les commerçants qui s'approvisionnent sur le marché étranger ainsi que le personnel de la PAFE.

« Les postes téléviseurs analogiques sont en fin de vie et de moindre qualité. Ils n'auront plus de pièces de rechanges parce que les fabricants sont au courant de l'avènement de la télévision numérique qui va remplacer la télévision analogique », telle est la teneur du message leur transmise.



*Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale votant à main levée le Projet de loi.*

La plénière a émis le souhait de voir les postes téléviseurs numériques exonérer, étant donné que leur prix est élevé au regard du pouvoir d'achat de la population.

Ce ne sont pas les postes téléviseurs numériques qui figureraient au premier plan en matière d'exonération, a jugé Monsieur Nestor BANKUMUKU-NZI avant de rappeler que les partenaires au développement ont tourné le dos au Gouvernement du Burundi. Ce dernier tire ses ressources des taxes et des impôts, a-t-il insisté.

**Christine NAHIMANA**

**Analyse et adoption du Projet de loi portant Adhésion par la République du Burundi à la Convention (Acte final) portant Création de l'Organisation des Pêches du Bassin du Lac Victoria de 1994.**

Vendredi 4 août 2017, les Députés ont analysé et adopté à l'unanimité le Projet de loi portant Adhésion par la République du Burundi à la Convention (Acte final) portant Création de l'Organisation des Pêches du Bassin du Lac Victoria de 1994.



*La Ministre à la Présidence Chargée des Affaires de la Communauté Est Africaine répondant aux questions des Honorables Députés*

Le secteur des pêches et le développement, la conservation et la gestion des ressources d'aquaculture revêtent aujourd'hui une importance capitale en matière de sécurité alimentaire, a démontré, dans son exposé des motifs, le Ministre à la Présidence Chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine qui a aussi expliqué que, comme une institution spécialisée ayant une expertise avérée, le Burundi a un intérêt à coopérer avec l'Organisation des Pêches du Lac Victoria (LVFO) pour le renforcement des capacités et transfert du savoir-faire. La pêche, a-t-elle poursuivi, fait vivre une forte tranche de la population du Bassin du Lac Victoria, les leçons apprises sont d'un apport indéniable pour le Burundi et peuvent être répliquées sur le Lac Tanganyika et des lacs intérieurs du Nord du pays.

Saisie au fond, la Commission des Affaires Sociales, du Genre, du Rapatriement, de l'Egalité des Chances et de la Lutte contre le Sida a voulu savoir les activités de pêche du Lac Victoria qui peuvent influencer le Burundi quand on sait que le Lac Victoria est bordé par le Kenya, l'Ouganda et la République Unie de Tanzanie.



*Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale votant à main levée*

Il est de notoriété publique que pouvoir protéger l'environnement du Lac Victoria, a répondu l'Envoyée du Gouvernement, il est impératif de protéger les différents affluents du Lac Victoria et leurs bassins versants. Pour le cas du Burundi, a-t-elle détaillé, il s'agit des lacs du Nord (Lac aux oiseaux, Lac Cohoha, Lac Rweru) et des rivières Ruvyironza et Ruvubu et leurs affluents, afin de garantir un développement durable du Lac Victoria qui implique la durabilité de la pêche dans le Lac Victoria.

En outre, a poursuivi le Ministre à la Présidence Chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine, certaines activités de protection du Bassin du Nil sont faites par le Projet de Gestion Environnementale du Bassin du Lac Victoria, Deuxième Phase (LVEMPII) qui est logé au Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme. Et d'énumérer quelques-unes des principales activités dont : l'aménagement et la protection des bassins versants en appuyant le Protocole National de la Lutte contre l'érosion ; l'aménagement des fossés antiérosifs ; la restauration des zones tampon et la stabilisation des berges des Lacs du Nord et des rivières ; la lutte contre la jacinthe d'eau du Lac Victoria et ses bassins versants ; ainsi que la lutte contre la pollution du Lac Victoria par la construction des toilettes publiques.



*Vue de profil des Honorables Députés en train de voter à main levée*

Le Burundi joue perdant en termes de compétitivité, a averti la plénière qui a démontré que le pays s'exclut de lui-même. Au moment où les intérêts bancaires s'élèvent à 6% en Tanzanie ou 9% au Kenya, ils atteignent 17% au Burundi, s'est-elle indignée.

Pour l'Honorable Isabelle NDAHAYO, le changement de mentalité s'impose aux Burundais qui doivent apprendre à coopérer en associations. Les femmes doivent aussi être associées dans différentes activités, étant entendu que la pêche reste le monopole des hommes.

**Christine NAHIMANA**

### **Analyse et adoption du Projet de loi organique portant Missions, Composition, Organisation et Fonctionnement de l'Observatoire National pour la Prévention et l'Eradication du Génocide, des Crimes de Guerre et des Crimes contre l'Humanité.**

« Le génocide ne se reproduira plus au Burundi », a rassuré le Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique. Monsieur Pascal BARANDA-GIYE s'exprimait au cours de la séance plénière de Mercredi 9 août 2017 consacrée à l'analyse et à l'adoption du Projet de loi organique portant Missions, Composition, Organisation et Fonctionnement de l'Observatoire National pour la Prévention et l'Eradication du Génocide, des Crimes de Guerre et des Crimes contre l'Humanité, un Projet de loi qui a été voté à l'unanimité.



*Vue partielle des Honorables Députés en train de voter à main levée*

La Loi n° 1/010 du 18 mars 2005 portant Promulgation de la Constitution de la République du Burundi prévoit en son article 268 qu'en vue d'assurer une large participation des citoyens à la gestion des affaires publiques, l'Etat met en place les Conseils Nationaux, a confié, dans son exposé des motifs, l'Envoyé du Gouvernement qui a ainsi détaillé :

- Le Conseil National pour l'Unité Nationale et la Réconciliation ;
- L'Observatoire National pour la Prévention et l'Eradication du Génocide, des Crimes de guerre et des Crimes contre l'Humanité ;
- Le Conseil National de Sécurité ;
- Le Conseil Economique et Social ;
- Le Conseil National de la Communication.

Néanmoins, a-t-il déploré, à l'heure actuelle, certains Conseils Nationaux ne sont pas fonctionnels ni actifs ou n'existent pratiquement pas. Et de citer le cas de l'Observatoire

National pour la Prévention et l'Eradication du Génocide, des Crimes de guerre et des Crimes contre l'Humanité régi actuellement par la Loi n° 1/014 du 22 septembre 2003 portant Missions, Composition, Organisation et Fonctionnement de l'Observatoire National pour la Prévention et l'Eradication du Génocide, des Crimes de Guerre, des Autres Crimes contre l'Humanité et de l'Exclusion.

D'emblée, a-t-il poursuivi, la Constitution de 2005 a modifié l'intitulé et les missions de l'Observatoire. Elle a enlevé le mot « autres » qui était sur le groupe de mots « crimes contre l'humanité » et a également enlevé le mot « exclusion » dont l'interprétation peut être source de confusion ; d'où, l'intitulé du présent projet de loi. Ainsi, a-t-il conclu, vu l'importance de l'Observatoire sur la Gouvernance Démocratique, le présent Projet de loi vient mettre à jour la loi de 2003 qui a été promulguée sous la Constitution de Transition afin de l'adopter

à la Constitution de la République du Burundi actuellement en vigueur.



Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale votant à

Selon un Député, la <sup>main levée</sup> criminalité au Burundi a atteint son paroxysme. Actuellement, a-t-il démontré, un fils n'hésite pas à poignarder son père, un mari égorge sa propre épouse, des gens sont déclarés portés disparus. Bref, a-t-il conclu, tous les clignotants sont au rouge. Il suffit d'une étincelle pour que le génocide soit déclenché au Burundi, a-t-il alerté.

Faux et archi faux !, a clamé l'Envoyé du Gouvernement. Le génocide est devenu une arme de guerre contre le Burundi. Les fauteurs de trouble ont misé sur le génocide pour essayer de conquérir le pouvoir de Bujumbura, en témoigne la situation de 2015.



Le Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique répondant aux questions des Honorables Députés

Le peuple burundais qui a déjà dépassé les clivages ethniques, a dévié le piège lui tendu par les ennemis de la Nation. Ils espéraient que les Burundais allaient se rentrer dedans, ou alors que le Gouvernement dérape. Tous les plans ont échoué à la grande satisfaction des Burundais qui sont restés sereins. Un film avait même été tourné sur le prétendu génocide qui planerait sur le Burundi avant que les insurrections ne se produisent. Un dossier est même pendant en justice, le Burundi a déposé plainte contre un documentaire des tueries dont le Burundi aurait été le théâtre alors que la scène s'est passée dans un pays de l'Afrique de l'ouest.

Quels crimes !, s'est indignée la plénière, histoire de démontrer que les ennemis de la Nation avaient tout mis dans le paquet pour déstabiliser le pays. D'autre part, on ne se lève pas le matin

pour crier au génocide. Ce vocable est clairement défini au niveau international. Tous les crimes de droit commun ne sont pas à confondre avec le génocide. Certains critères doivent être préalablement remplis pour que des tueries soient déclarées de génocide. Le crime organisé par l'Etat doit être préparé, pour ne citer que celui-là.

L'Observatoire National pour la Prévention et l'Eradication du Génocide, des Crimes de guerre et des Crimes contre l'Humanité va bientôt être opérationnel alors que le Code pénal pour sanctionner les délits existe déjà. Quel sera le degré de collaboration entre cet Observatoire et les organes judiciaires ?, ont interrogé les Députés.



Vue partielle des Honorables Députés en plénière

Selon le Ministre Pascal BARANDAGIYE, les institutions ayant compétence de saisir l'Observatoire sont le Gouvernement, l'Assemblée Nationale et le Sénat. Mais, a-t-il nuancé, rien n'empêche l'un ou l'autre qui aura des contributions d'approcher l'Observatoire qui, en outre, suit de près les crimes traduits par le Code pénal. Par ailleurs, a-t-il poursuivi, l'Observatoire apporte une bouffée d'oxygène. Il est notamment chargé de promouvoir un front national interethnique de résistance contre le génocide, les crimes de guerre, les autres crimes contre l'humanité, ainsi que contre la globalisation et la culpabilisation collective ; de promouvoir une législation contre le génocide, les crimes de guerre et les autres crimes contre l'humanité, et d'en suivre le strict respect ; et de proposer des politiques et des mesures pour réhabiliter les victimes de génocide, des crimes de guerre et des autres crimes contre l'humanité.

Pourquoi ce retard enregistré pour la mise en place de l'Observatoire ? Pourquoi va-t-il être opérationnel alors que la CVR n'a pas encore produit son rapport définitif ?, ont encore demandé les Députés.

Pour le Membre du Gouvernement, c'est par le

souci de respecter la Constitution que l'Observatoire va être opérationnel. En outre, la CVR et l'Observatoire ont un point de rencontre en ce sens que c'est la CVR qui donne la matière à l'Observatoire. D'autre part, au moment où la CVR a un mandat limité, l'Observatoire est un organe permanent, seuls les membres peuvent être changés. Si l'Observatoire était déjà opérationnel, il aurait cassé les fausses accusations portées contre le Burundi en 2015, ont regretté les Députés. Et le Ministre Pascal BARANDAGIYE de les calmer : « Vaut mieux prévenir que guérir ».

**Christine NAHIMANA**

### **Analyse et adoption du Projet de loi portant Révision du Décret-Loi N°1/033 du 30 juin 1993 portant Protection des Végétaux au Burundi.**

Jeudi 10 août 2017, l'Assemblée Nationale a analysé et adopté à l'unanimité le Projet de loi portant Révision du Décret-Loi N°1/033 du 30 juin 1993 portant Protection des Végétaux au Burundi. La mise en place de la présente loi, a expliqué, dans son exposé des motifs, le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, a été dictée par le souci des pouvoirs publics de mettre un terme aux lacunes constatées dans la législation phytosanitaire du Burundi.



*Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage présentant l'exposé des motifs*

Le Docteur Déo-Guide RUREMA a ainsi énuméré les plus saillantes. En voici quelques-unes :

- Le Décret-loi de 1993 ne couvre pas tous les aspects des définitions de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux ;
- L'organisation nationale de la protection des végétaux (ONPV) n'avait pas dans ses fonctions la surveillance des serres et les laboratoires en vue particulièrement de signaler la présence, l'apparition et la dissémination des organismes nuisibles et de lutter contre ces or-

ganismes nuisibles, y compris l'établissement des rapports ;

- La législation phytosanitaire nationale ne spécifie pas ce qui peut être considérée comme une situation phytosanitaire d'urgence ; n'établit pas l'obligation d'autres agences gouvernementales de collaborer avec l'organisation en cas d'une situation phytosanitaire d'urgence et ne permet pas la destruction des plantes qui peuvent ne pas être infectées mais qui ont été exposées à l'infestation de l'organisme nuisible, dans les zones tampons se trouvant autour des plantes infestées ;
- La législation phytosanitaire burundaise ne donne pas à l'organisation en charge de la protection des végétaux le pouvoir d'établir et de maintenir les registres d'opérateurs (les importateurs, les exportateurs, les fournisseurs de services phytosanitaires).

Saisie au fond, la Commission de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement, du Développement Communal et des Travaux Publics a demandé les retombées positives et concrètes du projet de loi sous analyse tant sur le plan de l'économie nationale en général que sur le plan de l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs en particulier. Elle avait démontré au préalable que l'économie burundaise est essentiellement agricole avec des agriculteurs représentant plus de 90% de la population locale.



*Vue d'ensemble des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale*

Pour le Membre du Gouvernement, les retombées seraient immenses au regard du fait que le Burundi dispose de beaucoup de potentialités agricoles dont les produits (récoltes) sont très compétitifs sur les marchés régionaux et internationaux mais aussi très appréciés par les étrangers. Sur le plan économique, a-t-il poursuivi, l'application de cette loi permettra notamment au pays de :

- Exporter les produits agricoles conformes aux exigences du marché international qui font entrer des devises ;
- Circonscrire et bien contrôler l'entrée des organismes nuisibles dans le pays et qui peuvent être très préjudiciables à l'agriculture, et par voie de conséquence à l'économie ;
- Prévenir les invasions qui, une fois installées, demanderaient plus d'efforts et de moyens financiers pour leur éradication. Et de citer le cas d'espèce de la mosaïque sévère du manioc et le flétrissement bactérien du bananier.
- Sur le plan de l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs, a-t-il ajouté, l'application de cette loi permettra notamment au pays de :
- Réduire les pertes de rendements dues aux attaques des maladies et ravageurs avec comme conséquence l'augmentation des revenus des agriculteurs ;
- Améliorer la sécurité alimentaire du pays.

Le projet de loi sous analyse, a fait remarquer la Commission saisie au fond, comporte beaucoup d'imperfections de telle manière qu'il peut être assimilé à un projet de loi qui n'a pas subi de toilettage par les experts en la matière. Elle a alors voulu savoir le commentaire de l'Envoyé du Gouvernement sur le procédé d'élaboration du présent projet de loi.

Ce dernier a été rassurant : L'élaboration du présent projet de loi a suivi les voies et procédures exigées. Après validation par toutes les parties prenantes, a-t-il confié, le document a été envoyé au Service National de Législation pour toilettage juridique. Leurs avis et commentaires ont été pris en considération, a-t-il conclu.



Vue partielle des Honorables Députés en train de voter à main levée

La plénière s'est, à son tour, inquiétée des ajustements apportés au projet de loi sous analyse. Et pour cause ! Composé de 64 articles, le projet de loi a enregistré en tout et pour tout, une centaine d'amendements ; 51 de forme et 50, de fond. Il ne faut pas tout chambarder, il faut rester dans l'esprit de la loi qui revêt un aspect international, a-t-elle argumenté.

Le Docteur Déo-Guide RUREMA a aussitôt fait une mise au point. Ce projet de loi sous étude a été analysé par des Burundais pour des Burundais. En guise de compléments, le Président de l'Assemblée Nationale a ajouté qu'il a fallu dix jours à la Commission saisie au fond pour mettre un terme à l'analyse dudit projet de loi. En outre, a-t-il renchéri, cette Commission est nantie d'orfèvres en la matière. Des ingénieurs agronomes, a-t-il précisé.

**Christine NAHIMANA**

### Analyse et adoption de deux Projets de lois

Mercredi 23 août 2017, l'Assemblée Nationale a analysé et adopté à l'unanimité deux Projets de lois. Il s'agit du :

- Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Prêt N° 12744P entre la République du Burundi et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) relatif au Projet d'Aménagement et de Bitumage de la Route Nationale N° 16, Bururi-Mahwa-Gitega « Phase 1 : Bururi-Gakuba », signé à Vienne le 15 mai 2017 ;
- Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Prêt N° BADEA/24 mai 2017 entre la République du Burundi et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique relatif au Projet d'Aménagement et de Bitumage de la Route Nationale N° 16, Bururi-Mahwa-Gitega « Phase 1 : Bururi-Gakuba », signé à New Delhi le 24 mai 2017.



*Le Ministre des Transports, des Travaux Publics et de l'Équipement présentant son exposé des motifs*

Le désenclavement du pays et la diversification des voies d'accès ; l'amélioration par voie de coopération régionale des conditions de transit des importations et des exportations et le renforcement des échanges inter provinciaux, tels sont les principaux objectifs du projet de construction et de bitumage de la route « Bururi-Gitega » sur près de 72 Km, comme l'a expliqué, dans son exposé des motifs, le Ministre des Transports, des Travaux Publics et de l'Équipement. L'Ingénieur Jean-Bosco NTUNZWENIMANA a aussi démontré que le projet RN 16 présente un intérêt économique très appréciable. En effet, a détaillé l'Envoyé du Gouvernement, la RN16 traverse trois provinces, à savoir Rumonge, Bururi et Gitega. En plus des produits en provenance de la Tanzanie vers le centre et le nord du pays qui prennent beaucoup de temps pour arriver à destination, a-t-il renchéri, une fois la route construite, le transport des produits commerciaux de Rumonge tels que l'huile de palme, la farine de manioc, les produits du lac Tanganyika vers le nord du pays et les différentes communes que traverse le projet sera rapide et par conséquent intensifié.

Pour des besoins de financement, a confié le Membre du Gouvernement, le Projet a été subdivisé en deux tronçons et répartis comme suit : Tronçon 1 : « Bururi-Gakuba » pour une longueur de 35 Km, objet de l'évaluation en octobre 2016 par les différents bailleurs de fonds, c'est-à-dire la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), le Fonds Saoudien du Développement (FSD) et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) ; Tronçon 2 : « Gakuba-Gitega » dont le financement est à rechercher par le Gouvernement. Il a enfin détaillé le plan de financement de cette première phase du projet : La BADEA : 15 millions de Dollars Américains ; L'OFID : 15 millions de Dollars Américains ; Le FSD : 15 millions de Dollars Américains ; Le Gouvernement du Burundi : 3,6 millions de Dollars Américains.



*Vue partielle des Honorables Députés en train de voter à main levée*

La Commission de la Défense et de la Sécurité qui a été saisie au fond pour le premier Projet de loi a voulu savoir s'il existerait des sanctions pour les entreprises qui font semblant de construire et de bitumer les routes alors qu'elles gâchent les travaux. Et l'Ingénieur Jean-Bosco NTUNZWENIMANA de tranquilliser : Une entreprise qui a gagné le marché, avant de démarrer ses travaux, doit d'abord payer une garantie de bonne exécution. Si jamais l'entreprise n'honore pas ses engagements, elle ne récupère pas cette garantie-là, jusqu'à ce que la situation soit redressée. Si la situation est flagrante, a-t-il renchéri, l'audit technique établit les responsabilités de chacun qui doit payer de ses actes.

Pour sa part, la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, de la Culture et de la Communication, qui a été saisie au fond pour le deuxième Projet de loi a rappelé les souvenirs de triste mémoire des routes dont l'état est devenu piteux aussitôt après leur construction. Et de citer le cas de la RN9 (Bubanza-Ndora), RN3 (Makabuko-Ruyigi) et la RN5 (Nyamitanga-Ruhwa). Quelles en sont les causes ?, a-t-elle interrogé.

Les raisons sont multiples, a expliqué le Ministre des Transports, des Travaux Publics et de l'Équipement qui a relevé entre autres les pluies torrentielles qui endommagent et les ponts et les routes ; les routes qui traversent les sommets versants qui regorgent d'eau, ce qui provoque des fois l'écroulement des montagnes dans les routes ; le manque de moyens financiers pour l'entretien régulier des routes et les études qui deviennent caduques avant même l'exécution des travaux étant donné l'intervalle de temps assez longs entre les deux moments. Actuellement, a-t-il nuancé, le Gouvernement et les partenaires au développement se sont convenus de revoir les études avant le démarrage des travaux.



*Les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale votant à main levée*

Malgré ces explications du Représentant du Gouvernement, la plénière est quand même demeurée sceptique. Est-ce que la Commission de réception est suffisamment outillée pour percevoir que les travaux n'ont pas été bien exécutés ? N'y a-t-il pas moyen de pérenniser les travaux ? Il vaut mieux bien construire et bitumer une route sur une distance réduite au lieu de prolonger la longueur pour une route qui sera aussitôt détruite, a-t-elle fait observer.

Pour l'Ingénieur Jean-Bosco NTUNZWENIMANA, la Commission de réception est formée de gens outillés en la matière. Seulement, a-t-il nuancé, ils peuvent jouer sciemment à la distraction pour plusieurs raisons, ce qui n'empêche pas les organes habilités à les sanctionner. Comme la route est une infrastructure de développement, a-t-il reconnu, le Gouvernement, qui a démontré les mauvaises conséquences des routes anti couches, a opté pour le béton bitumeux dont la durée de vie est longue.

Pour la route d'Astrida (Campus Kiriri- Bujumbura-Bugarama) qui n'est pas réhabilitée alors qu'elle serait d'une grande utilité, l'Envoyé du Gouvernement a révélé que seules les routes nationales sont financées. Cependant, il a confié le projet d'élever les routes, c'est-à-dire que les routes communales deviendront provinciales et celles-ci deviendront, à leur tour, nationales. Beaucoup d'ateliers de sensibilisation seront organisés en 2018, a prévenu l'Envoyé du Gouvernement qui a sollicité d'avance l'appui des Parlementaires et de l'Administration. En effet, s'est-il plaint, la population, qui a été déjà indemnisée lors des tracages des routes revient pour occuper ces terres qui appartiennent dorénavant à l'Etat.

**Christine NAHIMANA**

## CONTROLE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

### Questions orales à l'endroit du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la culture

La mise sur pied de la Politique Nationale Culturelle serait une panacée à toutes les inquiétudes liées à la dégradation des mœurs, a tranquilisé le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture. Monsieur Jean-Bosco HITIMANA répondait aux questions orales avec débats au cours de la séance plénière de mercredi 14 juin 2017.



*Le Ministre ayant en charge la culture répondant aux questions des Honorables Députés*

Cette Politique Nationale Culturelle qui est actuellement sur papier sera matérialisée par une équipe d'experts qui vont fouiller tous les manquements culturels sur une période de cinq ans, a commenté le Membre du Gouvernement qui a aussi révélé un autre chantier de taille, à savoir la Maison de la Culture. Cette sorte de miroir des valeurs culturelles sera appuyée par des lois claires, a-t-il poursuivi comme pour calmer l'inquiétude des Députés qui assistent impuissamment à la mort, à petit feu, de la langue nationale. Ils s'étonnent d'ailleurs de voir les Burundais qui doivent d'abord apprendre la langue étrangère avant d'entamer leur formation à l'étranger. Pourquoi les écoles privées n'intègrent pas la langue nationale dans leur programme alors que des Burundais les fréquentent ?, ont-ils encore interrogé.

Les intellectuels burundais sous-estiment plutôt la langue nationale, a constaté amèrement la plénière qui a démontré qu'aucun effort n'est envisagé pour redresser la situation, alors que le kirundi est le pilier de la culture burundaise. Tout en se jetant eux-mêmes le tort de ne pas s'efforcer à revaloriser le kirundi à l'hémicycle, les Elus du peuple se sont accordés pour affirmer que la capitale Bujumbura doit être le foyer de propagation de la langue nationale.



*Vue partielle des Honorables Députés en plénière*

Un retour à la source s'avère aussi nécessaire surtout pendant les différentes cérémonies qui caractérisent justement la culture burundaise. Il est en effet inconcevable d'organiser le même jour les cérémonies de dot, de mariage et de levée de voile alors que cette dernière a eu lieu au réveil des époux. Chaque étape a sa signification particulière, a démontré la plénière qui a aussi mis un accent sur les danses traditionnelles. La spécialisation régionale devrait être privilégiée dans ce domaine. Les Députés ont aussi plaidé pour le tambour qui fait d'ailleurs partie du patrimoine culturel immortel de l'UNESCO. Ils ont insisté sur l'interdiction formelle au sexe féminin de battre le tambour. Dans quelques coins du pays existent des clubs féminins de tambourinaires. Ils sont sommés de fermer.



*Vue d'ensemble des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale*

La culture d'umuvugangoma, cet arbre dans lequel est fabriqué le tambour doit être protégée, a aussi conseillé la plénière qui a recommandé de mener une enquête fouillée pour connaître la provenance des tambours et des tambourinaires qui s'exhibent à l'étranger à l'insu du ministère de tutelle. Le jeu féminin par excellence de Netball risque d'être envahi par les hommes qui sont arbitres et entraîneurs, se sont inquiété les Députées.

Ce jeu est pratiqué et par les femmes et par les hommes, a tranché le Membre du Gouvernement qui a aussi rassuré que le Burundi s'active déjà pour participer aux jeux olympiques de 2020 au Japon. La plénière en appelle aussi à l'esprit de solidarité. Quand la maison d'un vieillard s'écroulait dans le temps, tous les voisins accouraient spontanément pour lui reconstruire une autre. L'indifférence n'avait pas de place dans la société burundaise, ont conclu les Députés.

**Christine NAHIMANA**

## Questions orales avec débat à l'endroit du Ministre à la Présidence chargé de la Communauté Est Africaine

Le niveau de formation, la peur de la langue anglaise et le manque d'esprit de compétitivité, tels sont les barrières qui bloquent les Burundais en matière de l'emploi au sein de la Communauté Est Africaine. C'est le Ministre à la Présidence chargée de la Communauté Est Africaine qui l'a révélé au cours de la séance plénière de jeudi 15 juin 2017.



*La Ministre à la présidence chargée de la communauté Est Africaine répondant aux questions des Honorables Députés*

L'Honorable Isabelle NDAHAYO répondait en effet aux questions orales avec débat des Députés qui ont ajouté un autre frein relatif à huit ans d'expérience, une condition souvent requise. Et le Membre du Gouvernement de renchérir que le niveau requis de master élimine les Burundais, qui sont pour la plupart des licenciés. Le Ministère fait des fois recours aux Burundais de la diaspora auxquels elle a aussi reproché de ne pas approcher le ministère pour des conseils éventuels dont la confection des CV. Cette démarche de cavalier seul explique même la perte des dossiers des candidats burundais car, a-t-elle déploré, le Ministère n'a pas été informé de leur dépôt de candidature pour justement leur suivi au jour le jour.



*Vue d'ensemble des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale*

Le sommet des chefs d'Etat a reconnu la langue française comme l'une des langues officielles de l'EAC. Mais jusqu'à présent cette recommandation n'est pas encore entrée en vigueur, se sont étonnés les Honorables Députés.

Le Ministre Isabelle NDAHAYO a conseillé d'user plutôt de la patience étant donné que le budget consistant que requiert ce projet n'est pas encore disponible.

Quels sont les avantages que le Burundi a déjà tiré depuis son adhésion à l'EAC?, ont encore voulu savoir les Honorables Députés.

Le Burundi enregistre à son actif l'accès à l'océan via les ports de Dar-es-Salam et Mombassa, a-t-elle démontré. Outre que quelques agents de l'OBR sont déjà basés à ces localités, le temps a aussi été récupéré puisque les camions qui passaient 21 jours en route, aujourd'hui il ne nécessite que 6 jours pour arriver à la destination, s'est-elle réjoui avant d'ajouter que le partage d'expériences a abouti à la mise sur pied de quelques institutions comme l'OBR et l'API. La consolidation de la solidarité entre les Etats de la sous-région, la circulation sans frais de visa et le projet d'accordement en eau potable dans les provinces de Kayanza, Ngozi, Gitega et Muramvya sont aussi d'autres avantages dont le Burundi a tiré de la CEA, a confié le Membre du Gouvernement.



*Vue partielle des Honorables Députés en plénière*

Par ailleurs, les Députés ont exhorté le Ministre en charge de l'EAC de plaider pour que les délais du document Ujilanimwema permettant aux Burundais de circuler librement dans les provinces tanzaniennes frontalières avec le Burundi soient prolongés. Ils ont aussi s'enquérir de la réaction du Ministre par rapport aux Burundais qui se lamentent qu'ils sont maltraités lorsqu'ils sont en Tanzanie.

La Ministre Isabelle NDAHAYO a répondu que le document Ujilanimwema n'est mentionné dans aucun texte régissant la Communauté. C'est plutôt une sorte de convention entre les pays frontaliers, a-t-elle nuancé. Pour ce qui est de la maltraitance des Burundais sur le sol tanzanien, le Ministre en charge de l'intégration à l'EAC a promis d'en parler avec les autorités tanzaniennes.

Les Elus du Peuple ont aussi voulu savoir comment le conflit rwando-burundais est perçu au niveau de la Communauté Est Africaine.

La Ministre Isabelle NDAHAYO a fait savoir que les

Chefs d'Etat de l'EAC se sont saisis de la question et qu'une issue va être dégagée.

En ce qui concerne les gros camions en provenance de la Tanzanie qui détruisent les routes burundaises, la ministre en charge de l'EAC a fait savoir que la convention indique que c'est le propriétaire du véhicule qui doit payer les dommages.

Signalons que ces questions adressées au ministre en charge des affaires de la CEA ont été formulées après une descente des Honorables Députés, membres de la commission politique, des affaires administratives et de l'intégration du Burundi à la Communauté Est Africaine, une descente effectuée aux frontières du Burundi pour évaluer l'état d'avancement de l'intégration du Burundi à l'EAC dont le rapport y relatif a été présenté devant le Ministre avant la séance des questions orales avec débat.

**Christine NAHIMANA**

### **Questions orales avec débat à l'endroit de quatre Membres du Gouvernement.**

La production en cascade des rapports biaisés sur le Burundi par les organismes internationaux résulte de la découverte de l'agenda caché des colonisateurs. C'est l'avis unanime des quatre Membres du Gouvernement qui répondaient mercredi 28 juin 2017 aux questions orales avec débat. Outre le Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique, Monsieur Pascal BARANDAGIYE et le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale, l'Ambassadeur Alain-Aimé NYAMITWE, on notait aussi la présence de la Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Maître Aimée-Laurentine KANYANA et le Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre, Monsieur Martin NIVYABANDI.



*Les Membres du Gouvernement répondant aux questions des Honorables Députés*

Une cassette audio vient de révéler que les évangélistes préparaient le terrain aux colonisateurs

qui les exhortaient à insister aux passages de la Bible sur l'humilité. Il a aussi été démontré que les mécanismes dont l'ajustement structurel et la privatisation étaient en réalité une façon d'avoir une mainmise sur les richesses des pays colonisés. La charte impérialiste européenne en Afrique est un document qui prouve à suffisance la tactique des colonisateurs de piller l'Afrique pour revenir par après voler à son secours.

Maintenant que les populations ont pris conscience de cet état de fait, un changement de mentalité s'avère nécessaire. L'avenir du pays est dans les mains des Burundais eux-mêmes qui doivent en découdre avec l'aide extérieure. A côté de la formation patriotique à grande échelle et de la campagne contre la fraude et la corruption, la sensibilisation en matière de civisme fiscal est aussi une manière de gonfler les caisses de l'Etat.

Les preuves ne manquent pas. Les fonds qui proviennent du sommet jusqu'à la base, au niveau des communes, permettent à ces entités administratives de créer des projets bénéfiques à la population. Une autre bouffée d'oxygène pour les communes est consécutive à la gestion des marchés de son ressort. La production des minerais est passée de 400Kg par mois à 15T avec l'instauration d'un système rigoureux de contrôle de la fraude.

Au terme de toutes ces démonstrations, les quatre Membres du Gouvernement ont sollicité le concours des Députés.



*Vue partielle des Elus*

Pour ceux qui ne croient pas au dialogue interburundais arguant que les 26.000 personnes ne représentent pas valablement les 9 millions de Burundais, le Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique a tranquilisé. Les spécialistes en la matière reconnaissent que cet échantillon qui inclut les élus à la base est représentatif. Même au référendum, a renchéri Monsieur Pascal BARANDAGIYE, tout le monde ne participe pas.

Seuls les Burundais ayant l'âge requis répondent aux urnes, a-t-il démontré en précisant que le rapport compilera le dialogue interne et le dialogue externe. Ce document sacré sera divulgué pour que tout le monde soit informé de ses responsabilités.



*Vue d'ensemble des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale*

Quant au Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale, il a reconnu que le Burundi est parfois piégé par des ratifications qu'il signe souvent à la hâte. L'Ambassadeur Alain-Aimé NYAMITWE a illustré ses propos par le Traité de Rome auquel le Burundi s'est retiré par après. La plénière a d'ailleurs fait un clin d'œil au Gouvernement d'envoyer à temps les projets de ratification. Des fois, se sont plaints les Députés, le projet arrive à la table de l'Assemblée Nationale quelques jours avant qu'il ne tombe en annulation.

L'Envoyé du Gouvernement a également été invité à revoir l'Accord de Partenariat Economique, APE en sigle. Pour les Députés, cet Accord est déséquilibré. Dans le but de redresser la situation, les pays en voie de développement doivent d'abord être épaulés par exemple dans le secteur énergétique. Les partenaires au développement devraient débloquer des financements pour que les pays liés par l'Accord soient sur le même pied d'égalité, par exemple en ayant tous des produits à exporter.

La Ministre de la Justice et Garde des sceaux a, pour sa part, annoncé que le Burundi a déjà approché des organisations régionales pour dénoncer l'attitude provocatrice du Rwanda qui abrite les putschistes et les fauteurs de trouble et leur sert même de terrain d'entraînement militaire. Face au silence de l'EAC, la CIRGL ou de la CEPGL, Maître Aimée-Laurentine KANYANA affirme que les dossiers restent quand même pendants.

La localité de Sabanegwa de la commune de Mwumba en province de Ngozi attise les tensions entre le Burundi et le Rwanda qui prétend aussi en être propriétaire. A quand la résolution de ce conflit latent ?, ont interrogé les Députés.

Seule la carte géographique établie par les colonisateurs permettra de trancher, a rétorqué l'Envoyée du Gouvernement qui a promis que dans un proche avenir une délégation burundaise atterrira à Genève pour récupérer les cartes.



*Vue de profil des Honorables Députés*

De hautes autorités du pays dont le Président Cyprien NTARYAMIRA sont mortes sur le sol rwandais. Pourquoi le Burundi n'a pas attaqué la justice ?

Pour Maître Aimée-Laurentine KANYANA, ce dossier est abordé sous deux aspects, d'abord le crime du crash de l'avion, ensuite l'indemnisation des familles des victimes. La France et l'Espagne sont à l'œuvre pour déterminer les circonstances du crash, a confié le Ministre de la Justice et Garde des sceaux qui a ajouté que d'autres pays apportent leur appui pour mener les enquêtes. C'est au Gouvernement du Burundi de décider d'entrer dans la danse. Le Rwanda a encaissé les indemnités, a-t-elle avoué en se demandant si le pays a remis aux Burundais leur part.

Un budget costaud a été alloué à la campagne NDONDEZA qui opère sur les réseaux sociaux. Que fait le Gouvernement du Burundi pour contrer la médisance de ce médium ?

Selon la Ministre Aimée-Laurentine KANYANA, les populations devraient garder leur calme. Il existe des gens payés pour se cacher quitte à refaire surface par après. Au cours de leur pseudo cachette, la campagne NDONDEZA crie à l'enlèvement. Un cadavre non identifié est-il découvert ? C'est l'occasion pour la campagne NDONDEZA d'accuser gratuitement les forces de l'ordre. Le Membre du Gouvernement conseille plutôt les populations à faire la part des choses. L'animateur de NDONDEZA est connu. Il vit de la médisance de son pays. Hier, il était militant de première heure de la société civile. Il a même défendu avec toutes ses énergies les homosexuels. Après il est devenu politicien en embrassant le CNARED. Aujourd'hui, il



*Vue d'ensemble des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale*

Parlant du commerce des personnes, le Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre a rappelé qu'en matière de trafic, ce trafic occupe le 2ème rang mondial. Il est organisé par de grandes sociétés, a avoué Monsieur Martin NIVYABANDI qui a accusé des femmes kényane et tanzanienne qui opèrent au Burundi. Outre la prostitution, l'autre finalité de ce commerce est d'enlever les organes à ces personnes pour les transposer aux malades, a-t-il expliqué. Tout en avouant le droit d'une personne de prestre dans le pays de son choix, il a reconnu l'existence de jeunes filles burundaises qui vivent dans des conditions déplorables en Asie. Mais, a-t-il nuancé, d'autres mènent une vie paisible en Oman, à Dubaï ou en Arabie Saoudite. Et de saluer au passage le Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique qui a fermé certaines associations louches.



*Vue de profil des membres de différentes associations invités à l'Assemblée Nationale*

Retransmise en direct, cette séance plénière, qui a commencé vers 10h00 pour se clôturer à 18h00 passées, a vu la participation de différentes associations socio-économiques oeuvrant en Mairie de Bujumbura. Parmi elles, on citera l'association des conducteurs de taxi-moto, taxi-vélo, de chauffeurs de bus, de rabatteurs, des vendeurs ambulants, des extracteurs et fournisseurs de moellons. Ces associations ont en effet répondu à l'invitation du Président de l'Assemblée Nationale lors des travaux de développement communautaire en zone de Buterere. Le peuple devrait connaître les conditions de travail des Députés qu'il a mandatés, avait insisté le Très Honorable Pascal NYABENDA.

**Christine NAHIMANA**

## Questions orales avec débat à l'endroit du Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation

Un supplément de huit milliards de francs burundais par rapport aux prévisions a été enregistré par l'Office Burundais des Recettes, OBR en sigle, au cours du premier trimestre 2017. Cette conclusion a été tirée au terme d'une descente de la Commission des Comptes publics et des Finances, des Affaires économiques et de la Planification dans les provinces du pays pour s'informer sur les performances et les contraintes de l'OBR.



*Vue de profil des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale et le Ministre des Finances*

La restitution du rapport de cette descente, suivie des questions orales avec débat à l'endroit du Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation ont fait l'objet de la séance plénière de vendredi 14 juillet 2017.

Malgré cet état de fait, l'OBR connaît des défis de taille dont le manque de personnel et de matériel, l'éloignement de certains bureaux de l'OBR par rapport aux postes frontaliers et l'existence des cachettes qui favorisent la fraude.

Néanmoins, le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation reste confiant. Pour le cas du personnel insuffisant, le Docteur Domitien NDIHOKUBWAYO a reconnu ce handicap en rapprochant le Burundi à l'île Maurice qu'il a visitée en 2015. En effet, le Burundi avec ses 11 millions d'habitants compte 850 agents de l'OBR, tandis que l'île Maurice qui est assimilée à une province du Burundi embauche 1.400 agents pour desservir une population estimée à 1.400.000 habitants. Dès son opérationnalisation, a fait remarquer le Membre du Gouvernement, l'OBR s'est vu confier beaucoup de fonctions. D'abord, les redevables se sont accrus dans le but de l'élargissement de l'assiette fiscale. Ensuite, au fil du temps, la décentralisation a été la règle du jeu à l'OBR qui a aussi instauré le système de garde pour attraper au maximum les cas de fraude. Enfin, l'impôt lo-

catif est dorénavant perçu par l'OBR, a détaillé le Docteur Domitien NDIHOKUBWAYO qui a déclaré que le recrutement du personnel se fait proportionnellement à la disponibilité des moyens financiers.



*Le Ministre des Finances Répondant aux questions des Honorables Députés*

Concernant le matériel, l'OBR ne serait pas le premier service à se plaindre à propos de l'outil informatique, a révélé le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation qui a indiqué l'octroi de 350 ordinateurs qui s'ajoutent à ceux déjà en usage. Pour les scanners et les ponts bascules, l'OBR va s'en procurer à petit pas, a-t-il promis en ajoutant qu'il ne suffit pas d'équiper tel ou tel autre poste d'un pont bascule alors que le coin enregistre un camion par an !

Pour certains bureaux de l'OBR qui seraient éloignés des postes frontaliers, le Ministre Domitien NDIHOKUBWAYO a reconnu ce manquement, mais il a quand même souligné que le projet de construire ces bureaux aux postes frontaliers existe déjà. C'est le cas de Mabanda, Kayogoro et Gisuru.

S'agissant de la multiplicité des zones de cachette qui favoriseraient la fraude, l'Envoyé du Gouvernement en appelle au devoir civique. Chaque citoyen doit dénoncer tous les cas de fraude, a-t-il insisté en démontrant que les 800 employés de l'OBR ne peuvent pas couvrir les 27.834 Km<sup>2</sup> de superficie du pays.



*Vue partielle des Honorables Députés en plénière*

Au sujet des grognes des dénonciateurs qui ne

percevraient plus les 10% exigés par la loi, le Membre du Gouvernement a avoué qu'un budget de 18.000.000 est alloué à cette fin. Il a néanmoins nuancé qu'il ne suffit pas de dénoncer pour prétendre encaisser les 10%. Encore faut-il que l'OBR fasse ses investigations pour analyser qu'il s'agissait bel et bien d'un cas de fraude ! Si c'est le cas, l'ordonnance parle du paiement dans un délai ne dépassant pas un mois de 10% de la valeur des marchandises attrapées.

Les chicaneries entre les hommes d'affaires et les agences de douanes n'ont pas raison d'être, a jugé le Ministre des Finances, du Budget et de la Privatisation qui jette plutôt le tort aux commerçants qui font recours aux commissionnaires au lieu de se diriger vers les agences en douanes dont le tarif des services est connu d'avance.

Par contre, le Docteur Domitien NDIHOKUBWAYO a trouvé fondées les lamentations des commerçants victimes d'une double taxation. En effet, ces derniers paient et à la commune et à l'OBR. Les lois s'interfèrent, a-t-il regretté avant de signaler que des commissions sont déjà à l'œuvre pour corriger les imperfections.

**Christine NAHIMANA**

### Questions orales avec débat à l'endroit de Deux Membres du Gouvernement

Ce n'est pas parce que le porte-parole du Ministère de la Sécurité Publique a dénoncé certains agents du secteur de la Justice qui libèrent les malfaiteurs endéans quelques jours qu'on peut conclure à une incohérence des services de l'Etat, a réfuté le Ministre de la Sécurité Publique. Le Commissaire de Police Chef Alain Guillaume BUNYONI et son collègue de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, Monsieur Emmanuel NTA-HOMVUKIYE répondaient en effet aux Questions Orales avec débat au cours de la séance plénière de mardi 18 juillet 2017.



*Les Deux Membres du Gouvernement répondant aux questions des Honorables Députés*

Ces questions ont été formulées suite à la descente que la Commission Défense et Sécurité a effectuée dans les provinces du pays pour se rendre compte du déroulement des recrutements des hommes en uniforme.

Le Ministre de la Sécurité Publique a d'abord fait une mise au point. Son porte-parole n'a pas poussé des grognes sur la voie des ondes. L'OPP1 Pierre NKURIKIYE a plutôt détaillé des cas des malfaiteurs attrapés en flagrant délit qui sont relâchés pour revenir perturber l'ordre en attaquant en premier lieu les policiers qui les avaient traqués. Le torchon ne brûle pas entre les Ministères de la Sécurité Publique et de la Justice, a tranché le CPC Alain Guillaume BUNYONI qui reconnaît l'existence des « perturbateurs » des services de l'Etat. Les révocations de certains magistrats et policiers illustrent bien cette situation, s'est-il réjoui.



*Vue de Profil des Honorables Députés*

Des agents du HCR qui encourageraient les populations paisibles à fuir en les promettant de les évacuer par après en Australie ou au Canada sont déjà démasqués, a tranquilisé le Ministre Alain Guillaume BUNYONI qui a promis de rencontrer le Représentant de cette agence onusienne avec son homologue chargé de l'Intérieur et de la Formation patriotique.

A propos des étrangers qui achètent à grande échelle des maisons et/ou des parcelles dans les nouveaux quartiers, ce qui risque d'être source d'insécurité à la longue, le Ministre de la Sécurité publique a avoué que le Gouvernement a fait sien ce problème. Des étrangers passent même par des Burundais irresponsables pour avoir des parcelles, a-t-il déploré.

Les régions militaires ne peuvent-elles pas être organisées de la même manière que celles de la police ?, ont voulu savoir les Honorables Députés.

Pour le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, les corps de Défense et de

Sécurité, même s'ils se complètent, n'ont pas les mêmes missions, raisons pour lesquelles ils n'ont pas les mêmes organisations. Alors que la Police s'occupe de la sécurité intérieure, a démontré Monsieur Emmanuel NTAHOMVUKIYE, l'Armée défend les frontières du pays et assure la stratégie de défense nationale du territoire.



*Vue d'ensemble des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale*

Concernant les grognes des Anciens Combattants, le Ministre Emmanuel NTAHOMVUKIYE a informé les Députés que le ministère est au courant de leur situation. Le Projet de loi leur régissant est au stade final, a-t-il confié en précisant que le manque de moyens financiers demeure le défi majeur. Il ne sert à rien d'adopter un Projet de loi alors que le budget ne suit pas, a-t-il renchéri.

Au sujet des conflits fonciers qui opposent le Ministère aux particuliers, il a détaillé l'état des lieux, région militaire par région militaire. Seule la IIIème Région Militaire est en possession de quatre titres de propriété et la IVème, un seul. Dans l'ensemble, a-t-il conclu, l'absence de titres de propriété favorise les particuliers qui en profitent pour attaquer en justice le Ministère. S'il s'avère qu'un particulier est dans ses droits, le Gouvernement l'indemnise. En revanche, le Ministre Emmanuel NTAHOMVUKIYE recommande au Gouvernement par le biais du Ministère ayant en charge l'Environnement, d'octroyer des titres de propriété à son Ministère.

**Christine NAHIMANA**

## Questions Orales avec débat à l'endroit du Ministre de la Santé publique et de la Lutte contre le Sida



*La Ministre de la Santé publique et de la Lutte contre le Sida répondant aux questions des Honorables Députés*

80. 255 personnes sont dépistées séropositives au Burundi à nos jours tandis que 51.917 sont sous ARV, si on en croit les propos de la Ministre de la Santé publique et de la Lutte contre le Sida. Docteur Josiane NIJIMBERE, qui s'exprimait mercredi 26 juillet 2017 au cours de la séance des Questions Orales avec débat, se réjouit du pas déjà franchi en matière de lutte contre le Sida. Et les chiffres parlent d'eux-mêmes, a-t-elle prévenu avant de détailler :

En 2003, les personnes qui se sont fait dépister se chiffraient à 50.303 contre 1.595.628 fin 2016. Les centres de dépistage volontaires en 2003 étaient au nombre de 151 contre 1.236 fin 2016. Les sites de Prévention de Transmission Mère-Enfant, PTME en sigle, en 2006 s'évaluaient à 27 contre 1018 fin 2016. Les femmes enceintes sous PTME qui se comptaient à 145 en 2006 ont atteint le chiffre de 4.515 fin 2016. 36 sites ARV qui étaient recensés en 2005 ont été évalués à 472 fin 2016. Alors que les personnes sous ARV s'estimaient à 600 en 2002, ce chiffre a atteint 51.917 fin 2016.



*Vue partielle des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale*

L'Envoyée du Gouvernement reste confiante que l'objectif mondial selon lequel en 2030 personne ne sera plus contaminé au VIH/SIDA sera atteint. D'ailleurs, a-t-elle poursuivi, le pays a déjà adopté la stratégie 909090 qui va jusqu'en 2020. Et d'expliquer que la stratégie signifie que 90% des personnes vivant avec le VIH/SIDA connaissent leur

statut sérologique ; 90 % des personnes vivant avec le VIH/SIDA sont sous ARV tandis que 90 % des séropositifs sous ARV auront une charge virale indétectable.

Toujours dans l'optique de lutter contre le VIH/SIDA, les groupes à risque ont été identifiés, a ajouté Docteur Josiane NIJIMBERE avant d'énumérer les jeunes, les prisonniers, les drogués, les femmes à partenaires multiples et les mineurs. Les femmes enceintes sont aussi sensibilisées au dépistage le plus tôt possible. Les structures sanitaires sont également appelées à sensibiliser n'importe quelle personne présente à ces lieux.

A propos de ceux qui préféreraient l'infection à VIH/SIDA au lieu d'attraper des maladies comme le diabète ou l'hypertension, Docteur Josiane NIJIMBERE a balayé d'un revers de la main cette affirmation gratuite. Le Sida, a-t-elle insisté, est une maladie incurable, qui n'a ni vaccin ni médicament. Le mieux, a-t-elle conseillé, est d'éviter



*Vue de Profil des Honorables Députés*

Le budget de 2018 prévoit intéresser les médecins spécialistes pour contrer le phénomène de fuite des cerveaux, a confié la Ministre de la Santé publique et de la Lutte contre le Sida qui a par la même occasion coupé court à la rumeur selon laquelle le Gouvernement n'octroie plus des bourses d'études à l'étranger. Seulement, a-t-elle précisé, les étudiants sont dorénavant dirigés dans les pays qui vont les renvoyer à la fin de leurs études.

Pour les spécialistes qui disposent des cabinets privés et prestent un temps limité dans les établissements publics, le Membre du Gouvernement est au courant de cette situation. Le Gouvernement analyse un terrain d'entente, a-t-elle rassuré.

**Christine NAHIMANA**

## Questions Orales avec débat à l'endroit du Ministre de l'Intérieur et de la Formation patriotique

Le Code électoral est devenu obsolète. C'est l'avis unanime de la plénière de mardi 8 août 2017 réservée aux questions orales avec débat à l'endroit du Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique.



*Vue de profil des Honorables Députés*

Selon cette loi, la Coalition existe seulement pendant la campagne électorale alors que les Parlementaires qui en sont issus sont élus pour toute la législature. Ces derniers sont en perpétuel conflit avec les autorités administratives qui les empêchent de tenir des réunions à l'endroit de leurs membres parce que la loi ne le permet pas. Un indépendant pendant les échéances électorales le reste tout au long de son mandat, pourquoi pas pour la Coalition Mizero y'Abarundi ? Un Parlementaire a un caractère national. Pourquoi l'empêcher de circuler librement sur son territoire ? A quoi servirait le budget des 500 millions de francs burundais que le Gouvernement alloue chaque année aux communes, si les Députés ne peuvent pas contrôler leur utilisation ?

Pour toutes ces lamentations des Députés de la Coalition Mizero y'Abarundi, la plénière a conclu que le Code électoral est devenu obsolète. On était habitué aux indépendants à titre individuel mais en 2015, ils figuraient sur une liste électorale à l'instar des partis politiques.



*Le Ministre de l'Intérieur et de la Formation Patriotique répondant aux questions des Honorables Députés*

Et le Ministre de l'Intérieur et de la Formation Pa-

triotique de conseiller aux Députés de s'asseoir en tant que politiciens autour d'une table pour amener certaines dispositions des textes en rapport avec les échéances électorales dont la Constitution, le Code électoral et la loi régissant les partis politiques. Deux voies de sortie sont envisageables, a proposé le Président de l'Assemblée Nationale qui a d'abord cité le cadre de rencontre des partis politiques avant d'ajouter le dialogue avec l'Ombudsman burundais.



*Vue d'ensemble des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale*

Concernant le conflit toujours latent des frontières entre la Mairie et la province de Bujumbura, force a été de constater qu'une loi spéciale devrait régir non seulement la Mairie de Bujumbura mais aussi d'autres Mairies ultérieures, comme celles de Gitega, Ngozi et Rumonge, a détaillé l'Envoyé du Gouvernement avant de confier qu'une Commission est à l'œuvre pour établir les limites entre les deux entités administratives.

La Mairie de Bujumbura enregistre beaucoup de taxes mais les œuvres ne suivent, ont fait remarquer les Députés. Il fut un temps où la Mairie de Bujumbura, qui n'était même pas à la hauteur de rémunérer ses employés, était au bord du gouffre, a rappelé l'Envoyé du Gouvernement qui espère que la situation commence quand même à se redresser avec l'opérationnalisation de la politique de l'appui du Gouvernement aux projets de développement des communes.

**Christine NAHIMANA**

### Questions Orales avec débat à l'endroit de Deux Membres du Gouvernement.

Une Commission spéciale d'enquêtes parlementaires va bientôt être mise sur pied par l'Assemblée Nationale. Cette décision du Bureau de l'Assemblée Nationale a été annoncée mercredi 30 août 2017 au terme de la séance des questions orales avec débat à l'endroit de deux Membres du

Gouvernement, c'est-à-dire le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, Maître Aimée Laurentine KANYANA et le Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre, Monsieur Martin NIVYABANDI.



*Les deux Membres du Gouvernement répondant aux questions des Honorables Députés*

L'Assemblée Nationale a été motivée par la volonté de donner sa position par rapport à la confection par la Commission d'Experts des Nations Unies d'une série de rapports sur le Burundi, rapports que d'aucuns jugent biaisés, à raison d'ailleurs. En effet, pour ces experts, la situation en matière des droits de la personne humaine au Burundi n'a pas changé depuis le 26 avril 2015 jusqu'aujourd'hui. Pour certains Députés, la situation s'est même empirée. Ils étayaient leurs propos par des chiffres tirés du rapport de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, CNIDH.

Selon le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, la situation s'est nettement améliorée si on compare la période des insurrections de 2015 et celle d'aujourd'hui. Les prisons ont été désengorgées ; les procès sont rendus dans les plus brefs délais, même pour l'exécution des procès ; les prisons sont contrôlées chaque semaine ; les magistrats sont formés en éthique et déontologie ; la mise au point d'une commission chargée de protéger les témoins, a-t-elle détaillé avant de rappeler à tout un chacun son rôle de policier qui l'oblige à dénoncer tout criminel.



*Vue partielle des Honorables Députés*

Concernant les disparitions forcées, la Ministre Aimée Laurentine KANYANA a expliqué combien l'identification de la personne est importante. Si le cas s'est produit, le dossier suit le cours normal. Pour pallier à cette situation, a-t-elle informé, dorénavant, figureront sur le mandat le nom du magistrat et le motif. L'auto-

rité hiérarchique doit aussi être informée. Au sujet des rapports de la CNIDH, elle a fait la part des choses. Cette Commission enregistre seulement les plaintes mais n'établit pas les responsabilités, rôle qui revient aux juridictions du pays. Si la CNIDH a enregistré 2.000 plaintes, a-t-elle commenté, à la fin de l'analyse des dossiers, les juridictions habilitées peuvent n'en retenir que 100. Le mieux, a-t-elle souhaité, serait que la CNIDH qui a constaté ces plaintes revienne pour annoncer l'issue des procès.



*Vue d'ensemble des Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale*

Pour sa part, le Ministre des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre parle de situation standard. Il attribue même une note de 80% au Burundi en matière de respect des droits de la personne humaine. Pendant que sous les autres cieux, les jeunes sont entraînés au combat dès le bas âge, la culture burundaise interdit par contre de toucher à un cheveu d'autrui, a expliqué Monsieur Martin NIVYABANDI comme pour démontrer que les droits de la personne humaine sont ancrés dans les gènes des Burundais. Il s'étonne par la même occasion que les pays dont l'Afghanistan, la Syrie et la Libye dans lesquels les droits de la personne humaine sont bafoués au jour le jour ne sont pas cités comme le Burundi. Dans un pays en guerre, c'est là où les droits de la personne humaine sont régulièrement bafoués, a-t-il enchaîné.

Le mois d'octobre 2017 consacre le retrait du Burundi de la Cour Pénale Internationale, ont fait remarquer les Députés qui craignent que les crimes vont se multiplier au pays. La Ministre Aimée Laurentine KANYANA a rassuré, en démontrant que les juridictions burundaises sont à l'œuvre. Et d'ailleurs, a-t-elle renchéri, la CPI intervient uniquement dans un pays où règne le chaos et ce, après la session du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Pour ceux qui pensent à l'existence de gros poissons, « intouchables », la Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a répondu que personne n'est au-dessus de la loi.

Parlant des biens des réfugiés, ils sont bien gardés, a-t-elle tranquilisé avant d'ajouter qu'un délai

de deux mois leur est encore accordé pour qu'ils règlent leur contentieux avec les banques.

Les deux Membres du Gouvernement ont aussi conseillé aux Députés d'éviter l'amalgame. Si un politicien est attrapé en train d'organiser une réunion clandestine, qu'il assume. Si un jeune partisan du CNDD-FDD commet un délit, il le fait à titre individuel, ce n'est pas à la ligue des jeunes Imbonerakure d'endosser ce forfait. La même scène se remarque chez les journalistes.

Signalons que le jeudi 31 août 2017, l'Assemblée Nationale a adopté à l'unanimité la Résolution portant création de cette commission proposée par les Députés, une commission spéciale de vérification du rapport d'août 2017 de la commission d'enquête sur le Burundi mis en place par le conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies.



*Vue partielle des Honorables Députés en train de voter à main levée*

La commission aura pour mission de vérifier le contenu du rapport de la commission d'enquête sur le Burundi et présenter le rapport en plénière à l'Assemblée Nationale. Elle est composée de 12 membres et a un Bureau présidé par l'Honorable Révérien NZIGAMASABO. Elle a un mandat de travail de trois mois à partir du mois de septembre 2017.

**Christine NAHIMANA**

## AUDIENCES

**Le Président de l'Assemblée Nationale reçoit en audience l'Ombudsman burundais.**



*Les deux Hautes personnalités avant les échanges proprement dites*

Mercredi 21 juin 2017, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Pascal NYABENDA,

a reçu en audience l'Ombudsman burundais, l'Honorable Edouard NDUWIMANA. Leurs échanges ont porté sur le fonctionnement de l'institution de l'Ombudsman et surtout sur les moyens insuffisants lui octroyés, ce qui handicape d'ailleurs son fonctionnement. L'Ombudsman burundais a aussi signalé qu'il est temps de présenter le rapport semestriel, comme l'indique la loi.



*L'Ombudsman Burundais répondant aux questions de la presse.*

Par ailleurs, c'était une bonne occasion d'inviter le Président de l'Assemblée nationale dans une réunion des Ombudsman qui se tiendra au Burundi au début du mois de juillet 2017. L'Honorable Edouard NDUWIMANA a fait savoir qu'une retraite des politiciens est aussi prévue dans les jours à venir. Le sponsor de l'Assemblée Nationale serait le bienvenu, a-t-il souhaité. Les recommandations issues de cette retraite seront soumises au Président de la République et à l'Assemblée Nationale qui adopte la loi, pour que dans leur travail de tous les jours, les Députés les prennent en considération lors de l'adoption des lois, a-t-il ajouté.



*Le Deuxième Vice-Président de l'AN et les autres Cadres de l'Institution présents à cette audience.*

Pas mal de choses ont été réalisées par cette institution, s'est réjoui l'Honorable Edouard NDUWIMANA. Et de citer le cas des agents licenciés injustement de leur travail qui ont recouvré leur droit grâce à cette institution. L'assistance des sinistrés de Nyaruhongoka et ceux d'ailleurs s'enregistre aussi à l'actif de cette institution.

Comme le rôle principal de l'institution de l'Ombudsman est de jouer la médiation entre le Gouvernement et ses citoyens, le Bureau de l'Ombudsman a reçu une délégation de la population qui habite le site de Gasenyi, dont les maisons ont été démolies, suite à l'extension d'une étendue

nécessaire pour construire le palais présidentiel. Prévu au départ sur une étendue de 40 hectares, le site a été par après agrandi jusqu'à atteindre 200 hectares, a expliqué l'Ombudsman burundais avant de déclarer que cette question est en cours d'analyse.

**Pétronie BUCUMI**

**Tête-à-tête entre le Président de l'Assemblée Nationale du Burundi et le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale de la RDC.**



*Le Président de l'Assemblée Nationale entrain de recevoir le message du Président de l'APF.*

Le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale de la République Démocratique du Congo, l'Honorable Rémy MASAMBA MA KIESSE, a été reçu en audience par le Président de l'Assemblée Nationale du Burundi, le Très Honorable Pascal NYABENDA. C'était dans la soirée de vendredi 30 juin 2017. Ce Membre du Bureau du Parlement Congolais venait remettre au Très Honorable Pascal NYABENDA un message personnel du Président de l'Assemblée Nationale de la RDC et Président de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, le Très Honorable Aubin MINAKU NDJALANDJOKO.

A travers ce message, le Très Honorable Aubin MINAKU a exprimé sa solidarité et son soutien à la mission burundaise à l'APF. Même si la mission de l'APF n'a pas encore pu avoir lieu au Burundi, il promet qu'il va continuer à s'investir personnellement à la levée des sanctions que l'APF a prises contre le Burundi. Il promet aussi une grande représentation du bloc africain pour la visite prochaine de la mission de l'APF au Burundi.



*Très Honorable Pascal NYABENDA entrain de s'exprimer.*

Quant à lui, Très Honorable Pascal NYABENDA a salué ce geste de son homologue congolais et a indiqué que la décision de l'APF de mettre le Burundi sous observation préventive a été prise en 2015 à Berne alors que le Burundi n'était pas représenté dans cette réunion. Il a aussi indiqué que depuis 2015, la situation politico-sécuritaire s'est nettement améliorée, d'où l'APF devrait revoir sa décision et lever cette mesure qu'elle a prise contre le Burundi.

Le Président de l'Assemblée Nationale du Burundi a salué les bonnes relations qui existent entre le Parlement burundais et le Parlement congolais et a souhaité qu'il y ait un cadre d'échanges permanent entre ces deux Parlements pour consolider encore plus ces relations.

**Arlette AKIMANA**

### **La Coopération Suisse promet d'appuyer le Parlement burundais.**

Mercredi 06 septembre 2017, le Président de l'Assemblée Nationale, Très Honorable Pascal NYABENDA, a reçu en audience une Délégalion de la Coopération Suisse.



*Le Président de l'Assemblée Nationale et Mme la Chef de délégation de la Coopération Suisse pendant l'audience.*

Cette Délégalion est venue donner suite à une demande du Parlement burundais d'être appuyé par le Parlement suisse. La demande a été donc accueillie favorablement par la Suisse. La Coopération Suisse est donc prête à appuyer le Parlement burundais en renforcement des capacités des Parlementaires et des fonctionnaires du Parlement.

Ce renforcement des capacités portera sur les thèmes en rapport avec la politique publique et le rôle des commissions permanentes au Parlement.



*Vue partielle de la délégation de la Coopération Suisse pendant l'audience.*

De son côté, le Président de l'Assemblée Nationale, Très Honorable Pascal NYABENDA a remercié la Coopération Suisse pour son partenariat traditionnel avec le Burundi, rappelant ainsi l'appui de la Suisse lors des négociations d'Arusha et son appui continu dans la consolidation de la paix et de la sécurité.

Après l'audience avec le Président de l'Assemblée Nationale, cette Délégalion de la Coopération Suisse s'est entretenue avec les Parlementaires Présidents des Commissions Permanentes pour étudier les projets prioritaires à appuyer et les modalités de leur mise en œuvre.

**Arlette AKIMANA**

### **Clôture de la Session Parlementaire ordinaire de juin 2017**

Jeudi 31 août 2017, l'Assemblée Nationale a clôturé sa session ordinaire de juin 2017. La cérémonie a été marquée par le discours du Très Honorable Pascal NYABENDA, Président de l'Assemblée Nationale. Différents hauts dignitaires du pays ont aussi pris part à cette cérémonie.



*Le Président de l'Assemblée Nationale prononçant le discours de clôture*

Dans son discours, le Président de l'Assemblée Nationale a présenté les projets de loi adoptés au cours de cette session de juin 2017, soit 10

projets de loi, dont celui portant missions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National pour l'Unité et la Réconciliation. Concernant le contrôle de l'action gouvernementale, l'Assemblée Nationale a entendu en séance plénière les réponses aux questions posées par les Honorables Députés aux membres du Gouvernement. Ces questions étaient relatives à la dégradation de la culture burundaise, au trafic des êtres humains, aux droits de la personne humaine, au rapatriement des burundais réfugiés dans les pays limitrophes, à la plainte contre le Rwanda déposée par le Burundi auprès de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), au fonctionnement des partis politiques y compris les Indépendants, à la lutte contre le Sida et à la situation sécuritaire sur tout le territoire national, principalement sur les frontières.



tionale a organisé plusieurs descentes sur terrain destinées à s'enquérir des conditions de vie quotidienne des citoyens, à soutenir certaines causes sociales, notamment à travers les travaux communautaires de développement et à sensibiliser les citoyens et les administratifs sur la lutte contre la corruption, la fraude et les boissons prohibées. Elle invite les communes à continuer à élaborer des plans de développement fiables, raisonnables et mobilisateurs de la population afin qu'elle s'attèle davantage à son propre développement et au développement des familles.

Revenant sur la politique du pays en général, le Président de l'Assemblée Nationale invite la facilitation à faire tout ce qui est possible pour que son rapport soit déposé afin qu'il soit compilé avec le rapport du volet interne produit par la Commission Nationale du Dialogue Inter-Burundais (CNDI), dans le but d'en tirer des points importants et harmonisés bénéfiques à tous les Burundais. L'Assemblée Nationale invite également la Commission Nationale chargée de proposer le projet d'amendement de la Constitution de la République du Burundi à finaliser son travail, afin qu'il y ait du temps suffisant pour les étapes qui vont suivre.

Suivez, dans les pages qui suivent, l'intégralité de son discours.

**Jean Baptiste Claude NIJIMBERE**

**DISCOURS PRONONCE PAR TRES HONORABLE PASCAL NYABENDA, PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DU BURUNDI A L'OCCASION DE LA CLOTURE SOLENNELLE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE ORDINAIRE DE JUIN 2017.**

BUJUMBURA, le 31 août 2017

Nous voici au terme de la session parlementaire ordinaire du mois de juin 2017 que nous avons ouverte le 05 juin 2017 et qui vient de nous occuper durant trois mois. En ce moment donc où nous procédons à la clôture solennelle et officielle de cette session, permettez-nous d'abord de souhaiter la bienvenue à vous nos invités parce que, malgré vos multiples obligations, vous avez accepté de venir rehausser de votre présence cette cérémonie.

Nous saisissons cette heureuse opportunité d'exprimer notre entière satisfaction et remercier les Honorables Députés ici présents et le personnel technique d'appui pour la qualité du travail accompli au cours de cette session. Nous saluons votre sens de responsabilité et votre dévouement.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

La session ordinaire de juin 2017 aura été riche en activités. Sur le plan législatif, il y a eu l'analyse et l'adoption des projets de lois ci-après :

1. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi du Protocole sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de la Communauté Est-Africaine ;
2. Le Projet de loi portant missions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National pour l'Unité Nationale et la Réconciliation ;
3. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de Financement n° D181-BI entre la République du Burundi et l'Asso-

ciation Internationale de Développement (IDA) en faveur du Projet Régional de Développement Agricole Intégré dans les Grands Lacs (PRDAIGL), signé à Bujumbura le 14 juin 2017 ;

4. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de coopération commerciale et économique entre le Gouvernement du Burundi et la République de Turquie signé à Ankara en Turquie ;

5. Le Projet de loi portant Ratification de l'accord de crédit concessionnel pour la réalisation du Projet de migration vers la radiodiffusion télévisuelle numérique au Burundi ;

6. Le Projet de loi portant accession de la République du Burundi à la Convention (Acte final) pour la création de l'organisation des pêches du Bassin du Lac Victoria de 1994 ;

7. Le Projet de loi portant mission, composition, organisation et fonctionnement de l'Observatoire National pour la Prévention et l'Eradication du Génocide, des Crimes de Guerre et des Crimes contre l'Humanité ;

8. Le Projet de loi portant révision du Décret-loi n°1/033 du 30 juin 1993 portant protection des végétaux au Burundi ;

9. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de prêt n°12744P entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID) relatif au projet d'aménagement et de bitumage de la Route Nationale n°16 : Bururi-Mahwa-Gitega : «Phase 1: Bururi-», signé à Vienne le 15 mai 2017 ; et

10. Le Projet de loi portant Ratification par la République du Burundi de l'Accord de prêt n° BA-DEA/ 24 mai 2017 entre la République du Burundi et la Banque Arabe de Développement Economique en Afrique(BADEA) relatif au projet d'aménagement et de bitumage de la Route Nationale n°16 : Bururi-Mahwa-Gitega: «Phase 1 : Bururi-Gakuba», signé le 24 mai 2017.

L'Assemblée Nationale a également analysé et adopté, en seconde lecture, le projet de loi régissant les activités bancaires.

• **Honorables Députés ;**

• **Distingués Invités ;**  
• **Mesdames, Messieurs ;**

Au niveau du contrôle de l'action gouvernementale, l'Assemblée Nationale a entendu en séance plénière les réponses aux questions posées par les Honorables Députés aux membres du Gouvernement. Ces questions étaient relatives à la dégradation de la culture burundaise, au trafic des êtres humains, aux droits de la personne humaine, au rapatriement des burundais réfugiés dans les pays limitrophes, à la plainte contre le Rwanda déposée par le Burundi auprès de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIR-GL) et de la Communauté Est-Africaine (EAC), au fonctionnement des partis politiques y compris les Indépendants, à la lutte contre le SIDA et à la situation sécuritaire sur tout le territoire national, principalement sur les frontières.

L'Assemblée Nationale a également reçu le rapport sur la situation des droits de la personne humaine au Burundi en 2016, ainsi que les rapports semestriels pour l'année de 2017 de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) et de l'Institution de l'Ombudsman du Burundi.

Concernant toujours la situation des droits de l'homme dans notre pays, l'Assemblée Nationale a décidé de mettre en place une Commission Spéciale d'Enquête Parlementaire chargée de la vérification du dernier rapport de la Commission d'enquête sur le Burundi créée par la résolution 33/24 du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

S'agissant des descentes sur terrain et de la représentation du peuple, les Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale et les Députés ont effectué des descentes sur terrain pour ouvrir ou clôturer des séminaires et ateliers, se rendre compte des retombées de l'intégration du Burundi au sein de l'EAC, être informés sur les performances et les contraintes de l'Office Burundais des Recettes (OBR) et évaluer le recrutement de militaires et policiers à travers tout le pays.

En outre, l'Assemblée Nationale a organisé des visites dans plusieurs provinces du pays pour sensibiliser la population sur la lutte contre la corruption, la fraude et les boissons prohibées. Elle invite les communes à continuer à élaborer des plans de développement fiables, raisonnables et mobilisateurs de la population afin qu'elle s'attèle davantage à son propre développement et au dé-

veloppement des familles.

Tout en encourageant la population à sauvegarder davantage la paix et la sécurité, les Députés ont interpellé les jeunes élèves en vacances pour qu'ils participent massivement aux camps de travail organisés à leur intention. L'Assemblée Nationale est très satisfaite des activités effectuées par ces jeunes et les encourage à aller de l'avant.

L'Assemblée Nationale s'est également associée avec l'Eglise Catholique dans son ordination de nouveaux prêtres, sans oublier de célébrer la fête communale et le 55ème anniversaire de l'Indépendance de notre pays.

- **Honorables Députés ;**
- **Distingués Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Sur le plan politique et diplomatique, nous avons reçu l'Ombudsman burundais, ensuite le Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale de la République Démocratique du Congo, Honorable Rémy MASAMBA MA-KIESE. Ce dernier était porteur d'un message du Président de l'Assemblée Nationale de la République Démocratique du Congo et Président de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) à ce moment-là, le Très Honorable Aubin MINAKU NDJALANDJOKO.

Plusieurs missions de travail à l'étranger ont été également effectuées par les Membres du Bureau, des Députés et des fonctionnaires.

Nous saisissons cette occasion pour rappeler que des rencontres internationales ont été organisées dans notre pays, notamment la 8ème Conférence de l'EAC sur le pétrole et le gaz, la Conférence Internationale des Ombudsman et Médiateurs africains sur la paix, le Conseil des Ministres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, le Forum Panafricain de la jeunesse et la 11ème Session des jeux militaires et culturels des Etats partenaires de l'EAC, pour ne citer que celles-là.

Pour l'Assemblée Nationale, c'est un signe qui ne trompe pas que le Burundi a retrouvé sa belle image qui avait été ternie par les ennemis du pays depuis 2015. L'Assemblée Nationale profite également de cette occasion pour adresser ses plus sincères félicitations à Son Excellence Pierre

NKURUNZIZA, Président de la République du Burundi, et à toutes les Institutions mises en place en 2015, pour les deux années qui viennent de s'écouler en étant au service du peuple burundais qui les a élus.

Cela a été possible grâce aux forces de défense et de sécurité ainsi qu'aux comités mixtes de sécurité qui font tout ce qu'il faut pour préserver la paix et la sécurité du Burundi, des Burundais et de leurs biens.

C'est dans ce contexte que les acteurs politiques ont manifesté ces derniers temps une citoyenneté responsable en se mettant ensemble et en dialoguant, de manière inclusive et constructive, avec la facilitation de l'Institution de l'Ombudsman, pour que les élections de 2020 soient sereines et apaisées.

Par ces assises, ils ont montré que seuls les Burundais trouveront et adopteront des solutions convenables et durables à leurs problèmes. L'Assemblée Nationale encourage ce genre de rencontres qui prônent un dialogue inclusif de tous les acteurs politiques, sans facilitation étrangère.

Concernant le dialogue inter-burundais, dans son volet extérieur, l'Assemblée Nationale invite la facilitation à faire tout ce qui est possible pour que son rapport soit déposé afin qu'il soit compilé avec le rapport du volet interne produit par la Commission Nationale du Dialogue Inter-Burundais, dans le but d'en tirer les points importants et harmonisés bénéfiques à tous les Burundais.

L'Assemblée Nationale invite également la Commission Nationale chargée de proposer le projet d'amendement de la Constitution de la République du Burundi à finaliser son travail, afin qu'il y ait du temps suffisant pour les étapes qui vont suivre.

- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés ;**
- **Honorables Invités ;**
- **Mesdames, Messieurs ;**

Nous ne saurions conclure sans encore une fois vous remercier pour votre disponibilité et votre attention. Nous souhaitons de bonnes vacances parlementaires aux Honorables Députés.

Comme d'habitude, il s'agit tout simplement d'un

changement d'activités parce que vous allez vous rapprocher de la population dans vos circonscriptions respectives.

C'est sur ce souhait que nous déclarons clos les travaux de la session parlementaire ordinaire de juin 2017.

**Que Dieu vous bénisse !**

**Nous vous remercions.**